



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les
processus électoraux et les institutions démocratiques
fédéraux

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 21
INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Tuesday, September 24, 2024

Tenue à :

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le mardi 24 septembre 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

| | |
|---|--|
| Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission | Shantona Chaudhury |
| Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission | Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Leila Ghahhary Benjamin Herrera Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe Mackay Kate McGrann Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi |
| Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission | Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West |
| Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission | Paul Cavalluzzo Danielle Côté |

III

Appearances / Comparutions

| | |
|---|--|
| Commission Staff / Personnel de la commission | Annie Desgagné Casper Donovan Hélène Laurendeau Michael Tansey |
| Ukrainian Canadian Congress | Donald Bayne Jon Doody |
| Government of Canada | Gregory Tzemenakis Barney Brucker |
| Office of the Commissioner of Canada Elections | Christina Maheux Luc Boucher Sébastien Lafrance Nancy Miles Sujit Nirman |
| Human Rights Coalition | David Matas Sarah Teich |
| Russian Canadian Democratic Alliance | Mark Power Guillaume Sirois |
| Michael Chan | John Chapman Andy Chan |
| Han Dong | Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang |
| Michael Chong | Gib van Ert Fraser Harland |

IV Appearances / Comparutions

Jenny Kwan

Sujit Choudhry

Mani Kakkar

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka

Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando De Luca

Chinese Canadian Concern Group on
The Chinese Communist Party's
Human Rights Violations

Neil Chantler

David Wheaton

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn

Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

Sikh Coalition

Balpreet Singh

Prabjot Singh

Bloc Québécois

Mathieu Desquilbet

Iranian Canadian Congress

Dimitri Lascaris

V

Table of Contents / Table des matières

| | PAGE |
|---|-------------|
| M. DAVID VATCHER, Affirmed/Sous affirmation solennelle | 2 |
| Mme JULIE LACROIX, Affirmed/Sous affirmation solennelle | 2 |
| Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Gabriel Poliquin | 2 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry | 38 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Fraser Harland | 43 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sara Teich | 46 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois | 48 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Neil Chantler | 52 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Ryann Atkins | 57 |
| | |
| M. PATRICK EWEN McDONELL, Affirmed/Sous affirmation solennelle | 63 |
| M. BENOÎT EUGÈNE DICAIRE, Affirmed/Sous affirmation solennelle | 63 |
| Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Hamza Mohamadhossen | 64 |
| Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Gabriel Poliquin | 79 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Fraser Harland | 116 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas Jarmyn | 118 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry | 122 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich | 129 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gregory Tzemenakis | 131 |
| | |
| M. STÉPHANE PERRAULT, Affirmed/Sous affirmation solennelle | 142 |
| Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Jean-Philippe MacKay | 142 |
| Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Daniel Sheppard | 174 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Neil Chantler | 202 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois | 208 |

VI

Table of Contents / Table des matières

| | PAGE |
|---|-------------|
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich | 215 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas Jarmyn | 216 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Mani Kakkar | 222 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Fraser Harland | 228 |
| Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Barney Brucker | 229 |

VII
Exhibit List / Liste des pièces

| No. | DESCRIPTION | PAGE |
|--------------------|---|-------------|
| SEN0000001.EN | Senate of Canada Institutional Report | 3 |
| SEN0000001.FR | Rapport institutionnel - Le parlement et le processus législatif | 3 |
| WIT0000126.FR | Résumé d'entrevue : Administration du Sénat (David Vatcher, Julie Lacroix et Shaila Anwar) | 4 |
| WIT0000126.EN | Interview Summary: Senate Administration (David Vatcher, Julie Lacroix and Shaila Anwar) | 4 |
| JKW0000169 | Senate Procedure - Chapter 11 Privileges and Immunities | 43 |
| WIT0000128.EN | Interview Summary: House of Commons Administration (Patrick McDonell and Benoît Dicaire) | 65 |
| WIT0000128.BIL | Interview Summary: House of Commons Administration (Patrick McDonell and Benoît Dicaire) | 65 |
| WIT0000128.FR | Résumé d'entrevue : Administration de la Chambre des communes (Patrick McDonell et Benoît Dicaire) | 65 |
| WIT0000129.EN | Appendix to Interview Summary: House of Commons Administration (Hedi Touati and Benoît Dicaire) | 67 |
| WIT0000129.FR | Complément au résumé d'entrevue: Administration de la Chambre des communes (Hedi Touati and Benoît Dicaire) | 67 |
| HOC0000001.EN | Institutional Report of the House of Commons Administration | 68 |
| HOC0000001.FR | Rapport institutionnel de l'administration de la Chambre des Communes | 68 |
| CAN.SUM.000027 | PRC Email Operations Against parliamentarians | 99 |
| CAN.SUM.000027.001 | Tab A - Chronology of Events: Email Tracking Link Campaign Targeting Canadian parliamentarians | 99 |
| COM0000363 | Special Report on Foreign Interference in Canada's Democratic Processes and Institutions | 117 |
| WIT0000074.EN | Interview Summary - Elections Canada (Stage 2) | 142 |

VIII
Exhibit List / Liste des pièces

| No. | DESCRIPTION | PAGE |
|-------------------|---|-------------|
| WIT0000074.FR | Résumé d'entrevue: Élections Canada (Stéphane Perrault, Serge Caron, Josée Villeneuve et Susan Torosian) | 142 |
| WIT0000074.001 | Affidavit of Jose Villeneuve | 143 |
| WIT0000074.002 | Affidavit of Serge Caron | 143 |
| WIT0000074.003 | Affidavit of Susan Torosian | 143 |
| ELC.IR.0000002.EN | Elections Canada's Supplementary Institutional Report August 2024 | 144 |
| ELC.IR.0000002.FR | Rapport institutionnel supplémentaire d'élections Canada | 144 |
| CAN004599 | Site Status Update and Summary of Foreign Interference Threats to Canadian Democratic Institutions-2023 | 164 |
| ELC0000054 | Meeting New Challenges - Recommendations from the Chief Electoral Officer of Canada following the 43rd and 44th General Elections | 186 |
| WIT0000015.EN | Interview Summary: Leona Alleslev | 216 |
| CAN011293 | China: Domination of Chinese-Language Media in Canada Poses National Security Threats - IM 30/2023 | 218 |
| CEF0000302_R | Memo for CCE_Summary 2022-0925 | 225 |

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le mardi 24 septembre 2024 à 9 h 32

--- The hearing begins Tuesday, September 24, 2024 at 9:32
a.m.

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il
vous plait.

This sitting of the Foreign Interference
Commission is now in session. Commissioner Hogue is
presiding.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence
étrangère est en cours. La commissaire Hogue préside.

The time is 9:32 a.m. Il est 9 h 32.

COMMISSAIRE HOGUE: Alors, bonjour tout le
monde. J'espère que vous avez tous eu un bon weekend.

Alors, c'est vous, Maitre Poliquin, ce matin
qui menez l'interrogatoire?

Me GABRIEL POLIQUIN: Bonjour, Madame la
Commissaire.

COMMISSAIRE HOGUE: Alors, good morning et
bonjour. Je pense que c'est les...

Me GABRIEL POLIQUIN: Oui. Bonjour.

Si on pouvait procéder à l'affirmation
solennelle des témoins, s'il vous plait?

LE GREFFIER: Donc, Monsieur Vatcher,
pourriez-vous, s'il vous plait, indiquer votre nom complet et
épeler votre nom de famille pour la transcription
sténographique.

M. DAVID VATCHER: Bon matin. David Vatcher -

1 V-A-T-C-H-E-R.

2 **LE GREFFIER:** Merci beaucoup. Et maintenant,
3 pour la déclaration solennelle.

4 **--- M. DAVID VATCHER, Sous affirmation solennelle:**

5 **LE GREFFIER:** Et maintenant, pour Madame
6 Lacroix. Pourriez-vous, s'il vous plait, indiquer votre nom
7 complet et épeler votre nom de famille pour la transcription
8 sténographique.

9 **Mme JULIE LACROIX:** Julie Lacroix - L-A-C-R-O-
10 I-X.

11 **LE GREFFIER:** Merci beaucoup. Et maintenant,
12 pour la déclaration solennelle.

13 **--- Mme JULIE LACROIX, Sous affirmation solennelle:**

14 **LE GREFFIER:** Merci.

15 Maitre, vous pouvez procéder.

16 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Merci beaucoup.

17 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me GABRIEL POLIQUIN:**

18 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Alors, je demanderais à
19 l'opérateur judiciaire d'afficher le rapport institutionnel
20 du Sénat du Canada, document qui porte le numéro SEN1.FR.

21 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Parfait. Merci.

22 Donc, Madame et Monsieur les témoins, le
23 Sénat du Canada a préparé un rapport institutionnel à la
24 demande des avocats de la Commission. C'est exact?

25 **Mme JULIE LACROIX:** Oui.

26 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Et puis vous avez eu
27 l'occasion de revoir le rapport institutionnel du Sénat?

28 **M. DAVID VATCHER:** Absolument.

1 **Mme JULIE LACROIX:** Oui.

2 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, vous adoptez le
3 rapport comme élément de preuve aux fins de l'enquête de la
4 Commission?

5 **Mme JULIE LACROIX:** Oui.

6 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, le rapport est
7 soumis en preuve. La version anglaise du rapport porte le
8 numéro SEN1.EN. Inutile de l'afficher, mais je veux
9 simplement dire aux fins du procès-verbal que ce document-là
10 est également déposé en preuve.

11 **--- PIÈCE No. SEN0000001.EN:**

12 Senate of Canada Institutional Report

13 **--- PIÈCE No. SEN0000001.FR:**

14 Rapport institutionnel - Le parlement
15 et le processus législatif

16 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Alors, je demanderais
17 maintenant à l'opérateur d'afficher le résumé d'entrevue des
18 témoins du Sénat, document qui porte le numéro WIT126.FR.

19 Donc, vous vous rappelez, Madame et Monsieur
20 les témoins, que vous avez été interrogés par les avocats de
21 la Commission le jeudi 12 septembre 2024. C'est exact?

22 **M. DAVID VATCHER:** Oui.

23 **Mme JULIE LACROIX:** Exact.

24 **Me GABRIEL POLIQUIN:** OK. Et puis les avocats
25 de la Commission ont ensuite préparé un résumé d'entrevue qui
26 vous a été communiqué, ainsi qu'au légiste du Canada. Vous
27 vous rappelez de ça?

28 **M. DAVID VATCHER:** Exact.

1 **Mme JULIE LACROIX:** Oui.

2 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Puis vous avez eu
3 l'occasion de vérifier les informations contenues dans le
4 rapport... dans le résumé?

5 **Mme JULIE LACROIX:** Oui.

6 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Vous êtes d'accord que
7 le résumé d'entrevue est un compte rendu exact des réponses
8 que vous avez données à l'entrevue?

9 **M. DAVID VATCHER:** Oui.

10 **Mme JULIE LACROIX:** Oui.

11 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, le résumé est donc
12 déposé en preuve. Inutile d'afficher la version anglaise qui
13 porte le numéro WIT125.EN, cette version va également être
14 déposée en preuve.

15 **--- PIÈCE No. WIT0000126.FR:**

16 Résumé d'entrevue : Administration du
17 Sénat (David Vatcher, Julie Lacroix
18 et Shaila Anwar)

19 **--- PIÈCE No. WIT0000126.EN:**

20 Interview Summary: Senate
21 Administration (David Vatcher, Julie
22 Lacroix and Shaila Anwar)

23 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, mes questions pour
24 vous aujourd'hui seront en français largement, mais sentez-
25 vous libres de répondre dans la langue officielle de votre
26 choix.

27 Alors, dans un premier temps, je veux
28 simplement aborder, pour mettre la table, vos fonctions, vos

1 rôles et responsabilités au sein de l'administration du
2 Sénat.

3 Donc, à commencer par vous, Madame Lacroix,
4 quelles sont vos fonctions actuelles?

5 **Mme JULIE LACROIX:** Je suis la directrice de
6 la Sécurité institutionnelle du Sénat et je m'occupe de toute
7 matière de sécurité du Sénat, à l'exception des opérations de
8 la sécurité physique, dont ceux-ci relèvent du Service de
9 protection parlementaire.

10 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis quels
11 sont les rôles et responsabilités... vous pouvez peut-être
12 étendre sur votre réponse, mais la direction de la Sécurité
13 institutionnelle, est-ce qu'elle s'occupe d'autres choses?

14 **Mme JULIE LACROIX:** Oui. Dans le fond, dans
15 mes fonctions, j'agis aussi en tant que conseillère
16 principale en matière de sécurité à la présidente du Sénat,
17 la greffière du Sénat, et la régie interne. Je m'occupe... il y
18 a plusieurs divisions qui composent ma direction, dont
19 l'accréditation de sécurité, la gestion de risque, les
20 enquêtes, tout l'aspect de sécurité en enceinte, les
21 déplacements à l'étranger, à travers le pays, la gestion de
22 la prévention des incendies, le stationnement, les évènements
23 de sécurité, la gestion de projets de sécurité aussi, les
24 opérations techniques de sécurité et la sensibilisation à la
25 sécurité, pour ne nommer que quelques divisions.

26 **Me GABRIEL POLIQUIN:** OK. Puis on va aborder
27 la sensibilisation à la sécurité dans mes questions un peu
28 plus tard.

1 Je pense que je ne vous ai pas posé la
2 question, mais depuis quand occupez-vous vos fonctions?

3 **Mme JULIE LACROIX:** J'occupe mes fonctions
4 depuis 2018.

5 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis combien
6 de membres du personnel compte la direction à peu près?

7 **Mme JULIE LACROIX:** Quarante-deux (42).

8 **Me GABRIEL POLIQUIN:** OK. Et puis dans cette
9 direction-là, qui détient une cote de sécurité? Pas les noms
10 là, mais quelques proches.

11 **Mme JULIE LACROIX:** Ah, les 42 employés.

12 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. À quel niveau?

13 **Mme JULIE LACROIX:** Top secret.

14 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis au sein
15 de votre unité, au sein de votre direction, est-ce qu'il y a
16 une personne spécifique qui s'occupe de questions relatives à
17 l'ingérence étrangère ou est-ce que c'est une responsabilité
18 partagée?

19 **Mme JULIE LACROIX:** C'est une responsabilité
20 partagée.

21 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis on va
22 entrer dans plus de détails plus tard dans quel genre de
23 questions auxquelles vous faites face.

24 Monsieur Vatcher, à votre tour, j'ai des
25 questions semblables pour vous.

26 Quelles sont vos fonctions actuelles?

27 **M. DAVID VATCHER:** Bon matin, Maître. Donc,
28 David Vatcher, je suis directeur des Services d'information

1 au Sénat, et puis notre direction, une cinquantaine
2 d'employés, est chargée de la gestion de l'information, donc
3 le traitement des archives du Sénat, archives du Parlement,
4 mais et aussi tout ce qui est TI, donc du service à la
5 clientèle jusqu'à la gestion d'infrastructures. Et également,
6 on a une équipe qui fait du développement applicatif et de
7 l'intégration de systèmes.

8 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis par
9 développement applicatif, intégration de systèmes, nous
10 expliquer un peu qu'est-ce que ça voudrait dire.

11 **M. DAVID VATCHER:** Donc, le Sénat, c'est une
12 institution unique au Canada, bien sûr, et puis on a des
13 applications qui sont faites « *in house* » pour répondre
14 exactement aux besoins précis de la Chambre, par exemple.

15 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Des
16 applications, donc des logiciels qui sont développés.

17 **M. DAVID VATCHER:** Exactement.

18 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Parfait. Puis
19 depuis quand occupez-vous vos fonctions?

20 **M. DAVID VATCHER:** Depuis février 2018.

21 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Donc, même
22 question pour vous : qui détient au sein de votre unité une
23 cote de sécurité?

24 **M. DAVID VATCHER:** L'ensemble des employés de
25 ma direction détient une cote de sécurité « *secret* ».

26 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Parfait. Merci. Puis
27 donc, est-ce qu'il existe une personne spécifique qui
28 s'occupe d'ingérence étrangère au sein de l'unité ou est-ce

1 que c'est une responsabilité partagée?

2 **M. DAVID VATCHER:** Ce n'est pas... non, il n'y a
3 pas une personne qui s'occupe spécifiquement de l'ingérence
4 étrangère.

5 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Parfait. Merci.

6 Je vais aborder maintenant les relations du
7 Sénat avec des partenaires externes, en matière de sécurité
8 plus généralement, mais aussi, si ça englobe l'ingérence
9 étrangère, nous le faire savoir.

10 Donc je vais commencer par vous, Madame
11 Lacroix.

12 Si vous pouviez décrire de manière générale
13 quelles sont vos relations avec des partenaires externes,
14 puis par ça j'entends les agences de sécurité et de
15 renseignement, mais aussi des services de police, des
16 services d'application de la loi.

17 **Mme JULIE LACROIX:** Donc, nous avons de très
18 bonnes relations et collaborations avec le Service de
19 renseignements, la police locale, divers services de police,
20 la GRC, et nos partenaires à la sécurité à travers le fédéral
21 et la Colline du Parlement.

22 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Puis quand vous parlez
23 de collaboration, on parle de quoi? D'échanges de
24 renseignements? De...

25 **Mme JULIE LACROIX:** Échanges, réunions
26 informelles, réunions quotidiennes, conseils au niveau de
27 préparatifs de documents de breffage, et cetera.

28 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis, outre la

1 préparation de documents de breffage, est-ce qu'il y a
2 d'autres objectifs dans l'échange de cette information-là?

3 **Mme JULIE LACROIX:** Ben, je pense qu'on
4 travaille tous dans le but commun d'assurer la sécurité de
5 tous ceux qu'on dessert.

6 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. En parlant de
7 différents forums d'échanges, au paragraphe 38 du résumé
8 d'entrevue, vous mentionnez l'organisme Intersec. Pouvez-vous
9 nous expliquer c'est quoi Intersec puis quelle est la
10 participation du Sénat?

11 **Mme JULIE LACROIX:** C'est un forum d'échanges
12 de divers participants qui jouent un rôle de sûreté et de
13 sécurité, dont le Sénat y participe.

14 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Merci. Puis de manière
15 générale, pour tout autre forum d'échanges comme ça, est-ce
16 que vous décririez ces échanges-là comme étant proactifs en
17 matière de prévention, en matière de sécurité, ou est-ce que
18 c'est réactif? Un peu des deux?

19 **Mme JULIE LACROIX:** Un peu des deux.

20 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis quand
21 c'est proactif, est-ce que l'ingérence étrangère
22 spécifiquement est une question qui est souvent à l'ordre du
23 jour?

24 **Mme JULIE LACROIX:** Ça pourrait.

25 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, ça... est-ce que ça
26 intervient souvent ou...

27 **Mme JULIE LACROIX:** Pardon?

28 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Est-ce que c'est quelque

1 chose qui est soulevé de manière fréquente ou...

2 **Mme JULIE LACROIX:** Je pense que ça dépend des
3 échanges et ça dépend du contexte, mais c'est parfois
4 discuté.

5 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Est-ce que le
6 Sénat détient des ententes formelles avec ces agences-là en
7 matière de sécurité physique?

8 **Mme JULIE LACROIX:** En matière de sécurité
9 physique, le Sénat et la Chambre des communes, dont les deux
10 présidents, ont une entente formelle avec la Sécurité
11 publique et la GRC quant à la gestion du service de
12 protection parlementaire.

13 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Le service de protection
14 parlementaire, si je comprends bien, ne relève pas de votre
15 direction.

16 **Mme JULIE LACROIX:** Non, et il se rapporte aux
17 deux présidents.

18 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. C'est compris.
19 Vous nous avez parlé tout à l'heure d'accréditation. Qu'est-
20 ce que ça veut dire, « accréditation »?

21 **Mme JULIE LACROIX:** L'accréditation, dans le
22 fond, c'est le point de filtrage et de contrôle de sécurité,
23 dont le *background check* de tous les employés. Donc, c'est
24 une vérification des antécédents et de la loyauté.

25 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis en
26 matière d'accréditation, est-ce que ça arrive que vous faites
27 face à des questions d'ingérence étrangère?

28 **Mme JULIE LACROIX:** Ça pourrait arriver, oui.

1 Me GABRIEL POLIQUIN: Est-ce que c'est arrivé?

2 Sans entrer dans les détails là.

3 Mme JULIE LACROIX: Oui.

4 Me GABRIEL POLIQUIN: OK. Merci.

5 Monsieur Vatcher...

6 COMMISSAIRE HOGUE: Attendez, juste une

7 question...

8 Me GABRIEL POLIQUIN: Oui, allez-y.

9 COMMISSAIRE HOGUE: ...Maitre Poliquin.

10 Vous indiquez que ce sont les vérifications
11 de sécurité des employés. Est-ce que je dois comprendre que
12 les sénateurs, par ailleurs, en sont exclus du champ de...

13 Mme JULIE LACROIX: Exact. Donc...

14 COMMISSAIRE HOGUE: ...de ces vérifications?

15 Mme JULIE LACROIX: La politique
16 d'accréditation du Sénat ne s'applique pas aux sénateurs.

17 COMMISSAIRE HOGUE: D'accord.

18 Me GABRIEL POLIQUIN: D'accord. Puis une fois
19 qu'une personne est accréditée, ça leur donne quels droits?

20 Mme JULIE LACROIX: Ça leur donne le droit
21 d'accéder à de l'information dont ils ont besoin, ça leur
22 donne le droit d'accéder les lieux, c'est une condition
23 d'emploi.

24 Me GABRIEL POLIQUIN: D'accord. Mais si je
25 comprends bien, pour faire suite à la question de Madame la
26 Commissaire...

27 Mme JULIE LACROIX: Oui.

28 Me GABRIEL POLIQUIN: ...lorsqu'un sénateur est

1 nommé, une sénatrice est nommée, est-ce que c'est automatique
2 qu'ils ont accès à tous ces services-là – les lieux, les
3 logiciels, et cetera?

4 **Mme JULIE LACROIX:** Un sénateur ou on parle
5 d'un employé?

6 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Un sénateur.

7 **Mme JULIE LACROIX:** Un sénateur, dès qu'il est
8 nommé et entre en ses fonctions, a accès à l'enceinte
9 parlementaire, oui.

10 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord.

11 **Mme JULIE LACROIX:** Et à l'information dont il
12 a besoin pour exécuter ses fonctions parlementaires.

13 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Parfait. Donc, juste
14 pour faire un suivi sur ça, donc, s'il y a une matière de...
15 s'il est question de vérifier les antécédents d'un sénateur
16 ou d'une sénatrice avant sa nomination, ça ne relève pas de
17 votre service.

18 **Mme JULIE LACROIX:** Ça relèverait du Bureau du
19 Conseil privé.

20 **Me GABRIEL POLIQUIN:** C'est compris. Parfait.
21 Monsieur Vatcher, maintenant, donc, de votre
22 côté, du côté de la sécurité de l'information des TI, quelles
23 sont, de manière générale, vos relations avec les partenaires
24 externes?

25 **M. DAVID VATCHER:** Nos relations... je
26 qualifierais qu'on a une relation de très positive, une très
27 bonne communication qui a lieu entre mon équipe et les
28 équipes de différents sites gouvernementaux, et puis, donc,

1 lorsque quelque chose vient à leur attention qui pourrait
2 nous intéresser où un sénateur ou un employé du Sénat
3 pourrait être une cible spécifique d'une cyberattaque, on est
4 averti et puis on pose les actions nécessaires.

5 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis on va
6 avoir plus de questions pour ça, à ce sujet-là plus tard,
7 mais pour faire un suivi, donc, lorsque... il y a une règle
8 spécifique, vous êtes avertis. Est-ce que vous détectez aussi
9 des attaques sur la base de vos propres capacités, c'est-à-
10 dire sans collabor...

11 **M. DAVID VATCHER:** Quotidiennement.

12 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Quotidiennement.
13 D'accord. Puis dans quelles circonstances est-ce que vous
14 seriez alertés par un partenaire externe?

15 **M. DAVID VATCHER:** S'il s'agissait d'une
16 attaque qui venait à leur attention par un de leurs moyens et
17 qui pourrait impacter un de nos parlementaires ou un de nos
18 employés, il nous en ferait part tout simplement.

19 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis on aura
20 l'occasion d'explorer ce sujet-là en parlant d'un incident en
21 particulier.

22 Donc, quelle est la fréquence de vos échanges
23 avec les partenaires externes?

24 **M. DAVID VATCHER:** Nos échanges sont
25 réguliers, mais sont... c'est selon le besoin. Nous n'avons pas
26 de forums mensuels ou quoi que ce soit où nous nous
27 rencontrons pour discuter de différents trucs..

28 **Me GABRIEL POLIQUIN:** OK.

1 **M. DAVID VATCHER:** ...mais mon équipe est
2 toujours à l'écoute de ces agences-là pour... justement pour
3 être à l'affut de potentiels problèmes.

4 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. De potentiels
5 problèmes, mais aussi en matière d'échanges de bonnes
6 pratiques, est-ce qu'il y a des rencontres... je sais pas,
7 régulières qui portent sur ça, pour l'éducation finalement de
8 l'administration du Sénat?

9 **M. DAVID VATCHER:** Donc, ces instances-là,
10 dans certains cas émettent des bonnes pratiques justement, et
11 le Sénat, à travers son... a un programme de cybersécurité et à
12 travers ce programme-là a mis de l'avant l'ensemble des
13 meilleures pratiques de l'industrie et telles qu'elles se
14 représentent pour un institut gouvernemental, donc en étroite
15 collaboration avec eux là, si on a des questions, on peut
16 leur poser, mais nous mettons de l'avant les meilleures
17 pratiques de l'industrie.

18 **Me GABRIEL POLIQUIN:** OK. Mais si je comprends
19 bien, c'est un peu de l'initiative du Sénat de rechercher,
20 d'être à l'affut de ces mêmes pratiques-là qui sont
21 développées par les agences, c'est ça?

22 **M. DAVID VATCHER:** Absolument.

23 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Donc, si je
24 comprends bien, donc, y'a pas de forums, des rencontres
25 régulières pour échanger les bonnes...

26 **M. DAVID VATCHER:** Exactement.

27 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Donc, dans vos
28 échanges qui, comme vous l'avez dit, sont sur une base... sur

1 la base du besoin, de nécessité, est-ce que des questions...
2 vous faites face à des questions d'ingérence étrangère?

3 **M. DAVID VATCHER:** Nous faisons face à des
4 questions de cybersécurité, de cybermenaces...

5 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Oui.

6 **M. DAVID VATCHER:** ...qui, lors de leur
7 apparition, ne sont pas nécessairement reliées à une
8 ingérence étrangère et elles sont toutes prises au sérieux,
9 bien entendu, puis c'est parfois plus tard qu'on découvre que
10 c'était l'œuvre d'un malfaiteur étranger.

11 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis cette
12 information-là qu'une cyberattaque est l'œuvre d'un
13 malfaiteur étranger, est-ce que ça fait une différence dans
14 vos pratiques par rapport à la prévention ou à la réaction
15 contre une cyberattaque?

16 **M. DAVID VATCHER:** Euh... je vous dirais que
17 non. L'ensemble des menaces est affronté par mon équipe de
18 manière à l'éliminer le plus rapidement possible, puis comme
19 je vous dis, puisqu'on ne sait pas qu'il s'agit d'un État
20 ailleurs qui nous menace ou qui nous attaque, on... c'est pas
21 dans cette optique-là que nous réglons le problème, mais bien
22 dans l'optique de prévenir que de potentiels dommages soient
23 plus grands qu'on l'aimerait.

24 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis j'aurai
25 d'autres questions à ce sujet-là dans quelques minutes.

26 Donc, j'aimerais passer maintenant au sujet
27 de la formation des sénateurs puis des membres du personnel,
28 puis quand je vais parler de membres du personnel, j'entends

1 à la fois le personnel des sénateurs et aussi le personnel de
2 l'administration du Sénat. Je comprends qu'il y a des
3 différences au niveau des ressources humaines, mais en
4 matière de formation, je ne ferai pas la différence, mais
5 s'il y en a une, s'il vous plait me l'indiquer.

6 Donc, pour vous, Madame Lacroix, si vous
7 pouvez me décrire quelles sont les formations que votre unité
8 donne aux sénateurs et aux membres du personnel?

9 **Mme JULIE LACROIX:** Oui. Donc, dès la
10 nomination et l'appointement du sénateur, on fait ce qu'on
11 appelle un *on-boarding* et une orientation. C'est une
12 formation de sensibilisation à la sécurité, des multiples
13 facettes de la sécurité, et on fait la même chose avec le
14 personnel de l'administration et des bureaux de sénateurs.

15 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Est-ce que c'est la même
16 formation pour les sénateurs et pour le personnel?

17 **Mme JULIE LACROIX:** Non. Pour les sénateurs,
18 ça peut comprendre des composantes un peu plus différentes
19 quant à la sécurité personnelle et physique des sénateurs,
20 surtout lors de leurs déplacements, etc.

21 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Et nous, ce
22 qui nous intéresse évidemment ici, c'est l'ingérence
23 étrangère.

24 **Mme JULIE LACROIX:** Oui.

25 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Est-ce qu'il y a une
26 différence sur cette question-là? Est-ce que les sénateurs
27 ont une formation en matière d'ingérence étrangère qui est
28 différente?

1 **Mme JULIE LACROIX:** Oui, absolument, puisque..
2 surtout dans le contexte des déplacements à l'étranger,
3 lorsqu'ils reçoivent aussi des invités ou des délégations de
4 l'étranger. Donc, oui, il y a une composante un peu plus
5 différente entre les sénateurs et le personnel. Cependant, on
6 y touche quand même le sujet avec le personnel des sénateurs.

7 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis cette
8 formation-là d'ingérence étrangère, elle est intégrée au
9 processus d'accueil, ce qu'on appelle le « *on-boarding* »,
10 depuis quand environ?

11 **Mme JULIE LACROIX:** Avant mon arrivée.

12 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. D'accord. Et
13 puis, si vous pouvez nous décrire peut-être un peu plus en
14 détail, quand vous parlez d'une formation en matière
15 d'ingérence étrangère, pour les sénateurs ou pour le
16 personnel, c'est quel genre de choses qu'on leur a dit?

17 **Mme JULIE LACROIX:** Je ne voudrais pas trop
18 entrer dans le détail pour nuire à notre posture de sécurité
19 et à nos mesures d'atténuation.

20 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis dans
21 quelle mesure est-ce que votre direction collabore avec
22 d'autres agences pour le développement de ces formations-là?

23 **Mme JULIE LACROIX:** Oui, nous collaborons
24 avec d'autres partenaires. Et parfois dans nos échanges avec
25 le service de renseignement, ils nous fournissent des
26 ressources qu'on trouve utiles et on peut... on donne
27 justement, lors de la formation.

28 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis est-ce

1 que les agences de sécurité et de renseignement offrent,
2 elles, des formations directement, soit aux sénateurs, soit
3 au personnel?

4 **Mme JULIE LACROIX:** C'est quelque chose qu'ils
5 offrent sur demande.

6 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Que les agences de
7 sécurité offrent sur demande aux sénateurs?

8 **Mme JULIE LACROIX:** Oui.

9 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Et au
10 personnel. Donc, juste de manière générale, en matière de
11 sécurité... puis encore là, entrez pas dans les détails
12 nécessairement, mais c'est quoi les ressources disponibles?
13 Qui est-ce que les sénateurs peuvent contacter, par exemple,
14 s'ils font face à une menace de sécurité?

15 **Mme JULIE LACROIX:** Ils peuvent nous
16 contacter, contacter la police locale de leur région. Aussi,
17 on peut faciliter des réunions avec le service de
18 renseignement, GRC ou autre, dépendamment du sujet.

19 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis qu'en
20 est-il s'ils sont à l'étranger?

21 **Mme JULIE LACROIX:** Pardon?

22 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Qu'en est-il s'ils sont
23 à l'étranger? Même chose?

24 **Mme JULIE LACROIX:** S'ils sont à l'étranger,
25 nous avons un framework de sécurité qui les accompagne. Donc,
26 ça pourrait être du personnel ressource sur place. Sinon, on
27 les équipe avec les ressources à l'étranger et un point de
28 contact, et cetera.

1 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Merci.

2 De votre côté, Monsieur Vatcher, comme on est
3 sur la question des voyages, on peut commencer par là.
4 Lorsqu'un sénateur ou un membre du personnel du Sénat voyage
5 à l'étranger, c'est quoi les préparatifs de votre côté?
6 Qu'est-ce que vous faites pour équiper le sénateur ou le
7 personnel?

8 **M. DAVID VATCHER:** Donc, avant un voyage, nous
9 demandons au sénateur voyageur de nous indiquer là où il ou
10 elle se rendra et la raison pour laquelle, sans rentrer trop
11 dans les détails, afin de déterminer le niveau de risque
12 associé à ce voyage-là. Au besoin, des dispositions seront
13 prises pour sécuriser davantage ou non les équipements du
14 sénateur ou de la sénatrice qui voyage.

15 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. L'équipement,
16 on parle d'ordinateur, de téléphone, c'est ça?

17 **M. DAVID VATCHER:** On parle essentiellement
18 d'appareils mobiles, donc téléphone cellulaire et ordinateur
19 au besoin.

20 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. De manière
21 plus générale, c'est quoi les formations qui sont données au
22 sénateur ou au personnel en matière de protection de
23 l'information, de TI?

24 **M. DAVID VATCHER:** Donc, pour ce qui est de
25 mon groupe, deux formations obligatoires existent pour
26 l'ensemble des employés et des sénateurs. La première, c'est
27 une formation sur la gestion de l'information, où on explique
28 très bien le traitement qu'une information doit avoir du

1 berceau jusqu'à la fin de sa vie utile.

2 Et puis, à l'intérieur de notre programme de
3 protection et de cybersécurité, il y a une formation toujours
4 obligatoire, qui est de sensibilisation à la cybersécurité,
5 qui est donnée à tous. On demande aux nouveaux employés,
6 comme aux nouveaux sénateurs, de compléter cette formation-là
7 dans les deux semaines à leur arrivée au Sénat.

8 Les sénateurs peuvent aussi... ben, je
9 rencontre chaque nouveau sénateur, moi ou un de mes
10 gestionnaires, si je suis absent cette journée-là, afin de
11 leur parler des risques reliés à la cybersécurité et aux
12 cybermenaces à lesquelles ils font face en tant que
13 sénateurs.

14 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Donc, ça fait
15 partie du processus d'accueil, si je comprends bien. Est-ce
16 qu'il y a des formations qui sont données de manière
17 régulière par après?

18 **M. DAVID VATCHER:** Certaines formations
19 peuvent être données suite à des échecs, par exemple, à des
20 simulations d'hameçonnage que nous pourrions faire. Quelqu'un
21 qui mord à l'hameçon, disons, pourrait se voir contraint de
22 suivre une seconde formation afin de rappeler les dangers,
23 mais aussi comment repérer ces risques-là.

24 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Donc, si je
25 comprends bien, c'est un genre de test..

26 **M. DAVID VATCHER:** Absolument.

27 **Me GABRIEL POLIQUIN:** ... que vous faites aux
28 sénateurs et au personnel, une simulation d'hameçonnage,

1 c'est ça...

2 **M. DAVID VATCHER:** Absolument.

3 **Me GABRIEL POLIQUIN:** ... à quoi vous faites
4 référence? OK. Pis s'ils passent pas le test, ben là, il y a
5 une formation qui est exigée?

6 **M. DAVID VATCHER:** Absolument.

7 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Puis quelle est la
8 participation des agences de renseignement de sécurité pour
9 développer ces formations-là?

10 **M. DAVID VATCHER:** Elle n'a pas été incluse
11 dans la création de ces formations-là. Ce sont nos experts à
12 l'interne qui ont développé et on a recouru à une firme
13 externe qui est spécialisée dans les formations pour nous
14 aider à monter cette formation-là pour la cybersécurité.

15 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Merci. Avant
16 de passer au prochain sujet, une question que j'ai oublié de
17 vous demander, Madame Lacroix, puis c'est pour faire suite à
18 ce que Monsieur Vatcher a dit.

19 Les formations que vous donnez en matière de
20 sécurité plus physique, dans votre cas, est-ce que ce sont
21 des formations qui sont obligatoires?

22 **Mme JULIE LACROIX:** Non.

23 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, le processus d'on-
24 boarding, d'accueil, n'est pas obligatoire non plus?

25 **Mme JULIE LACROIX:** Non.

26 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Et c'est pas obligatoire
27 pour les sénateurs pis c'est pas obligatoire pour le
28 personnel non plus? Je vous ai vu hocher de la tête.

1 **Mme JULIE LACROIX:** Non.

2 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Merci. Parfait. Passons
3 plus précisément au sujet de cyberattaque. Donc, je vais
4 faire appel à vous, Monsieur Vatcher, surtout.

5 C'est mentionné au paragraphe 57 et suivant
6 du résumé d'entrevue. On n'est pas obligé de se tourner vers
7 le document, mais simplement pour la référence.

8 Pour ce qui est des cyberattaques en général,
9 si vous pouviez, sans rentrer dans le détail, décrire la
10 nature du genre de cyberattaque auquel le Sénat fait face?

11 **M. DAVID VATCHER:** Notre institution fait face
12 à l'ensemble des cybermenaces qui existent et de manière
13 continue. On sait que, de par nos outils, on sait... en partie,
14 parce qu'il y a souvent, par exemple, des courriels
15 d'hameçonnage qui rentrent, mais qu'on n'est pas au courant,
16 mais que le sénateur ou l'employé va effacer directement.

17 Donc, je pourrais pas vous donner de chiffres
18 précis, mais on sait qu'on fait face à l'ensemble des types
19 d'attaques possibles, étant donné que nous répondons aux
20 quatre types de malfaiteurs, si vous voulez.

21 **Me GABRIEL POLIQUIN:** C'est quoi les quatre
22 types de malfaiteurs?

23 **M. DAVID VATCHER:** Le premier est
24 l'opportuniste, qui découvre une faille en quelque part et il
25 tente de l'exploiter. Le deuxième est l'activiste, qui a une
26 cause en tête. Le troisième, c'est... il est... je vais dire
27 financier. Donc, lui ou elle, ces groupes-là veulent obtenir
28 de l'argent et, par exemple, les rançongiciels sont souvent

1 donc dans cette catégorie-là. Et finalement, il y a les états
2 qui peuvent tenter d'obtenir de l'information ou de nuire aux
3 opérations de l'institution.

4 Donc, plus on monte dans ces quatre niveaux-
5 là, plus ces malfaiteurs-là ont du temps et de l'argent à
6 investir dans ces attaques-là.

7 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis est-ce
8 que, de façon correspondante, ça change votre approche
9 opérationnelle pour l'un ou l'autre?

10 **M. DAVID VATCHER:** Il est certain qu'une
11 réponse à une attaque va être basée sur le type d'attaque,
12 mais toutes les attaques sont prises au sérieux et traitées
13 dès que possible.

14 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Si vous voulez éclaircir
15 quelque chose pour moi, parce que tout à l'heure, on disait,
16 bon, est-ce que l'information à savoir si un acteur étatique
17 est derrière une attaque, si j'ai bien compris votre réponse,
18 d'un point de vue opérationnel, c'est un peu pareil, si je
19 comprends bien.

20 **M. DAVID VATCHER:** Dans un premier temps,
21 c'est de faire échouer cette tentative.

22 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord.

23 **M. DAVID VATCHER:** Ensuite, on pourra faire
24 des exercices de vérification d'où venait... quelle était la
25 provenance. Pis à ce moment-là, on pourrait, comme on parlait
26 tout à l'heure, parler avec nos collègues de différentes
27 agences de sécurité canadiennes sur trouver la provenance et
28 sur faire les *forensics*, comme on dit en anglais.

1 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Au paragraphe
2 58 de votre résumé d'entrevue, vous parlez spécifiquement
3 d'un des risques, je ne sais pas si c'est une vulnérabilité,
4 mais un des risques auxquels le Sénat fait face, entre autres
5 parmi d'autres institutions là, ce sont les attaques
6 secondaires. Pouvez-vous me parler de c'est quoi une attaque
7 secondaire? Pis si vous voulez vous mettre en contexte, on
8 peut afficher le résumé d'entrevue.

9 **M. DAVID VATCHER:** Pas nécessaire. Une attaque
10 secondaire consiste... c'est une attaque qui a été menée dans
11 un premier temps vers une firme avec laquelle... une firme de
12 confiance avec laquelle nous faisons affaire et que
13 possiblement que cette firme-là, c'est à leur insu, même. Et
14 qu'ensuite, le malfaiteur utilise cette voie pour attaquer
15 notre institution.

16 Donc, si je reçois un courriel d'une firme
17 avec laquelle je fais affaire qui me demande un paiement, je
18 dois forcément faire attention, mais dans la façon que c'est
19 fait, parce que, bien entendu, nous recourons à différents
20 services pour les opérations du Sénat et on veut s'assurer
21 que les gens avec qui on fait affaire sont vraiment surs.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Fait que ce que vous
23 voulez dire par... je donne un exemple tout à fait
24 hypothétique... le Sénat fait affaire avec une firme de
25 comptable.

26 **M. DAVID VATCHER:** Absolument.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Qui fournit des services
28 comptables. Une attaque secondaire, c'est qu'un acteur

1 quelconque commencerait par s'ingérer dans le système de la
2 firme comptable?

3 **M. DAVID VATCHER:** Voilà.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et par cette voie-là,
5 puisque la firme comptable a des liens, on imagine,
6 informatiques là avec le Sénat, utiliserait cette voie-là
7 pour tenter de pénétrer votre système?

8 **M. DAVID VATCHER:** En fait, exactement ou
9 presque. En fait, ce qu'ils feraient, c'est qu'ils
10 tenteraient d'usurper l'identité de cette firme-là pour
11 entrer en communications en nous... avec nous pour nous jouer
12 de vilains tours là.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord.

14 **M. DAVID VATCHER:** Donc, nous, on doit
15 s'assurer avec les firmes qu'on fait affaire qu'il y ait
16 donc... on leur demande si jamais il y a un problème
17 quelconque, qu'ils croient être attaqués, qu'ils nous en
18 fassent part, au moins pour qu'on puisse faire la part des
19 choses et savoir ce qui se passe.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Alors, il n'y a
21 pas nécessairement d'intrusion dans le système du tiers,
22 c'est simplement d'usurper l'identité pour avoir accès...

23 **M. DAVID VATCHER:** Exactement.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** ... au vôtre? D'accord.

25 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Merci.

26 Pour venir à des cyberattaques qui viennent
27 d'acteurs étatiques étrangers, si vous le savez à l'interne,
28 mettons, que ça provient d'un acteur étatique étranger, c'est

1 quoi la collaboration que vous avez avec les autres agences
2 de renseignement, ou les agences de renseignement de
3 sécurité? Est-ce que c'est une collaboration accrue dans ces
4 circonstances-là ou qu'est-ce qui se passe?

5 **M. DAVID VATCHER:** Oui, absolument. Donc, les
6 campagnes... par exemple, les campagnes d'hameçonnage sont
7 presque quotidiennes, mais certaines campagnes par des états
8 vont être plus sophistiquées, étant donné le temps et
9 l'argent qu'ils ont à mettre là-dedans. Et puis, vont être
10 beaucoup plus ciblées.

11 Donc, à ce moment-là, nous, quand on détecte
12 qu'il s'agit en effet d'une puissance étrangère qui voudrait
13 nuire à nos opérations ou nous soutirer de l'information
14 quelconque, on agit avec... on rentre en communication avec nos
15 collègues, bien sûr, sur la Colline parlementaire, mais aussi
16 des agences du service canadien.

17 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Et d'une manière
18 générale, est-ce que vous êtes satisfait de l'information que
19 vous obtenez des agences pour faire votre travail en matière
20 de cybersécurité?

21 **M. DAVID VATCHER:** Absolument. Ces agences-là
22 ont le bien-être de notre appareil à cœur, donc vont
23 communiquer les bonnes informations au bon moment pour nous
24 aider à éviter les dégâts.

25 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Merci. On va
26 se tourner maintenant vers un incident spécifique qui est un
27 peu pour la Commission, un cas d'étude, si on veut, d'une
28 cyberattaque qui a fait l'objet d'une couverture médiatique.

1 On parle de l'incident APT31. Je vais donc aborder ce sujet-
2 là. C'est une attaque qui a eu lieu, comme on le sait, en
3 janvier 2021. Vous étiez en poste à cette époque-là?

4 **M. DAVID VATCHER:** Oui.

5 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, il est indiqué aux
6 paragraphes 27 et 28 du résumé d'entrevue. On l'a ici, donc,
7 vous pouvez y tourner, tant qu'à faire. Simplement pour nous
8 mettre en contexte. Donc, c'est la direction des services... si
9 vous voulez décrire vous-même l'incident APT31, qu'est-ce qui
10 s'est passé?

11 **M. DAVID VATCHER:** Donc, à la fin janvier
12 2021, on a été mis au courant par nos collègues de la Chambre
13 des communes qu'une tentative de harponnage était en cours.
14 Ce qu'il faut comprendre, c'est que, comme je disais tout à
15 l'heure, l'hameçonnage, on en voit tous les jours.
16 L'harponnage est moins fréquent parce que le harponnage est
17 plus ciblé.

18 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Mais pourriez-vous
19 décrire la différence entre hameçonnage pis harponnage, juste
20 pour qu'on comprenne?

21 **M. DAVID VATCHER:** L'hameçonnage... ben, on va
22 utiliser les termes de pêche. Donc, l'hameçonnage, c'est
23 vraiment, je lance plusieurs lignes à l'eau et j'espère qu'un
24 poisson va mordre.

25 **Me GABRIEL POLIQUIN:** OK.

26 **M. DAVID VATCHER:** Ça, c'est l'hameçonnage. Et
27 puis, le but de l'hameçonnage, c'est rediriger une personne
28 pour que soit elle installe un maliciel sur son poste ou

1 qu'elle saisisse ses informations personnelles, ses accès sur
2 un site de mon choix. Ça, c'est l'hameçonnage, qui utilise
3 souvent l'usurpation d'identité. Un transporteur de colis qui
4 vous dit que votre colis est en retard, par exemple, c'est de
5 l'hameçonnage. C'est envoyé à des centaines, peut-être des
6 milliers de personnes.

7 Le harponnage est différent. Harponnage, en
8 anglais, *spear phishing*, c'est qu'on vise vraiment quelqu'un.
9 Et puis cette personne-là, on va écrire un message avec des
10 informations qui ont été obtenues ailleurs pour aller tenter,
11 une fois de plus, d'aller chercher de l'information ou, une
12 fois de plus, installer un maliciel. Mais, c'est vraiment
13 plus ciblé. Je n'envoie pas des messages de harponnage à tout
14 le monde, je l'envoie à ces trois personnes, huit personnes
15 que je vise.

16 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis, APT31,
17 c'était une attaque d'hameçonnage?

18 **M. DAVID VATCHER:** Pardon?

19 **Me GABRIEL POLIQUIN:** APT31, c'était une
20 attaque de quel genre?

21 **M. DAVID VATCHER:** Harponnage.

22 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Harponnage, OK. Donc,
23 plus ciblé.

24 **M. DAVID VATCHER:** Plus ciblé.

25 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Donc, en
26 janvier 2021, on se replace là, que saviez-vous de cette
27 attaque-là, à ce moment-là?

28 **M. DAVID VATCHER:** Tout ce qu'on savait, c'est

1 qu'il y avait des drôles de courriels qui rentraient. Et puis
2 que certains de nos parlementaires pourraient être visés ou
3 ciblés par une tentative de harponnage.

4 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Est-ce que c'est une
5 attaque que vous aviez déjà détectée ou est-ce que c'est le
6 message du centre de cybersécurité qui vous a alerté?

7 **M. DAVID VATCHER:** Nos collègues de la Chambre
8 des communes nous ont alertés.

9 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Ah.

10 **M. DAVID VATCHER:** Et puis, nous, nos outils
11 avaient déjà détecté certains des courriels de la campagne et
12 les avaient mis de côté. Et puis nous, ce qu'on a fait, c'est
13 qu'on est entrés directement et immédiatement en contact avec
14 les bureaux de sénateurs qui étaient ciblés pour nous assurer
15 que l'ensemble des messages soient détruits.

16 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, en janvier 2021...

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai juste une question.

18 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Oui.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Quand vous dites que vous
20 les avez mis de côté, je comprends que c'est mis en
21 quarantaine quand on est avisé qu'un courriel est en
22 quarantaine, on a un certain délai pour aller voir si c'est...
23 c'est ça que vous avez fait? Donc, ça ne se rend pas, en
24 principe, ça ne se rend pas dans la boîte de réception
25 lorsqu'ils sont mis de côté de la personne à qui c'est
26 destiné, à laquelle c'est destiné?

27 **M. DAVID VATCHER:** Exactement. Donc, dans
28 certains cas, l'outil le fait par lui-même. L'outil va

1 détecter que, à cause de différentes caractéristiques, ce
2 message-là est du... soit du *spam* ou, plus sérieusement, est
3 potentiellement dangereux, donc, va le mettre de côté.

4 Notre politique interne au Sénat est de faire
5 en sorte que nous ne détruisons aucun courriel adressé à un
6 sénateur. On les met de côté. Après ça, on peut les appeler
7 et leur dire : il y a ce courriel-là qu'on a mis là pour
8 vous. On veut vous aviser que c'est potentiellement une
9 attaque. Puis on souhaiterait l'effacer avec votre
10 permission.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord.

12 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Puis pour faire un lien
13 avec la réponse à cette question-là, vous avez mentionné tout
14 à l'heure que l'hameçonnage, le harponnage, c'est des choses
15 qui arrivent tous les jours. Donc, est-ce que pour chacun des
16 courriels que vous recevez de cette nature-là, vous avisez le
17 sénateur en question?

18 **M. DAVID VATCHER:** Non. L'hameçonnage est
19 presque quotidien. Le harponnage est plus rare.

20 **Me GABRIEL POLIQUIN:** OK.

21 **M. DAVID VATCHER:** Ce qui demande plus
22 d'efforts.

23 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, même question,
24 mais par rapport à l'hameçonnage. Donc, vous recevez des
25 courriels d'hameçonnage, est-ce que vous alertez les
26 sénateurs?

27 **M. DAVID VATCHER:** Nous allons aviser le
28 sénateur - si ça vient à nos oreilles bien entendu là - nous

1 allons aviser les sénateurs visés de cette campagne de
2 l'hameçonnage là.

3 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Et...

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Lorsque c'est de
5 l'hameçonnage, j'imagine que vous pouvez faire un avis
6 général...

7 **M. DAVID VATCHER:** Absolument.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** ... à l'ensemble des
9 sénateurs?

10 **M. DAVID VATCHER:** Absolument.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Disant « Tel type de
12 courriel circule. Ne l'ouvrez pas », bon, blablabla. Alors
13 que quand c'est du harponnage, vous allez communiquer avec
14 les sénateurs sur une base individuelle parce qu'ils sont
15 spécifiquement visés?

16 **M. DAVID VATCHER:** Absolument.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord.

18 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Donc, pour
19 venir au fait de l'APT 31, je crois comprendre de votre
20 résumé d'entrevue que certains messages auraient
21 effectivement abouti dans les boîtes de réception des
22 sénateurs, c'est exact?

23 **M. DAVID VATCHER:** Oui. Oui.

24 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis d'autres
25 auraient pas abouti, c'est ça?

26 **M. DAVID VATCHER:** Exact.

27 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Ils auraient été captés
28 par ce qu'on appelle des pare-feux, c'est ça?

1 **M. DAVID VATCHER:** Par des outils de... oui.

2 **Me GABRIEL POLIQUIN:** J'ai peut-être pas le
3 bon vocabulaire.

4 **M. DAVID VATCHER:** De protection. Non, c'est
5 pas grave. C'est beau.

6 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, des outils de
7 protection généralisés.

8 **M. DAVID VATCHER:** Voilà.

9 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis... donc,
10 est-ce que des messages ont été envoyés aux sénateurs, peu
11 importe si le courriel avait été capté par les outils de
12 protection? Ou vous avez contacté seulement les sénateurs qui
13 ont reçu bel et bien le courriel?

14 **M. DAVID VATCHER:** Nous avons contacté tous
15 les sénateurs qui avaient été ciblés.

16 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord.

17 **M. DAVID VATCHER:** Parce qu'une attaque de
18 harponnage pourrait arriver en deux vagues, en trois vagues.
19 Donc, on... la sensibilisation de nos clients est notre
20 meilleur outil de protection au Sénat. Donc, quand un
21 sénateur ou une sénatrice sait qu'il ou elle est la cible
22 d'une attaque, donc, sa réaction est d'autant plus méfiante
23 envers, bien entendu. Et puis, c'est vraiment notre meilleur
24 outil là, la sensibilisation.

25 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Pis ça, vous
26 saviez à cette époque-là... ben, vous saviez en janvier ou
27 février 2021 que des sénateurs avaient été... avaient reçu ces
28 courriels-là?

1 **M. DAVID VATCHER:** Nous savions que certains
2 sénateurs avaient été la cible d'une campagne d'harponnage.

3 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis est-ce
4 que vous saviez à ce moment-là - encore là, janvier-février
5 2021 - que c'était un acteur étatique qui était derrière
6 cette campagne-là?

7 **M. DAVID VATCHER:** Non.

8 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Non. Quand est-ce que
9 vous l'avez su?

10 **M. DAVID VATCHER:** Je l'ai su, je vous dirais
11 avril ou mai de cette année lorsque ça a été publié dans les
12 journaux.

13 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Vous l'avez su par les
14 journaux?

15 **M. DAVID VATCHER:** Je l'ai su par... oui. Par
16 des... oui.

17 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Puis est-ce que, encore
18 là, cette information-là aurait été utile à savoir en
19 janvier-février 2021?

20 **M. DAVID VATCHER:** Pas vraiment, parce que
21 comme je vous expliquais plus tôt, la menace, peu importe qui
22 fait la menace, la menace va être traitée directement et de
23 manière immédiate, une fois que ça vient à nos oreilles, bien
24 entendu. Qu'elle vienne d'un groupe de malfaiteurs qui
25 tentent de subtiliser de l'argent ou d'un état quelconque, on
26 veut vraiment éliminer la menace.

27 **COMISSAIRE HOGUE:** Fait que votre réaction à
28 vous, c'est la même?

1 **M. DAVID VATCHER:** Oui. Éliminer la menace.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il y a pas de distinction
3 selon l'identité de l'acteur qui est derrière cette attaque-
4 là?

5 **M. DAVID VATCHER:** Aucune. Nous, ce qu'on
6 fait, c'est qu'il y a une menace, on s'occupe de la menace.
7 Après, peut-être qu'on fera des... on aura des communications
8 avec des collègues de sécurité pour déterminer d'où venait la
9 menace. On leur fournira les informations dont eux ont besoin
10 pour les aider à identifier ça, parce qu'on est des
11 collaborateurs dans ce sens-là, parce qu'on veut la
12 protection non seulement du Sénat, mais aussi de la Chambre
13 des communes et de tout l'appareil gouvernemental canadien.
14 Donc, nous, on est des bons collaborateurs dans ce sens-là.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce que les échanges
16 ont eu lieu? Parce qu'on voit que l'attaque a eu lieu en
17 janvier 2021, pis vous dites c'est cette année en... je pense
18 vous avez dit avril ou mai là.

19 **M. DAVID VATCHER:** Oui.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, 2024 que vous
21 apprenez qui est derrière cette attaque-là. Est-ce que par
22 ailleurs, entre 2021 et 2024, il y a eu ce type d'échange là
23 pour essayer de comprendre d'où cette attaque-là était venue
24 ou c'était tellement une parmi d'autres qu'il n'y avait pas
25 de...

26 **M. DAVID VATCHER:** C'était une parmi d'autres,
27 et nous n'avons pas eu de suivi quant à l'attaque précise au
28 Sénat. On n'a pas eu de suivi ni de nos collègues de la

1 Chambre, ni d'une instance gouvernementale quelconque. C'est
2 vraiment au moins d'avril-mai de cette année que l'affaire
3 est devenue plus publique et qu'un lien avec le groupe APT31
4 a été fait.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et ça, même si c'était du
6 harponnage par opposition à de l'hameçonnage,

7 **M. DAVID VATCHER:** Oui.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** ... parce que vous avez dit
9 il y a moins souvent du harponnage..

10 **M. DAVID VATCHER:** Oui.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** ... ça change rien au fait
12 que c'était quand même une parmi... une tentative d'harponnage
13 parmi plusieurs?

14 **M. DAVID VATCHER:** Comme d'autres, oui.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est ça, il y en a
16 d'autres.

17 **M. DAVID VATCHER:** Souvent, le harponnage, ce
18 n'est pas un état, mais un groupe bien organisé qui veut
19 tenter de nous subtiliser de l'argent, souvent de manière
20 très maladroite là.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ceux qui se trompent dans
22 la façon d'épeler les mots qui apparaissent sur les
23 courriels?

24 **M. DAVID VATCHER:** Entre autres. Il y a des
25 choses qui sautent aux yeux des fois, heureusement. Mais les
26 attaques sont de plus en plus sophistiquées et de bonne
27 qualité, je dirais. Donc, la sensibilisation pis la formation
28 de nos parlementaires, entre autres, mais aussi de nos

1 employés au Sénat est notre première ligne de défense.

2 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Puis depuis
3 l'attaque APT31... depuis que vous savez que c'était un acteur
4 étatique, est-ce qu'il y a des mesures additionnelles ou des
5 mesures différentes qui auraient été prises pour faire face à
6 ce genre d'attaque là dans le futur?

7 **M. DAVID VATCHER:** Non. Il est certain que
8 nous, on a des communications, comme je disais, avec des
9 partenaires externes. Et puis, étant donné que... qu'on veut
10 tous la même chose, on s'assure de rester à l'affut si jamais
11 il y avait d'autres menaces là.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et une fois que vous avez
13 su que c'était APT31 qui était derrière cette attaque-là,
14 est-ce que vous avez, vous, communiqué avec les sénateurs qui
15 avaient fait l'objet d'harponnage pour les informer de ça?
16 Ben, probablement qu'ils l'ont su aussi en lisant les
17 journaux, mais avez-vous communiqué avec eux pour en discuter
18 ou il y a pas eu de suivi non plus à cet égard?

19 **M. DAVID VATCHER:** Je n'ai pas communiqué avec
20 eux. Par contre, j'ai répondu à un des sénateurs qui m'a posé
21 des questions sur comment ça avait été traité. J'ai répondu
22 qu'on avait éliminé le risque pis qu'il n'y avait aucune
23 brèche d'information, aucune... il y avait eu aucun succès
24 relié à cette attaque-là. Puis, c'est la fin de cette
25 attaque-là pour nous.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord.

27 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Je suis à court de
28 temps, mais je vais vous laisser l'opportunité. Est-ce qu'il

1 y a d'autres choses que vous voudriez... dont vous voudriez
2 informer la Commission au sujet de l'ingérence étrangère dans
3 vos disciplines particulières au Sénat?

4 **Mme JULIE LACROIX:** Non.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Moi, j'ai une question et
6 si vous ne pouvez pas y répondre, je vous invite à me le
7 dire. Sentez-vous pas mal à l'aise parce que c'est moi qui
8 pose la question là.

9 Sur la base de ce que vous pouvez voir comme
10 information, est-ce que vous diriez que les attaques
11 auxquelles le Sénat fait face proviennent fréquemment
12 d'acteurs étrangers? Et j'entends des états ou des agents qui
13 agissent pour l'état, ou est-ce que c'est quelque chose qui
14 demeure marginal et peu fréquent? Où est-ce qu'on se situe?
15 Autrement dit, dans le nombre d'attaques, je comprends que
16 vous en avez un grand nombre quotidiennement, il y a des
17 attaques, des cyberattaques, est-ce que la présence d'états
18 étrangers est un phénomène important?

19 **M. DAVID VATCHER:** Merci de votre question. En
20 termes de quantité, les attaques d'acteurs étrangers, ou qui
21 représentent ou qui sont sympathiques à un gouvernement
22 étranger, augmentent mais représentent une minorité des
23 attaques auxquelles on fait face. Parce que ce sont souvent
24 les tentatives de rançongiciel et ainsi de suite, parce qu'il
25 y a de l'argent à faire que les gens s'essaient plus. Il y a
26 des firmes qui existent dans d'autres pays qui font
27 uniquement que ça.

28 Par contre, je crois qu'on est... nous vivons

1 dans un climat géopolitique... je veux pas aller trop loin,
2 mais on vit dans un climat géopolitique tendu, et puis il
3 serait fou de ne pas croire que ces attaques-là vont
4 continuer d'augmenter en nombre et en sophistication.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, est-ce que ça
6 serait exact de dire, actuellement - chez vous, on parle
7 simplement du Sénat - il y a pas péril en la demeure là, en
8 ce sens que ça demeure quelque chose qui est relativement
9 modeste et contrôlé, mais que vous assistez à une montée de
10 ces attaques-là de la part d'états étrangers ou d'agents
11 d'états étrangers? Vous constatez une augmentation?

12 **M. DAVID VATCHER:** Je suis pas sûr que je veux
13 répondre à ça.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parfait. J'arrête. Vous
15 avez rien à ajouter, Madame Lacroix?

16 **Mme JULIE LACROIX:** Non.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

18 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Merci. Ce sont mes
19 questions. Merci aux témoins.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, contre-
21 interrogatoire. Laissez-moi juste trouver ma feuille. Voilà.

22 Alors, le premier, ça sera Maitre Choudhry
23 pour... qui représente Jenny Kwan.

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

25 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Je vais poser mes
26 questions en anglais. J'espère que ça ne vous dérange pas.

27 **Mme JULIE LACROIX:** Not a problem.

28 **M. DAVID VATCHER:** Fine.

1 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci.

2 Alors, j'aimerais vous demander... alors, je
3 suis Sujit Choudhry, avocat pour Jenny Kwan, députée, et je
4 voudrais vous ramener au résumé d'entretien. On va utiliser
5 la version en français parce que c'est ce à quoi on faisait
6 référence précédemment.

7 Si on peut aller au paragraphe 30.

8 Alors, ici, on parle de l'incident d'APT31 et
9 je veux juste creuser un peu sur ce sujet, j'aimerais vous
10 amener à la deuxième phrase du paragraphe 30 qui dit :

11 « Quoi qu'il en soit, le fait de
12 connaître la source de l'attaque plus
13 tôt n'aurait pas changé la réponse
14 rapide de la Direction des services
15 d'information. »

16 Donc, ça, c'est votre preuve?

17 **M. DAVID VATCHER:** Oui, je maintiens.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et aux fins du procès-
19 verbal, le paragraphe correspondant dans le résumé en
20 anglais, c'est le paragraphe 29 qui dit :

21 « Knowing the source of the attack
22 earlier would not have changed the
23 Senate's prompt response. »

24 Et ça, c'est la même déclaration. Et je veux
25 vous demander d'imaginer un scénario différent. Donc, supposé
26 que lorsque vous êtes devenu conscient de l'attaque en
27 janvier 2021, à ce moment-là, vous êtes aussi informé du fait
28 que l'attaque venait d'APT31. Je sais que vous n'avez pas

1 appris avant le mois de juin 2024, mais admettons que vous
2 ayez appris à ce moment-là ou peu de temps après, et donc, la
3 question que j'ai est la suivante :

4 En plus d'informer les bureaux des sénateurs
5 pertinents qu'il y avait eu une attaque, les auriez-vous
6 aussi informés que l'attaque venait d'APT31?

7 **M. DAVID VATCHER:** La façon dont j'ai répondu
8 à ces questions en français, bon, je vais vous donner un
9 petit préambule. C'est comme je l'ai déjà mentionné plus
10 d'une fois ce matin, nous traitons toutes ces menaces très
11 sérieusement et nous agissons rapidement, et ça n'aurait pas
12 changé notre réaction. Nos actions n'auraient pas changé dans
13 le sens où on aurait pris des mesures immédiatement pour
14 bloquer cette attaque.

15 Votre question est de savoir si on aurait
16 mentionné auprès des sénateurs à ce moment-là si APT31 était
17 derrière.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Si vous aviez été informé
19 de ça, est-ce que vous auriez transmis cette information?
20 Vous ne l'étiez pas, mais si vous l'aviez été?

21 **M. DAVID VATCHER:** Je crois que j'aurais tout
22 d'abord parlé à mes supérieurs et, au bout du compte, cette
23 décision de prévenir les sénateurs aurait été prise par les
24 membres directeurs du CIBA.

25 Donc, pour clarifier, je rends des comptes à
26 ma chef qui rend des comptes au Comité sur l'économie interne
27 et l'administration, donc on rend des comptes à ce comité, et
28 lorsque différentes décisions doivent être prises, on s'en

1 défère à leur jugement, à savoir si ça aurait dû se faire ou
2 non.

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, si je peux résumer,
4 l'information au bout du compte aurait été portée par votre
5 chaîne de hiérarchie jusqu'aux sénateurs du comité qui aurait
6 pu décider si on divulgue l'information ou non.

7 Madame Lacroix, vous hochez de la tête. Est-
8 ce que vous voulez rajouter quelque chose?

9 **Mme JULIE LACROIX:** J'ajouterais pour contexte
10 et clarification que dans l'administration, nous sommes des
11 agents du Sénat et des sénateurs, et donc, nous prenons nos
12 instructions des sénateurs et sénatrices. Donc, on porterait
13 ça à notre direction et on agirait par la suite.

14 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Ça, c'est utile. Alors...

15 Madame la Commissaire, combien de temps est-
16 ce qu'il me reste?

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il vous reste 5 minutes.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, je veux creuser un
19 petit peu sur un point avec vous parce que c'est utile. Donc,
20 la semaine dernière...

21 Alors, oui, je vois le temps ici maintenant.

22 Alors, la semaine dernière, nous avons eu un
23 témoignage de deux députés du Parlement, Messieurs McKay et
24 Genuis qui avaient été ciblés par la même attaque, et leurs
25 témoignages étaient que cette attaque était, bien sûr, une
26 interférence avec leurs privilèges parlementaires – on ne peut
27 pas discuter de cela –, mais ils étaient également d'accord
28 avec les deux points suivants qu'ils ressentaient que le

1 gouvernement avait violé leurs privilèges parlementaires en ne
2 les prévenant pas de l'attaque et en ne les protégeant pas
3 adéquatement contre cette attaque.

4 Et ce que j'aimerais faire, c'est lier ces
5 réponses à ce que vous venez de dire pour ce qui est d'amener
6 ça au Comité de l'économie interne. Est-ce que vos mécanismes
7 de reddition de comptes au sein du Sénat sont ancrés dans
8 l'idée qu'au bout du compte votre administration est là pour
9 protéger et mettre en œuvre les privilèges du Sénat comme
10 organe collectivement, mais également de ses membres
11 individuellement?

12 **Mme JULIE LACROIX:** C'est ça. Notre travail est
13 d'assurer la sécurité du Sénat et des sénateurs dans l'ensemble
14 et d'équilibrer ces mesures avec les exigences et les besoins
15 des fonctions parlementaires.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Autre réponse?

17 **M. DAVID VATCHER:** J'ajouterais que je ne suis
18 pas un expert sur les privilèges parlementaires, moi, je suis
19 l'informaticien, donc ma réaction serait que je veux m'assurer
20 que les sénateurs peuvent faire pleinement leur travail et je
21 veux retirer des choses qui les empêchent de faire leur
22 travail. Je ne vais pas parler de privilèges parlementaires.

23 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et je réfléchissais à ça en
24 posant la question, mais vous comprenez pourquoi on est
25 intéressés par ces bases juridiques de toutes ces
26 responsabilités que vous avez et nous... j'aimerais juste
27 indiquer comme preuve à votre contre-interrogatoire JK-179
28 (sic) ça, c'est le chapitre de la procédure du Sénat, le

1 chapitre 11 qui indique les privilèges du Sénat, et c'est
2 d'idées que je faisais référence.

3 **--- PIÈCE No. JKW0000169:**

4 Senate Procedure - Chapter 11

5 Privileges and Immunities

6 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci de votre temps.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur Harland pour
8 Michael Chong.

9 **Me FRASER HARLAND:** Bonjour, Madame la
10 Commissaire.

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me FRASER HARLAND:**

12 **Me FRASER HARLAND:** Je vais reprendre où mon
13 collègue, monsieur Choudhry, a arrêté parce que j'avais aussi
14 des questions sur cette cyberattaque d'APT31.

15 Donc, si on peut afficher le document WIT126,
16 une langue ou l'autre ira bien, paragraphe 29. Alors, ça
17 indique ici, Monsieur Vatcher :

18 « La Direction des services
19 d'information savait seulement que
20 les logiciels avaient été envoyés par
21 courriel. »

22 Non, le paragraphe 30 :

23 « La Direction des services
24 d'information a appris en juin 2024
25 de l'équipe de sécurité des TI de la
26 Chambre des communes que l'attaque
27 avait été menée par APT31. »

28 C'est la Chambre des communes qui vous a

1 informé de cela, n'est-ce pas?

2 **M. DAVID VATCHER:** Oui.

3 **Me FRASER HARLAND:** Et avez-vous été informé
4 par le SCRS ou un autre organe gouvernemental qu'APT31 était
5 responsable?

6 **M. DAVID VATCHER:** Non.

7 **Me FRASER HARLAND:** Je crois que vous avez dit
8 dans une réponse à la question de la Commissaire que vous
9 n'avez pas informé les sénateurs de cela à ce moment-là, à
10 moins qu'ils viennent vous demander des clarifications.

11 **M. DAVID VATCHER:** C'est ça. Alors, en mai ou
12 juin de cette année, je n'ai pas contacté les sénateurs qui
13 avaient été ciblés par l'attaque en janvier 2021. Néanmoins,
14 j'ai répondu à une question d'un des sénateurs à leur
15 satisfaction.

16 **Me FRASER HARLAND:** Et Me Choudhry a parlé du
17 fait que les députés McKay et Genuis ont dit qu'ils voulaient
18 être informés en cas d'incidents de ce genre. Est-ce que vous
19 diriez que c'est la même chose pour les sénateurs?

20 **M. DAVID VATCHER:** Écoutez, je ne peux pas
21 m'exprimer au nom des sénateurs.

22 **Me FRASER HARLAND:** Est-ce que des sénateurs
23 vous ont dit qu'ils voudraient être informés en cas de
24 récidive?

25 **M. DAVID VATCHER:** Écoutez, je pense que les
26 sénateurs veulent toujours être informés. Parallèlement, je
27 crois que les sénateurs reçoivent beaucoup d'informations, et
28 moi, écoutez, je suis parfaitement transparent; quand on me

1 demande de l'information supplémentaire, j'en fournis, et si
2 une décision était rendue par le Steering à cet égard,
3 écoutez, je ne peux rien confirmer au nom de qui que ce soit,
4 on remonte dans le temps à deux ans et demi, il n'y a pas eu
5 de dommages, ç'a été réglé.

6 Donc, si des sénateurs veulent autre chose,
7 qu'ils me le demandent.

8 **Me FRASER HARLAND:** Très bien. Très utile.

9 Dois-je comprendre, il n'y a pas de
10 directives, de politiques de la part du Comité directeur pour
11 ce qui est d'informer les sénateurs en cas d'incidents comme
12 celui-là?

13 **M. DAVID VATCHER:** En ce qui concerne
14 l'hameçonnage, les incidents de ce genre, il a été question
15 d'une minorité de sénateurs en l'instance, et cette exigence
16 n'a pas été mentionnée. Par contre, cette attaque a été
17 mentionnée dans les rapports trimestriels sur les enjeux de
18 cybersécurité.

19 **Me FRASER HARLAND:** Ce qui nous intéresse,
20 c'est qu'on parle ici d'un État étranger qui est à l'origine
21 de cet incident. Est-ce que ç'a été indiqué dans le document
22 ou alors on s'est contentés de dire qu'il s'agissait
23 d'hameçonnage?

24 **M. DAVID VATCHER:** En 2021, on a dit qu'il
25 s'agissait d'une opération d'hameçonnage et récemment, bien
26 sûr, nous avons mis à jour compte tenu des renseignements
27 obtenus depuis.

28 **Me FRASER HARLAND:** Avec une telle politique

1 en œuvre, il se peut donc qu'une récidive par un État
2 étranger se produise et que les sénateurs ne soient pas
3 informés, n'est-ce pas?

4 **M. DAVID VATCHER:** Écoutez, ce que je dirais,
5 c'est que si un tel évènement se répète, ce serait le même
6 résultat.

7 **Me FRASER HARLAND:** Je n'ai pas d'autres
8 questions. Merci.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pour la Coalition des
10 droits humains, Madame Teich... Maître Teich.

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SARAH TEICH:**

12 **Me SARA TEICH:** Oui. Je vais poser mes
13 questions à monsieur Vatcher moi aussi.

14 Donc, êtes-vous au courant du fait que les
15 intervenants malveillants étrangers pourraient aussi
16 s'attaquer à des militants, y compris des gens de diverses
17 diasporas?

18 **M. DAVID VATCHER:** Il se peut qu'il en soit
19 ainsi. Moi, ce qui me préoccupe au premier chef, c'est la
20 protection du Sénat, la protection des sénateurs, et ici, je
21 m'excuse, mais pour ce qui est de protéger d'autres
22 intervenants, ce n'est pas ma responsabilité.

23 **Me SARA TEICH:** Et si surtout un acteur
24 étranger cible un sénateur en particulier et qu'ensuite le
25 sénateur se sert de son appareil pour communiquer avec des
26 membres de la diaspora, est-ce que cela risque de
27 compromettre les appareils des membres de la diaspora, par
28 conséquent?

1 **M. DAVID VATCHER:** Écoutez, il y a bien des
2 choses dans la question que vous me posez là et je ne sais
3 pas comment y répondre, en fait. Parce qu'il y a eu une
4 attaque ratée contre une poignée de sénateurs, nous nous
5 sommes assurés que tous les appareils visés n'avaient pas été
6 compromis, ça fait partie des vérifications de routine en
7 pareilles circonstances. Donc, écoutez, là, si je répons à
8 votre question, ce sera de la spéculation et je ne veux pas
9 le faire.

10 **Me SARA TEICH:** Je ne parle pas de l'APT31, je
11 parle de votre expertise en général, mais je comprends que,
12 de toute évidemment, votre priorité, c'est de protéger les
13 sénateurs. Quand vous faites une enquête après coup, et vous
14 avez dit, d'après votre réponse à l'interrogatoire principal,
15 vous êtes prêt à communiquer avec les membres des agences du
16 renseignement, supposons qu'il y ait des impacts par la suite
17 en raison du ciblage de certains sénateurs, est-ce que vous
18 seriez en contact avec les agences de renseignement pour
19 protéger les membres des collectivités visées?

20 **M. DAVID VATCHER:** Non.

21 **Me SARA TEICH:** Et pourquoi pas?

22 **M. DAVID VATCHER:** Le Sénat est une
23 institution indépendante et je ne crois pas que les entités
24 gouvernementales externes devraient gérer les enjeux de
25 sécurité en ce qui concerne nos appareils.

26 **Me SARA TEICH:** Si ce n'est pas une question
27 qui relève de l'administration du Sénat, est-ce qu'il
28 faudrait qu'une autre agence offre un appui de ce genre?

1 **M. DAVID VATCHER:** Je ne vois pas pourquoi.
2 Écoutez, je m'excuse, je ne vois pas pourquoi.

3 **Me SARA TEICH:** Ma question n'est peut-être
4 pas claire. Je parle des contacts de divers sénateurs. Est-ce
5 que leurs appareils risquent d'être compromis par suite d'une
6 attaque dont un sénateur aurait été victime?

7 **M. DAVID VATCHER:** Écoutez, je ne sais pas
8 quoi vous répondre.

9 **Me SARA TEICH:** Je n'ai pas d'autres
10 questions.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

12 Et maintenant, Maître Sirois pour l'Alliance
13 démocratique Canada-Russie.

14 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

15 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bonjour. Guillaume
16 Sirois, avocat de l'Alliance démocratique des Canadiens
17 russes.

18 J'aimerais qu'on montre WIT126, la version
19 française, s'il vous plait. Le paragraphe 24.

20 J'aimerais juste parler brièvement de
21 l'attaque de déni de service distribuée qu'il y a eu lieu...
22 qui a été attribué à des sympathisants de la Russie.
23 J'aimerais comprendre davantage les circonstances entourant
24 cette attaque. Quand avez-vous été mis au courant que le site
25 internet du Sénat avait été attaqué par des sympathisants
26 russes?

27 **M. DAVID VATCHER:** Il y a eu plus d'une
28 instance de ce type d'attaque là de déni de service sur notre

1 site externe. À chaque fois, nous... on a des outils, bien
2 entendu, qui surveillent le nombre de connexions à nos sites
3 externes. Et puis lorsqu'il y a une anomalie, ça m'est
4 rapporté et nous prenons les actions nécessaires pour contrer
5 l'attaque. Donc, c'est... je vous dirais que c'est
6 presque immédiatement que c'est porté à mon attention, je n'ai
7 pas de date à vous donner puisque ça arrive régulièrement ou
8 de temps en temps.

9 **Me GUILLAUME SIROIS:** Avez-vous l'année, le
10 mois?

11 **M. DAVID VATCHER:** Pas avec moi, je suis
12 désolé. J'ai pas le...

13 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et une fois que vous
14 avez été mis presque immédiatement au courant de cette
15 attaque-là, c'est quand que vous avez appris que ça avait été
16 mené par des sympathisants russes particulièrement?

17 **M. DAVID VATCHER:** La façon dont les attaques
18 sont perpétrées, il y a des composantes technologiques... des
19 spécificités qui nous aident à identifier la source de
20 l'attaque, mais aussi, les groupes... certains groupes sont
21 très « vocals » sur les réseaux sociaux et se vantent et
22 confirment un peu... se vantent de ces attaques-là.

23 **Me GUILLAUME SIROIS:** Puis en termes de délai,
24 comme... c'est un peu ce que j'ai vu dans votre résumé
25 d'entrevue, mais plutôt en termes de délai, c'est quoi...
26 combien de temps que ça a pris entre le moment que vous avez
27 été informé que le site internet du Sénat avait été attaqué,
28 qui était fermé, et le moment que vous avez appris... que ce

1 soit par les médias sociaux ou par des informations
2 technologiques que cette attaque-là avait été menée par des
3 sympathisants de la Russie? Est-ce qu'il y avait un délai
4 entre les deux?

5 **M. DAVID VATCHER:** C'est très... il y a pas
6 grand temps. Il y a pas grande différence entre les deux.
7 Donc, on sait qu'il y a une attaque qui est en cours. On sait
8 si ça ressemble beaucoup à l'attaque précédente qui a des
9 caractéristiques que nous connaissons qui sont techniques et
10 dans lesquelles je n'entrerai pas. Et puis ces
11 caractéristiques-là nous portent à croire qu'il s'agit d'un
12 groupe précis. C'est presque immédiatement, dans le fond.

13 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et la réponse du Sénat
14 dans ce contexte-là, l'administration du Sénat dans ce
15 contexte-là est la même quand on apprend presque immédiatement
16 que c'est des sympathisants de la Russie qui sont derrière...
17 ou d'un État étranger qui sont derrière une attaque que si on
18 a aucune indication qu'un État étranger est derrière une
19 attaque. C'est la même réponse de la part du Sénat, c'est ça?

20 **M. DAVID VATCHER:** Absolument.

21 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et je comprends que de
22 contacter les partenaires en sécurité et renseignement, c'est
23 pas nécessairement utile pour le Sénat lui-même. Mais pensez-
24 vous que de les contacter, les informer que vous êtes au
25 courant de ce genre d'attaque là pourrait être utile pour
26 leur travail à eux?

27 **M. DAVID VATCHER:** Eux le savent déjà.

28 **Me GUILLAUME SIROIS:** Comment vous savez

1 qu'ils le savent si vous êtes pas en contact avec eux à ce
2 moment-là?

3 **M. DAVID VATCHER:** Les attaques contre des
4 institutions du gouvernement canadien sont publiques, dans le
5 fond, dans le sens où ces ressortissants-là s'en vantent et
6 puis on s'en cache pas. Donc, nous, on sait quand elles
7 surviennent, mais vous avez raison, je crois qu'ils le
8 savent. Je n'en ai pas la preuve. Vous avez raison là-dessus.

9 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et juste pour finir,
10 pensez-vous que certaines informations que vous avez en votre
11 possession, parce que vous êtes la victime de l'attaque en
12 tant que telle, qu'une certaine information pourrait être
13 utile pour eux pour continuer leur enquête et essayer de
14 peut-être mettre des mesures de représailles ou quoi que ce
15 soit?

16 **M. DAVID VATCHER:** Absolument. Et puis je
17 voudrais pas faire croire que nous ne discutons pas de ces
18 attaques-là avec eux. Des membres de mon équipe travaillent
19 avec ces entités externes et puis je ne serais pas surpris
20 que ces attaques-là aient été mentionnées, cependant, lors de
21 l'attaque, je ne suis pas certain... je ne crois pas que nous
22 communiquons avec eux pour leur dire « Attention, tel groupe
23 nous attaque aujourd'hui ».

24 **Me GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Merci. Mon
25 temps est terminé, mais je vous remercie pour votre temps
26 aujourd'hui.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

28 J'ai juste une question. Quand vous dites

1 qu'ils... les groupes qui attaquent comme ça vont généralement
2 s'en vanter sur les réseaux sociaux, est-ce qu'il y a des
3 revendications d'attaques proprement dites?

4 **M. DAVID VATCHER:** Absolument.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, les groupes vont
6 revendiquer que ce sont eux qui ont mené une attaque donnée?

7 **M. DAVID VATCHER:** Absolument.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** OK. Merci.

9 Alors, the Concern Group. Mr. Chantler.

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NEIL CHANTLER:**

11 **Me NEIL CHANTLER:** Neil Chantler, et je
12 représente le Groupe sino-canadien Concern.

13 Donc, je vais vous poser des questions au
14 sujet des voyages parrainés à l'étranger dans la mesure où
15 cela relève de votre mandat.

16 Pourriez-vous afficher 126 dans sa version
17 anglaise à la page 11, paragraphe 66.

18 Dans votre résumé d'entrevue déposé un peu
19 plus tôt, vous décrivez au paragraphe 66 une résolution au
20 Sénat, la sénatrice Raymonde Saint-Germain a déposé cette
21 résolution, et donc, ça a autorisé le Comité permanent sur
22 l'éthique et les conflits d'intérêts à examiner des
23 changements apportés à la réglementation concernant les
24 voyages parrainés et vous avez dit que c'était actuellement à
25 l'étude à des fins d'adoption.

26 Et ensuite, à 67, vous dites :

27 « Cette résolution a été introduite
28 le printemps dernier par suite

1 d'articles concernant, donc, la
2 sécurité publique publiés par le
3 comité de parlementaires qui s'occupe
4 des questions de renseignement et de
5 sécurité nationale. »

6 C'est exact?

7 **Mme JULIE LACROIX:** Où en sommes-nous en
8 termes généraux?

9 **Me NEIL CHANTLER:** Écoutez, il s'agit d'un
10 rapport dans lequel on disait que les parlementaires qui
11 étaient des participants qui voulaient participer à des
12 actions mettant en danger la démocratie canadienne l'avaient
13 fait de façon volontaire. Êtes-vous au courant de cela?

14 **Mme JULIE LACROIX:** Écoutez, je pense qu'il
15 faudrait poser cette question soit aux membres du Comité sur
16 l'éthique et les conflits d'intérêts ou encore à la sénatrice
17 Saint-Germain.

18 **Me NEIL CHANTLER:** Oui, je parle du rapport de
19 cette instance et vous êtes au courant des conclusions.

20 **M. DAVID VATCHER:** Je regrette..

21 **Me NEIL CHANTLER:** Vous n'êtes..

22 **M. DAVID VATCHER:** ...je ne suis pas au courant.

23 **Me NEIL CHANTLER:** Vous n'êtes pas au courant
24 du fait que ce comité a jugé qu'il y avait des participants,
25 des parlementaires qui avaient participé volontairement à des
26 activités menées par des États étrangers?

27 **Mme JULIE LACROIX:** Je n'ai pas lu le rapport.

28 **Me NEIL CHANTLER:** Et vous n'êtes pas au

1 courant de ces rapports dans lesquels on parlait de
2 parlementaires et d'accusations très sérieuses contre ces
3 parlementaires?

4 **M. DAVID VATCHER:** Écoutez, j'écoute les
5 nouvelles, mais je n'ai pas lu le rapport moi-même.

6 **Me NEIL CHANTLER:** Et vous avez que dans ce
7 rapport, on a identifié les parrains de voyages à l'étranger
8 comme étant des sources de vulnérabilité pour certains
9 parlementaires en particulier?

10 **M. DAVID VATCHER:** Écoutez, dans les
11 nouvelles, j'en ai pris conscience, je le comprends.

12 **Me NEIL CHANTLER:** Donc, vous êtes d'accord,
13 ça peut avoir un impact négatif sur la confiance de la
14 population canadienne à l'égard des parlementaires, des
15 sénateurs qui se rendent dans des pays étrangers dans le
16 cadre de voyages parrainés par des pays étrangers comme la
17 Chine qui ont manifesté justement l'intention de miner la
18 démocratie au Canada.

19 **M. DAVID VATCHER:** Oui, mais honnêtement, ma
20 préoccupation, c'est de protéger les sénateurs contre les
21 attaques de l'externe et je ne peux pas parler au nom des
22 sénateurs pour ce qui est de leur comportement, de leurs
23 décisions.

24 Encore une fois, je dois protéger leurs
25 capacités de s'acquitter de leurs responsabilités. Pour ce
26 qui est de leurs décisions, je ne peux pas.

27 **Me NEIL CHANTLER:** Donc, quand il est question
28 de la sécurité des voyages à l'étranger effectués par des

1 sénateurs, ça relève de vos mandats, dans un cas comme dans
2 l'autre?

3 **Mme JULIE LACROIX:** Nous partageons certaines
4 responsabilités, David et moi, en ce qui concerne la
5 composante technologies de l'information.

6 **Me NEIL CHANTLER:** Je m'excuse. Donc, il y a
7 un processus pour l'évaluation des risques en pareilles
8 circonstances, vous informez les sénateurs avant qu'ils ne
9 voyagent pour ce qui est des risques que présente un voyage
10 dans tel ou tel pays, vous les informez, comment assurer leur
11 sécurité lors de voyages à l'étranger, quelles sont les
12 pratiques recommandées pour l'utilisation d'appareils, et
13 cetera, et ce sont des renseignements d'importance critique à
14 dispenser aux sénateurs avant un voyage à l'étranger. N'est-
15 ce pas?

16 **Mme JULIE LACROIX:** Oui.

17 **M. DAVID VATCHER:** Et quand un sénateur
18 accepte une invitation de voyage à l'étranger, souvent ce
19 sont des États étrangers ou des groupes d'intérêt qui
20 prennent les dispositions pour les voyages de ce genre.
21 N'est-ce pas?

22 **Mme JULIE LACROIX:** Je ne peux pas répondre à
23 votre question.

24 **Me NEIL CHANTLER:** Normalement, ce sont des
25 entités étrangères qui paient les... pour les voyages.

26 **M. DAVID VATCHER:** Oui, c'est ainsi que
27 définit « voyage parrainé ».

28 **Me NEIL CHANTLER:** Et cela ne remet-il pas

1 davantage en question la sécurité? Il peut y avoir des
2 risques plus élevés de piégeage, d'espionnage ou
3 d'interventions étrangères de quelque façon que ce soit?

4 **Mme JULIE LACROIX:** En termes généraux, je
5 dirais que, oui, au moment de l'évaluation, ce sont des
6 considérations qui vont être mentionnées et qui vont faire
7 l'objet de mesures d'atténuation.

8 **M. DAVID VATCHER:** Donc, un élément de risque
9 plus élevé en ce qui concerne les voyages parrainés à
10 l'étranger, n'est-ce pas?

11 **Mme JULIE LACROIX:** Je dirais qu'il y a un
12 élément de risque à prendre en compte, certainement.

13 **Me NEIL CHANTLER:** Compte tenu de cet état de
14 fait et du rapport des parlementaires sur les questions de
15 renseignement, est-ce qu'on ne devrait pas limiter les
16 déplacements ou, à tout le moins, faire quelque chose au
17 niveau de la sécurité?

18 **Mme JULIE LACROIX:** Écoutez, moi, ce sont les
19 sénateurs qui me donnent les directives et c'est à eux de
20 décider.

21 **Me NEIL CHANTLER:** Est-ce que ça ne serait pas
22 plus facile d'assurer la sécurité des sénateurs en pareilles
23 circonstances?

24 **M. DAVID VATCHER:** Comme l'a dit ma collègue,
25 c'est une question qui relève de la volonté des sénateurs
26 eux-mêmes.

27 **Me NEIL CHANTLER:** Merci.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me RYANN ATKINS:

2 **Me RYANN ATKINS:** Bonjour. Je représente le
3 Procureur général du Canada.

4 Dans votre déclaration, vous avez dit que
5 l'administration du Sénat collabore de très près avec le
6 sergent d'armes de la Chambre des communes, n'est-ce pas?

7 **Mme JULIE LACROIX:** Oui.

8 **Me RYANN ATKINS:** Et ça concerne aussi les
9 questions de sécurité informatique aussi?

10 **M. DAVID VATCHER:** Oui.

11 **Me RYANN ATKINS:** Écoutez, je ne suis pas une
12 experte dans ce domaine, vous pouvez peut-être m'aider. Mais
13 est-il exact que les systèmes de sécurité du Sénat relèvent
14 aussi de la Chambre des communes?

15 **M. DAVID VATCHER:** C'est inexact.

16 **Me RYANN ATKINS:** Donc, de toute façon, la
17 technologie fait l'objet d'efforts de collaboration entre les
18 deux Chambres et vous partez l'information au sujet des
19 cyberattaques?

20 **M. DAVID VATCHER:** Oui et oui.

21 **Me RYANN ATKINS:** Et il y a un protocole
22 d'Entente en matière de sécurité informatique?

23 **M. DAVID VATCHER:** Par contre, pour le Sénat,
24 ça n'existe pas avec d'autres instances.

25 **Me RYANN ATKINS:** Et en ce qui concerne les
26 rapports entre les deux Chambres, vous imaginez que si la
27 Chambre des communes reçoit de l'information au sujet de vos
28 systèmes qui pourrait avoir un impact sur la protection des

1 sénateurs, on partagerait l'information avec vous?

2 **M. DAVID VATCHER:** Absolument, oui, et ce fut
3 le cas.

4 **Me RYANN ATKINS:** J'anticipe qu'il y aura des
5 preuves basées sur le résumé au niveau... et l'annexe, et ça,
6 ça va être soumis en preuve aujourd'hui que les services
7 numériques de la Chambre des communes ne veut pas partager
8 l'information des députés sans qu'il y ait le consentement.
9 Et ça, c'est la même chose pour l'administration du Sénat
10 pour les sénateurs?

11 **Mme JULIE LACROIX:** Oui.

12 **Me RYANN ATKINS:** Je voudrais vous parler du
13 cyberincident en janvier 2021, car... par l'acteur APT31. Vous
14 avez dit dans votre témoignage que ça n'a pas réussi, qu'on
15 n'a pu empêcher l'attaque.

16 **M. DAVID VATCHER:** Oui.

17 **Me RYANN ATKINS:** Et on vous a informé de cet
18 incident, c'était par la Chambre des communes.

19 **M. DAVID VATCHER:** Oui.

20 **Me RYANN ATKINS:** Est-ce que c'est vrai que
21 votre équipe aurait été responsable pour faire le lien des
22 adresses IP pour les adresses qui étaient sur les adresses
23 courriel des sénateurs ciblés?

24 **M. DAVID VATCHER:** Oui.

25 **Me RYANN ATKINS:** Donc, les agences de
26 sécurité avaient les adresses IP, mais vous avez identifié
27 les acteurs menaçants.

28 **M. DAVID VATCHER:** Oui.

1 **Me RYANN ATKINS:** Est-ce que vous avez partagé
2 l'information avec d'autres agences gouvernementales?

3 **M. DAVID VATCHER:** À ce moment-là, on nous a
4 informés quels parlementaires avaient été ciblés, donc on n'a
5 pas partagé cette information, on nous l'a donnée.

6 **Me RYANN ATKINS:** C'est la Chambre des
7 communes qui vous l'a donnée?

8 **M. DAVID VATCHER:** Oui.

9 **Me RYANN ATKINS:** Mais en tous les cas, vous
10 n'avez pas eu le consentement de le partager avec le CST ou
11 le SCRS.

12 **M. DAVID VATCHER:** Non. Non, encore une fois,
13 on l'a partagée avec nous et nous l'avons partagée.

14 **Me RYANN ATKINS:** Et vous ne savez pas si la
15 Chambre des communes a partagé l'information avec d'autres
16 agences?

17 **M. DAVID VATCHER:** Non.

18 **Me RYANN ATKINS:** Vous notez dans votre résumé
19 que le Centre cybernétique n'a pas fourni des informations à
20 l'administration du Sénat par rapport à qui pouvait être à
21 l'origine des attaques. C'est la Chambre des communes qui
22 vous a donné cette information?

23 **M. DAVID VATCHER:** Oui, c'est la Chambre des
24 communes qui nous a donné cette information.

25 **Me RYANN ATKINS:** Et ils ont dit que l'attaque
26 a été perpétrée par APT31?

27 **M. DAVID VATCHER:** Au mois de mai ou au mois
28 de juin de cette année, la Chambre des communes, oui.

1 **Me RYANN ATKINS:** J'anticipe qu'on va entendre
2 une preuve par rapport à une réunion le 17 février 2021 entre
3 les agences de sécurité et l'administration de la Chambre des
4 communes où l'identité de l'acteur menaçant a été partagée
5 avec la Chambre des communes, et les tactiques des différents
6 pays spécifiques. Est-ce que quelqu'un de votre
7 administration était présent à cette réunion?

8 **M. DAVID VATCHER:** Non.

9 **Me RYANN ATKINS:** Est-ce que la Chambre des
10 communes a donné cette information au Sénat?

11 **M. DAVID VATCHER:** Personne de ma direction
12 était présent. Je ne peux pas dire pour d'autres.

13 **Me RYANN ATKINS:** Est-ce que vous êtes au
14 courant d'autres du Sénat qui étaient à cette réunion?

15 **Mme JULIE LACROIX:** Non.

16 **Me RYANN ATKINS:** Suite à cette réunion,
17 quelqu'un de la Chambre des communes a partagé l'information
18 qui a été de la réunion?

19 **M. DAVID VATCHER:** Pas à ce que je sache.

20 **Me RYANN ATKINS:** La Chambre des communes... on
21 va entendre que la Chambre des communes par rapport aux
22 agences de sécurité a indiqué que certains membres du
23 Parlement avaient peut-être reçu des messages semblables sur
24 leurs adresses courriel personnelles. Est-ce que la Chambre
25 des communes vous a donné le même message au Sénat?

26 **M. DAVID VATCHER:** Je ne me rappelle pas
27 qu'ils l'aient fait.

28 **Me RYANN ATKINS:** Quand le Sénat a communiqué

1 avec les sénateurs qui avaient été ciblés, est-ce qu'on leur
2 a dit de vérifier leurs appareils personnels pour ces
3 adresses courriel?

4 **M. DAVID VATCHER:** Je ne serais pas surpris,
5 mas je ne peux pas... je ne connais pas les détails de ces
6 discussions, de ce qui a été dit.

7 **Me RYANN ATKINS:** Est-ce que ça fait partie
8 des conseils et de l'information que reçoivent les sénateurs?

9 **M. DAVID VATCHER:** Oui.

10 **Me RYANN ATKINS:** Merci. Ce sont là mes
11 questions.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pour le Sénat, it's Maitre
13 Roy and Me Clair.

14 Avez-vous des questions?

15 **Me MARC-ANDRÉ ROY:** Non, Madame la
16 Commissaire.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pas de questions.

18 **Me MARC-ANDRÉ ROY:** Non, Madame la
19 Commissaire.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pas de questions?

21 We'll resume ---

22 Réinterrogatoire, Maitre Poliquin?

23 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Madame la Commissaire,
24 j'ai pas de questions en réinterrogatoire. Cependant, je veux
25 juste préciser que Me Choudhry avait identifié un décalage
26 dans les paragraphes...

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui.

28 **Me GABRIEL POLIQUIN:** ...du résumé d'entrevue.
29 En fait, c'est... y'a pas d'erreurs substantielles là, c'est

1 juste que dans la version anglaise, le paragraphe 26 n'a pas
2 son numéro, ce qui explique le décalage des... dans la
3 numérotation des paragraphes, mais pas dans la substance.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, l'ensemble de
5 l'information est là.

6 **Me GABRIEL POLIQUIN:** C'est ça.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup.

8 **Mme JULIE LACROIX:** Merci.

9 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Merci.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bonne journée. Vous êtes
11 libres de quitter.

12 **Mme JULIE LACROIX:** Merci.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, on va prendre la
14 pause 20 minutes. Alors, we'll resume at 11:15.

15 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il
16 vous plait.

17 The sitting of the Commission is now in
18 recess until 11:15 a.m. Cette séance de la commission est
19 maintenant suspendue jusqu'à 11 h 15.

20 --- Upon recessing at 10:55 a.m./

21 --- La séance est suspendue à 10 h 55

22 --- Upon resuming at 11:18 a.m./

23 --- La séance est reprise à 11 h 18

24 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il
25 vous plait.

26 This sitting of the Foreign Interference
27 Commission is now back in session. Cette séance de la
28 Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en
29 session.

1 The time is 11:18 a.m. Il est 11 h 18.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bonjour.

3 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Good morning,
4 Commissioner. Bonjour. Hamza Mohamadhossen pour la
5 Commission.

6 Vous avez les témoins qui sont les
7 représentants de la Chambre des communes, Monsieur Patrick
8 McDonell et monsieur Benoît Dicaire.

9 Monsieur le registraire... <non interprété> I
10 would ask that both witnesses please be sworn.

11 **LE GREFFIER:** <Non interprété> We'll start
12 with Mr. McDonell. Alors, est-ce que vous pouvez dire votre
13 nom en entier et épeler votre dernier nom?

14 **M. PATRICK McDONELL:** Je m'appelle Patrick
15 Ewen McDonell. McDonell, c'est M-C-D-O-N-E-L-L.

16 **LE GREFFIER:** Merci. Nous allons faire
17 l'assermentation.

18 **--- M. PATRICK EWEN McDONELL, Sous affirmation solennelle:**

19 **LE GREFFIER:** Merci.

20 Je vais maintenant procéder avec monsieur
21 Dicaire.

22 Est-ce que vous pouvez déclarer votre nom et
23 épeler votre nom de famille?

24 **M. BENOÎT DICAIRE:** Mon nom, c'est Benoît
25 Eugène Dicaire et mon nom de famille s'épèle D-I-C-A-I-R-E.

26 **LE GREFFIER:** Merci beaucoup. Pour
27 l'assermentation :

28 **--- M. BENOÎT EUGÈNE DICAIRE, Sous affirmation solennelle:**

1 **LE GREFFIER:** Merci beaucoup, Monsieur

2 Dicaire.

3 Vous pouvez y aller.

4 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Merci.

5 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me HAMZA MOHAMADHOSEN:**

6 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Monsieur McDonell,
7 est-ce que vous vous rappelez d'une entrevue avec l'avocat du
8 conseil le septembre 23, 2024, et il y a un résumé qui a été
9 généré de l'entrevue.

10 Est-ce que vous pouvez nous afficher le WIT...
11 le document WIT128.BIL?

12 Est-ce que c'est bien le résumé de votre
13 entrevue? Vous avez pu le réviser pour la justesse?

14 **M. PATRICK McDONELL:** Oui, j'ai pu le réviser.

15 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Est-ce que vous avez
16 des corrections, des modifications à y apporter?

17 **M. PATRICK McDONELL:** Non.

18 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Est-ce que vous
19 adoptez ce résumé comme témoignage aujourd'hui?

20 **M. PATRICK McDONELL:** Oui.

21 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Je vais vous poser
22 les mêmes questions, Monsieur Dicaire. Est-ce que vous vous
23 rappelez de cette entrevue le 3 septembre 2024?

24 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

25 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Alors, le document
26 que vous voyez à l'écran, c'est le résumé qui a été généré.

27 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

28 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Est-ce que vous avez

1 examiné ce résumé pour la justesse?

2 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

3 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Est-ce que vous avez
4 des ajouts ou quelque chose à enlever aujourd'hui?

5 **M. BENOÎT DICAIRE:** Non.

6 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Est-ce que vous
7 adoptez ce résumé?

8 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

9 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Alors, nous allons
10 faire que ce document soit une pièce. Vous pouvez trouver le
11 document à WIT128.BIL; la version française est WIT128.DOC.FR
12 (sic). Ces documents vont être la prochaine pièce.

13 **--- PIÈCE No. WIT0000128.EN:**

14 Interview Summary: House of Commons
15 Administration (Patrick McDonell and
16 Benoît Dicaire)

17 **--- PIÈCE No. WIT0000128.BIL:**

18 Interview Summary: House of Commons
19 Administration (Patrick McDonell and
20 Benoît Dicaire)

21 **--- PIÈCE No. WIT0000128.FR:**

22 Résumé d'entrevue : Administration de
23 la Chambre des communes (Patrick
24 McDonell et Benoît Dicaire)

25 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Monsieur Dicaire, on
26 vous a fait une entrevue le 17 septembre avec votre collègue,
27 monsieur Hedi Touati. Est-ce que c'est ça?

28 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

1 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Et un résumé
2 d'entrevue a été généré suite à cette entrevue.

3 **M. BENOÎT DICAIRE:** Exact.

4 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Opérateur, est-ce
5 qu'on pourrait avoir le WIT129.EN?

6 Est-ce que vous avez pu réviser ce... examiner
7 ce résumé?

8 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

9 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Est-ce que vous avez
10 des modifications à apporter aujourd'hui?

11 **M. BENOÎT DICAIRE:** Non.

12 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Est-ce que vous
13 adoptez le contenu de ce résumé comme partie de votre
14 témoignage devant la Commission aujourd'hui?

15 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

16 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Alors, la version
17 française est à WIT129.FR et les deux versions vont être
18 déposées en tant que preuve pour les deux prochaines pièces.

19 **--- PIÈCE No. WIT0000129.EN:**

20 Appendix to Interview Summary: House
21 of Commons Administration (Hedi
22 Touati and Benoît Dicaire)

23 **--- PIÈCE No. WIT0000129.FR:**

24 Complément au résumé d'entrevue:
25 Administration de la Chambre des
26 communes (Hedi Touati and Benoît
27 Dicaire)

28 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Et enfin, si j'ai

1 bien compris, la Chambre des communes a préparé un rapport
2 institutionnel à la demande de la Commission. Est-ce que
3 c'est bien ça?

4 **M. BENOÎT DICAIRE:** C'est juste.

5 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Je voudrais demander
6 à ce que HOC1.EN, est-ce que vous pouvez l'afficher?

7 Est-ce que c'est le rapport institutionnel
8 qui a été préparé par la Chambre des communes,
9 l'administration de la Chambre des communes?

10 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

11 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Et vous avez pu
12 examiner ce document?

13 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

14 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Est-ce que vous
15 adoptez ce rapport pour cette Commission?

16 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

17 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Alors, la version
18 française est à HOC1.FR, et les deux versions de ce rapport
19 institutionnel vont être déposées en tant que preuve comme
20 les deux prochaines pièces.

21 **--- PIÈCE No. HOC000001.EN:**

22 Institutional report of the House of
23 Commons Administration

24 **--- PIÈCE No. HOC000001.FR:**

25 Rapport institutionnel de
26 l'administration de la Chambre des
27 communes

28 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Ce matin, je vais

1 parler surtout de la sécurité physique et Me Poliquin va
2 s'occuper des relations du gouvernement et les questions IT
3 et les séances d'information pour les députés et pour toute
4 la structure de l'administration de la Chambre des communes.
5 La Commission et les participants peuvent regarder le rapport
6 institutionnel et les résumés d'entrevue qui ont été déposés.

7 Monsieur McDonell, c'est quoi votre rôle
8 actuel à la Chambre des communes?

9 **M. PATRICK McDONELL:** Je suis sergent d'armes
10 à la Chambre des communes et je surveille la sécurité de
11 l'institution.

12 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Est-ce que vous
13 pouvez décrire les responsabilités?

14 **M. PATRICK McDONELL:** Sergent d'armes, c'est
15 un poste cérémonial et pour la sécurité. Nous nous occupons
16 de la sécurité des députés hors... en dehors de la Colline.

17 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Est-ce que vous
18 pouvez nous parler de votre expérience personn...
19 professionnelle?

20 **M. PATRICK McDONELL:** J'ai été avec la GRC
21 pendant 38 ans et j'ai travaillé aussi à l'international.
22 J'ai pris ma retraite et je suis passé au Sénat et j'ai été
23 directeur de leurs services de sécurité. Trois ans plus tard,
24 je suis passé à la Chambre des communes et j'ai été directeur
25 des Services de sécurité pendant quelques mois, et ensuite je
26 suis devenu, en janvier 2015, sergent d'armes intérimaire et
27 j'ai été nommé en 2019, et j'ai été renommé au mois de
28 juillet de cette année en tant que sergent d'armes, au poste

1 de sergent d'armes.

2 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Dans votre résumé
3 d'entrevue, vous avez parlé des services de protection
4 parlementaire. Est-ce que vous pouvez expliquer les
5 responsabilités de ce service parlementaire? Comment est-ce
6 que c'est différent de vos responsabilités quand il s'agit
7 d'assurer la sécurité des députés?

8 **M. PATRICK McDONELL:** Le service
9 parlementaire, ils s'occupent de tous les employés, tous ceux
10 qui vont être dans... sur la Colline. Ils sont responsables de
11 leur sécurité physique.

12 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Et votre
13 responsabilité géographiquement?

14 **M. PATRICK McDONELL:** Moi, c'est en dehors de
15 Wellington, hors du Parlement, donc c'est au niveau des
16 résidences, sécuritage (sic), pour les alarmes de détresse
17 mobiles, pour les renseignements de sources ouvertes,
18 surveillance technique, contre-mesures.

19 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Très bien. On va
20 pouvoir regarder ça en détail. <Non interprété>.

21 **M. PATRICK McDONELL:** Le directeur, c'est un
22 surintendant de la GRC.

23 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Monsieur Dicaire,
24 c'est quoi votre rôle à la Chambre des communes à l'heure
25 actuelle?

26 **M. BENOÎT DICAIRE:** Mon rôle actuel, c'est
27 chef de l'information.

28 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Est-ce que vous

1 pouvez décrire vos responsabilités?

2 **M. BENOÎT DICAIRE:** Eh bien, nous avons une
3 équipe qui s'occupe des applications de l'infrastructure TI,
4 des diffusions web et autres, et aussi pour les biens
5 immobiliers.

6 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Est-ce que vous
7 pouvez nous parler de votre... ce que vous avez fait avant
8 votre poste actuel.

9 **M. BENOÎT DICAIRE:** J'étais un employé de la
10 Chambre des communes depuis 24 ans, depuis octobre 2000, et
11 j'ai eu plusieurs rôles pendant cette période, surtout j'ai
12 été directeur général d'applications et aussi directeur dans
13 l'infrastructure.

14 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Merci beaucoup.
15 Maintenant, je voudrais parler de sécurité
16 physique. Alors, Monsieur McDonell, les questions vont
17 surtout être pour vous.

18 Est-ce qu'il y a des équipes sous votre
19 supervision qui sont dévouées et qui travaillent avec
20 l'ingérence étrangère?

21 **M. PATRICK McDONELL:** Oui. Il y a les
22 enquêteurs de gestion des risques qui vont travailler avec le
23 SCRS et la GRC, il y a l'équipe de contre-mesures techniques,
24 et également la source ouverte et tous les renseignements
25 pour l'étranger.

26 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Est-ce que vous
27 pouvez nous parler de ce programme de surveillance?

28 **M. PATRICK McDONELL:** C'est une équipe qui

1 utilise différents logiciels pour surveiller l'internet pour
2 des menaces ou le harcèlement des députés.

3 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Est-ce qu'ils
4 reçoivent un soutien ou une information d'autres équipes à
5 l'interne de la Chambre des communes?

6 **M. PATRICK McDONELL:** Oui. Oui, des enquêteurs
7 de gestion des risques.

8 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Et pour les risques à
9 l'externe de la Chambre des communes?

10 **M. PATRICK McDONELL:** L'équipe d'enquête
11 travaille de pair avec le SCRS, ils ont des rencontres
12 mensuelles.

13 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Si l'équipe de
14 sources ouvertes, quand ils détectent une menace, qu'est-ce
15 qu'ils font par la suite?

16 **M. PATRICK McDONELL:** Si c'est une menace
17 physique à un député, ils vont soulever ça. S'ils pensent que
18 c'est une menace, ils vont en parler à l'équipe de gestion
19 des risques qui travaille avec la GRC et les opérations de
20 protection pour qu'ils soient au courant et aussi pour la
21 force (inintelligible). Il y a donc ces... c'est la GRC et ces
22 forces policières qui vont déterminer si c'est une infraction
23 criminelle. S'il s'agit de harcèlement de députés ou s'il
24 s'agit d'un agent... des questions d'immigration ou qu'il peut
25 y avoir des sites fraudulents qui vont être... faire semblant
26 d'être le député. Donc, on informe.

27 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Est-ce que vous
28 communiquez directement aux députés, la menace?

1 **M. PATRICK McDONELL:** Oui. Et le député
2 souvent va le trouver avant nous avec un courriel ou avec
3 Facebook, ou les gens qui utilisent de façon fraudulente leur
4 image. Alors, nous allons communiquer avec le député en
5 question et avec leur bureau.

6 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Vous avertissez le
7 bureau du whip également?

8 **M. PATRICK McDONELL:** Oui.

9 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Et est-ce qu'il y a
10 aussi le leader de la Chambre de ces députés?

11 **M. PATRICK McDONELL:** Non, c'est plutôt... c'est
12 surtout les whips avec lesquels nous parlons.

13 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Au niveau général,
14 pas de détails, avec quelle fréquence est-ce qu'il y a des
15 menaces pour la sécurité physique des députés?

16 **M. PATRICK McDONELL:** Quotidiennement.
17 Quotidiennement.

18 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Et jusqu'à ce que
19 vous pouvez discuter dans un forum public, est-ce que vous
20 pouvez décrire la façon que votre bureau va assurer la
21 sécurité des députés hors de la Colline?

22 **M. PATRICK McDONELL:** Comme je l'ai mentionné
23 précédemment, nous avons un programme de sécurité en
24 résidence, à la fois pour la résidence principale et
25 secondaire.

26 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Par résidence
27 secondaire, vous faites référence à quoi exactement?

28 **M. PATRICK McDONELL:** La résidence secondaire,

1 ça serait pas un chalet ou quoi, c'est leur résidence à
2 Ottawa. Lorsqu'ils se rendaient à Ottawa, beaucoup restent
3 dans des appartements ou des hôtels, mais la résidence
4 secondaire fait référence à la zone géographique d'Ottawa et
5 de Gatineau. Les bureaux de circonscription, certains députés
6 ont plus d'un bureau. Nous offrons aux députés des alarmes
7 mobiles qui sont géolocalisées, ça veut dire que lorsqu'ils
8 appuient sur le bouton, on sait exactement où ils se trouvent
9 et quelle juridiction de force de police devrait réagir ou,
10 s'ils sont sur la Colline, quel service de protection
11 parlementaire devrait réagir. Nous offrons l'alarme mobile
12 aussi à leurs conjoints s'ils le demandent.

13 Récemment, le Service de protection
14 parlementaire offre une escorte lorsqu'elle est demandée pour
15 aller et quitter... aller à et quitter la Colline. Si le député
16 veut être escorté jusqu'à leur lieu de résidence dans la
17 région d'Ottawa, le Service de protection parlementaire
18 offrira cela.

19 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Êtes-vous impliqué
20 dans ce processus?

21 **M. PATRICK McDONELL:** Non, c'est entièrement
22 le Service de protection parlementaire.

23 Pardon, nous offrons également des sécurités
24 à des évènements. Si un député participe à un évènement et
25 demande la sécurité à un évènement en lien à leurs
26 obligations parlementaires, nous offrirons de la sécurité à
27 cet évènement dans leur circonscription.

28 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Et ça, ça se fait

1 s'ils en font la demande auprès de vous?

2 **M. PATRICK McDONELL:** Oui. Nous avons une
3 section des déplacements et des événements qui fait aussi
4 l'évaluation des risques pour les déplacements des députés.

5 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** J'aimerais passer aux
6 vérifications de sécurité pour le personnel de la Chambre des
7 communes. Vous avez indiqué au paragraphe 39 de votre résumé
8 – je ne vais pas l'afficher, sauf si vous en avez besoin –,
9 vous avez dit que votre bureau est responsable d'organiser
10 les vérifications de la sécurité du personnel de la Chambre
11 des communes.

12 Est-ce que vous pouvez décrire qui serait
13 représenté par cette vérification de sécurité?

14 **M. PATRICK McDONELL:** Alors, lorsque je parle
15 du personnel, ça serait un employé de l'administration;
16 lorsque je parle du « staff », c'est le personnel politique,
17 les employés politiques, donc ceux qui travaillent dans les
18 bureaux des députés. C'est ça.

19 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Et donc, ils sont des
20 employés de la Chambre des communes même s'ils sont embauchés
21 par les députés eux-mêmes?

22 **M. PATRICK McDONELL:** Non, ce sont des
23 employés des députés embauchés par le député.

24 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Mais ils doivent
25 suivre les politiques de la Chambre des communes.

26 **M. PATRICK McDONELL:** Oui. Le Bureau de régie
27 interne a décidé que tous les membres du personnel politique
28 doivent avoir cette vérification de sécurité.

1 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Est-ce que vous
2 pouvez nous la décrire, cette vérification?

3 **M. PATRICK McDONELL:** Alors, c'est une
4 vérification des antécédents criminels et de leur loyauté au
5 Canada. C'est fait par la GRC et, pour la loyauté au Canada,
6 c'est effectué par le SCRS.

7 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** En termes
8 « généraux », est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que
9 c'est une vérification de loyauté pour le Canada?

10 **M. PATRICK McDONELL:** La loyauté au Canada,
11 c'est exactement tel que ça le décrit, c'est : est-ce qu'il y
12 a des doutes quant à leur loyauté au pays? Est-ce qu'ils
13 mettent le Canada en premier? Est-ce qu'il y a un autre pays
14 qui vient avant le Canada? Ça, c'est une question qu'on pose.

15 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Et ça, c'est géré
16 entièrement par le SCRS?

17 **M. PATRICK McDONELL:** Le SCRS s'en occupe, et
18 puis très souvent la personne qui a passé du temps dans les
19 cinq dernières années en dehors du Canada, il pourrait... ça
20 pourrait être quelqu'un de nouveau au Canada ou un nouveau
21 citoyen canadien, donc le SCRS va enquêter sur cette période
22 de temps. Le SCRS pourrait faire des entretiens avec
23 l'individu, ils pourraient nous revenir et dire qu'ils n'ont...
24 ne sont pas arrivés à une conclusion et qu'ils recommandent
25 qu'on ait un entretien pour la résolution du doute.

26 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Est-ce que vous
27 pouvez nous expliquer ce que c'est?

28 **M. PATRICK McDONELL:** Oui. Ça, c'est mes

1 enquêteurs formés pour le personnel qui ont de l'expérience
2 en la matière qui feront un entretien avec le demandeur pour
3 déterminer s'il y a des préoccupations pour la Chambre s'il
4 devait avoir accès à nos bâtiments et nos réseaux.

5 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Je crois que vous
6 avez mentionné qu'à l'origine vous avez été nommé sergent
7 d'armes en 2019.

8 **M. PATRICK McDONELL:** Oui.

9 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Comment est-ce que
10 l'utilisation de ces entretiens de résolution du doute a
11 changé au fil du temps?

12 **M. PATRICK McDONELL:** Merci. Ça a beaucoup
13 augmenté. Je crois qu'en 2019, nous avons fait dix entretiens
14 de résolution de doute, et en 2023, 128 à peu près.

15 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Et ces entretiens,
16 est-ce qu'il y a un seuil pour effectuer ces entretiens ou
17 est-ce que c'est seulement lorsque le SCRS indique qu'il y en
18 a le besoin?

19 **M. PATRICK McDONELL:** C'est pas juste le SCRS.
20 Si la personne a un dossier d'antécédents criminels, très
21 certainement il y aura cet entretien de résolution du doute.
22 L'antécédent criminel ne vous empêche pas de travailler à la
23 Chambre des communes, ça dépend des circonstances. Donc, ces
24 entretiens de résolution du doute permettent d'en apprendre
25 davantage sur les circonstances du dossier criminel.

26 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** À la fin de ce
27 processus, quel est le résultat?

28 **M. PATRICK McDONELL:** Une recommandation m'est

1 formulée par l'enquêteur qui est soit d'aller de l'avant et
2 de donner... d'accorder au demandeur l'accès à l'accréditation
3 ou de le refuser.

4 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Et lorsque vous dites
5 « accès », c'est accès à quoi exactement?

6 **M. PATRICK McDONELL:** C'est accès aux
7 bâtiments et aux réseaux.

8 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Admettons que vous
9 décidiez de ne pas accorder l'accréditation, y a-t-il un
10 mécanisme d'appel pour les personnes impliquées dans le
11 processus?

12 **M. PATRICK McDONELL:** Oui, ils peuvent faire
13 appel de la décision ou de ma décision et je les rencontre.

14 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Vous faites référence
15 à qui?

16 **M. PATRICK McDONELL:** Au demandeur.

17 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Au demandeur.

18 **M. PATRICK McDONELL:** Oui, si je refuse.

19 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Et vous avez dit que
20 vous les rencontrez?

21 **M. PATRICK McDONELL:** Oui, je les rencontre et
22 j'en parle.

23 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** En faisant référence
24 en termes généraux au processus de vérification ou est-ce que
25 votre équipe obtient l'information nécessaire pour ces
26 vérifications?

27 **M. PATRICK McDONELL:** Dans l'ensemble, si on
28 va dans un entretien de résolution du doute, on prend

1 l'information reçue par soit la GRC et/ou le SCRS, et on va
2 aussi faire une analyse de sources ouvertes avant
3 l'entretien.

4 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Et est-ce que le
5 processus de vérification de sécurité, incluant la loyauté au
6 Canada, les entretiens de résolution du doute, est-ce que
7 tout ce processus prend en compte des préoccupations de
8 l'ingérence étrangère?

9 **M. PATRICK McDONELL:** Oui. Je dirais que oui.

10 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Et sans rentrer dans
11 les détails, avez-vous refusé l'accréditation sur des
12 préoccupations d'ingérence étrangère?

13 **M. PATRICK McDONELL:** Oui, j'en ai refusé une
14 poignée ces dix dernières années, dont deux les six derniers
15 mois.

16 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Vous avez indiqué
17 plus tôt que lorsqu'il y a des menaces pour les députés, vous
18 contactez les députés directement parfois, si ce ne sont pas
19 eux qui vous amènent la menace. Dans certains cas, les whips
20 de partis ou la GRC. Et dans le cas où il y a des
21 préoccupations de sécurité liées au staff politique dans un
22 bureau d'un député, qui informeriez-vous vis-à-vis de ces
23 préoccupations?

24 **M. PATRICK McDONELL:** Eh bien, la personne en
25 question, le député et le whip. Et ça s'est fait, on a eu des
26 réunions avec la personne, le député et le whip.

27 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Est-ce que vous
28 communiquez vos préoccupations à des agences externes?

1 M. PATRICK McDONELL: Seulement celles qui
2 peuvent aider dans l'enquête pour un délit potentiel.

3 Me HAMZA MOHAMADHOSSEN: Merci. Ce sera tout
4 pour mes questions. Mon collègue va poursuivre le reste de
5 l'interrogatoire.

6 (COURT SILENCE)

7 --- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me GABRIEL POLIQUIN:

8 Me GABRIEL POLIQUIN: Bonjour. Je suis Gabriel
9 Poliquin pour la Commission.

10 Je vais continuer sur ce que disait mon
11 collègue vis-à-vis de vos relations avec les entités du
12 gouvernement. On en a déjà parlé un petit peu avec des
13 exemples spécifiques de quand vous collaborez avec la GRC ou
14 le CST ou autres, mais j'aimerais aller à un niveau plus
15 formel en parlant des ententes formelles que la Chambre des
16 communes a avec différentes agences de sécurité et du
17 renseignement.

18 Et je commencerais avec vous, Monsieur
19 McDonell. Je comprends au paragraphe 24 du résumé de témoin...

20 Si on peut l'afficher? Au paragraphe 24.

21 Il est dit que la Chambre des communes a un
22 protocole d'entente avec le SCRS et la GRC. Alors, de quoi
23 s'agit-il? Quel est l'objet?

24 M. PATRICK McDONELL: Le protocole avec le
25 SCRS et la GRC, l'objet de ces deux protocoles d'entente est
26 le partage d'informations.

27 Me GABRIEL POLIQUIN: Est-ce que ce protocole
28 d'entente parle d'ingérence étrangère spécifiquement?

1 **M. PATRICK McDONELL:** Je ne crois pas que les
2 mots « ingérence étrangère » soient dans le protocole
3 d'entente, il faudrait que je m'y réfère, mais lorsque l'on
4 traite avec le SCRS, il s'agit toujours de questions de
5 sécurité nationale, donc on suggère ingérence étrangère.

6 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Au paragraphe 24, il y a
7 également un protocole d'entente avec le Conseil privé. Est-
8 ce que vous pouvez élaborer là-dessus?

9 **M. PATRICK McDONELL:** Ça, ça a trait aux
10 mesures de contre-surveillance. On les aide dans ces services
11 pour les réunions de caucus et potentiellement d'autres
12 réunions où ils ont besoin de ce service.

13 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, c'est pas juste
14 limité aux bureaux des députés.

15 **M. PATRICK McDONELL:** Non, on fait les bureaux
16 des députés, on fait des vérifications des bureaux de députés
17 pour des mouchards et on offre ce service au Bureau du
18 Conseil privé également, et la surveillance des signaux, des
19 cellulaires dans une pièce, les Bluetooth, les montres, tout
20 ce qui peut émettre un signal. On va surveiller la salle.

21 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Vous avez mentionné
22 brièvement qu'il y a des réunions fréquentes avec la GRC et
23 d'autres agences de sécurité et de renseignement. Est-ce que
24 ces réunions sont à des intervalles réguliers?

25 **M. PATRICK McDONELL:** Alors, notre section des
26 enquêteurs rencontre le SCRS une fois par mois et parle des
27 dossiers intéressants, des techniques d'enquête, les
28 dernières tendances, et puis les dossiers opérationnels au

1 fur et à mesure qu'ils font surface. On parle à peu près à la
2 GRC tous les jours.

3 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Vous avez mentionné
4 d'échanger de l'information de sources ouvertes. Est-ce que
5 c'est à ça que vous faites référence?

6 **M. PATRICK McDONELL:** Alors, l'échange
7 d'informations sur des dossiers, on peut informer la GRC de
8 tous nos dossiers qui sont survenus dans les 24 dernières
9 heures. Donc, les jours où on génère un rapport des incidents
10 ou des préoccupations portées à notre attention, ça peut
11 aller du harcèlement d'un député en ligne à un courriel, à un
12 appel téléphonique, une confrontation, une menace de mort, on
13 informe la GRC de tous nos dossiers ouverts et, en retour,
14 ils font pareil.

15 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Ç'a été mentionné plus
16 tôt ce matin par les témoins du Sénat que le Sénat participe
17 à Intersec, et je crois que vous avez parlé de ça dans votre
18 résumé d'entretien. Est-ce que vous pouvez nous rappeler ce
19 que c'est, Intersec? Est-ce que c'est l'objet de la
20 participation de la Chambre des communes?

21 **M. PATRICK McDONELL:** Oui. Intersec, c'est une
22 communauté de premiers répondants de la communauté d'Ottawa,
23 la région d'Ottawa, donc la RCN, Gatineau. Tout le monde se
24 rassemble. Vous aurez les pompiers, les paramedics, polices,
25 les gens qui dans l'ensemble seront impliqués dans un gros
26 évènement.

27 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Vous parlez également du
28 Comité de protection de sous-ministres.

1 **M. PATRICK McDONELL:** Alors, je pense le
2 Comité de protection des sous-ministres est dirigé par le
3 conseiller de sécurité et de renseignement national au
4 premier ministre et c'est une communauté composée de sous-
5 ministres où la protection des ministres et des
6 parlementaires est examinée.

7 **Me GABRIEL POLIQUIN:** J'avais des questions
8 similaires pour vous, Monsieur Dicaire. Je comprends au
9 paragraphe 25 du résumé de témoin que la Chambre des communes
10 a un protocole d'entente avec le CST qui est lié plus à votre
11 domaine d'expertise. Si vous pouvez décrire pourquoi ce
12 protocole d'entente est en place.

13 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui, il y a en a un
14 spécifiquement avec le Centre de cybersécurité qui est lié à
15 trois objectifs principaux. Un, c'est l'échange
16 d'informations, la protection de systèmes informatiques au
17 périmètre, et le troisième, c'est vraiment la prise de
18 conscience et aussi la gestion de l'incident.

19 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Et qu'en est-il de
20 Services partagés Canada? On en parle au paragraphe 26.

21 **M. BENOÎT DICAIRE:** Alors, nous avons une
22 indépendance, on n'est pas assujettis au Conseil du trésor,
23 donc on n'est pas assujettis à Services partagés Canada, mais
24 nous consommons certains services auprès d'eux en tant que
25 client, pas un partenaire, et je suis invité à certaines
26 communautés de pratiques, de partage d'informations, et
27 cetera.

28 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Je sais que c'est

1 couvert dans le rapport institutionnel, mais si vous pouvez
2 nous décrire la relation générale avec la Chambre des
3 communes vis-à-vis d'autres ministères lorsqu'il s'agit
4 d'informatique. Est-ce que vous êtes complètement
5 indépendants? Est-ce que vous dépendez du gouvernement du
6 Canada?

7 **M. BENOÎT DICAIRE:** Nous sommes complètement
8 indépendants. Nous sommes assujettis à la *Loi sur le*
9 *Parlement* qui est complètement différente des autres
10 ministères qui sont assujettis aux directives du Conseil du
11 trésor.

12 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Et donc, vous avez votre
13 propre unité informatique, tout est séparé.

14 **M. BENOÎT DICAIRE:** Nous gérons notre propre
15 infrastructure et nous la gérons pour les partenaires
16 parlementaires.

17 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Qui sont-ils?

18 **M. BENOÎT DICAIRE:** Le Sénat, la bibliothèque,
19 le commissaire à l'éthique, les Services de protection
20 parlementaire, les agents du Parlement.

21 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Est-ce que vous pouvez
22 nous expliquer en termes simples, lorsque vous gérez le
23 réseau, qu'est-ce que ça veut dire exactement?

24 **M. BENOÎT DICAIRE:** C'est une infrastructure
25 commune pour les partenaires parlementaires que la Chambre
26 appuie. Ils sont tous indépendants, ils possèdent... dans le
27 cas du Sénat, ils possèdent leur part, mais nous la gérons
28 pour eux, et dans le cas du reste de l'institution, nous

1 gérons le périmètre et le réseau lui-même.

2 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Lorsque vous parlez du
3 périmètre, qu'est-ce que ça veut dire?

4 **M. BENOÎT DICAIRE:** Eh bien, le bord du
5 périmètre, c'est le lien avec le monde extérieur de notre
6 réseau et aussi le lien avec les réseaux du gouvernement du
7 Canada.

8 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Alors qu'on est sur ce
9 sujet, collaboration avec le Sénat, est-ce que vous pouvez
10 décrire la collaboration avec vos partenaires du Sénat pour
11 ce qui est de l'échange d'informations? Comment est-ce que ça
12 fonctionne?

13 **M. BENOÎT DICAIRE:** C'est une collaboration de
14 longue date qui est très efficace, à la fois du côté de la
15 sécurité et de l'informatique.

16 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Nous allons explorer
17 cette question plus en détail par la suite, mais en termes
18 généraux, pendant qu'on est sur le sujet, je comprends de ces
19 protocoles d'entente et de ces collaborations que vous avez
20 eus avec les agences de sécurité et du renseignement que vous
21 recevez de l'information de temps à autre?

22 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

23 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Dans quelle mesure
24 partagez-vous cette information que vous recevez avec les
25 partenaires parlementaires? Est-ce que c'est arrivé?

26 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui. Si pour une raison ou
27 pour une autre, bon, c'est sûr c'est de l'information
28 technique, mais s'il y a des risques qui peuvent affecter

1 leur institution, on collabore avec eux.

2 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Et donc, vous relayez
3 cette information reçue au Sénat, par exemple, qu'est-ce qui
4 se passe si cette information est confidentielle, est
5 classifiée?

6 **M. BENOÎT DICAIRE:** Alors, vous soulevez un
7 bon point. Selon le niveau de confidentialité, il y a des
8 protocoles de gestion assignés, donc ça ne serait disséminé
9 qu'auprès des gens qui ont la bonne cote de sécurité vis-à-
10 vis de ces éléments.

11 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Alors, de façon
12 générale, est-ce que ça serait fait de votre propre
13 initiative ou faut-il que vous vérifiiez avec le Centre de
14 cybersécurité avant?

15 **M. BENOÎT DICAIRE:** Ça dépend des
16 circonstances. Pour l'information classifiée, il y a parfois
17 des réserves où on nous montre de l'information, mais on ne
18 nous la donne pas nécessairement, et il y a aussi certaines
19 réserves pour le partage.

20 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Et encore une fois, on
21 parlera des détails un peu plus tard, mais sur le même sujet,
22 quand vous recevez de l'information du Centre de sécurité des
23 télécommunications, comment est-ce que ça vous est présenté,
24 sous quelle forme?

25 **M. BENOÎT DICAIRE:** Écoutez, c'est de
26 l'information technique. On parle de collaboration, de
27 partage de l'information, ou encore on souligne des activités
28 louches, ou encore on dénote une tendance. On fait partie de

1 certains programmes, donc là, on nous pose des questions, des
2 questions de nature technique.

3 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, parfois on vous
4 demande de l'information et parfois on vous fournit de
5 l'information. N'est-ce pas??

6 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui. Quand il y a des
7 risques, on les souligne; quand on nous demande de
8 l'information de telle ou telle nature, ben, on nous demande
9 notre concours pour coopérer, pour partager de l'information
10 de nature technique, et cetera, et c'est en fonction de vous
11 devez le savoir, vous devez être au courant.

12 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Et êtes-vous satisfait
13 du niveau d'informations compte tenu de vos responsabilités?

14 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui. La collaboration est
15 très ferme, très forte. Comme vous le savez, ça a évolué au
16 fil des ans parce que tout évolue très vite dans le domaine
17 de la cybersécurité. Il y a, de toute évidence, beaucoup plus
18 de coopération, on est prêt à coopérer, à partager. Et,
19 encore une fois, il y a toujours des réserves, comme je le
20 disais, tout dépend de notre mandat qui est très précis. Dans
21 mon cas, il s'agit de protéger l'infrastructure, de protéger
22 l'intégrité du parlement et les députés. Donc, tout varie en
23 matière de renseignement. On veut évidemment protéger le
24 gouvernement du Canada, mais il y a des choses qui ne
25 relèvent pas de mon mandat. Évidemment, le contenu est
26 partagé en fonction de ce que mon mandat précise au niveau du
27 partage.

28 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, leur mandat est

1 plus étendu pour ce qui est de protéger la sécurité
2 nationale, alors que vous, votre mandat consiste à assurer la
3 sécurité de la Chambre des communes.

4 **M. BENOÎT DICAIRE:** Exactement.

5 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Compte tenu du fait
6 qu'on vous fournit de l'information qui vous facilite le
7 travail, dans quelle mesure est-ce que l'interférence
8 étrangère intervient? Par exemple, est-ce qu'on vous dit tel
9 ou tel agent étranger est intervenu?

10 **M. BENOÎT DICAIRE:** Écoutez, ce sont des
11 choses qui ne se présentent pas très, très, très
12 régulièrement, mais on peut imaginer que les acteurs
13 étrangers ciblent les infrastructures de cette nature et
14 celles du Parlement. Bien, tout dépend des activités que l'on
15 constate un peu partout dans le monde. Le niveau de menaces
16 augmente ou diminue compte tenu de la position adoptée par le
17 Parlement, par le gouvernement du Canada dans tel ou tel
18 dossier, et on le constate. Par exemple, il y a des
19 dignitaires étrangers, des délégations qui nous visitent ou
20 des choses qui justement font surgir des menaces.

21 On peut tenir pour acquis évidemment qu'on ne
22 sait pas nécessairement qui sont derrière ces menaces, mais
23 il y en a tous les jours.

24 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Parfois, on ne sait pas
25 qui est à l'origine de la menace, mais l'information vous est
26 utile dans le contexte de vos responsabilités?

27 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui. Pour assurer la
28 continuité du fonctionnement du Parlement, c'est toujours

1 utile, et comme je le disais, c'est notre mandat. Alors, il
2 faut avoir les outils nécessaires pour protéger l'information
3 afin que les députés s'acquittent de leurs responsabilités.
4 En ce qui concerne les menaces, tout dépend des géotensions
5 dans le monde, du climat politique, bien sûr, mais cela a un
6 impact sur notre capacité de siéger, et c'est toujours un
7 contexte dont il faut tenir compte.

8 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Et quand vous dites,
9 bon, on est au courant du fait qu'un acteur étranger est
10 associé à telle ou telle menace, en pareilles circonstances,
11 est-ce que vous changez d'attitude sur le plan opérationnel?

12 **M. BENOÎT DICAIRE:** Écoutez, oui, ce serait
13 différent comme attitude. Tout dépend du scénario, tout
14 dépend du niveau de risque. C'est très semblable à ce que
15 nous ferions. Par exemple, quand il est question d'un
16 discours du Trône ou du budget, ce sont des scénarios dans
17 lesquels l'infrastructure est sous tension parce qu'il y a
18 beaucoup plus d'intérêts pour des choses de ce genre, et là,
19 il y a un pic. Alors, il n'est pas nécessairement question
20 d'une cyberattaque, mais d'un événement important au
21 parlement. Donc, les concepts de résilience interviennent :
22 plus de surveillance et de gestion des capacités, et cetera
23 pour protéger l'infrastructure, toujours dans le but de
24 s'assurer que l'infrastructure elle-même demeure très
25 résiliente.

26 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, quand on dit, oui,
27 c'est utile d'avoir cette information, je me dis, mais qui
28 détermine que ce sera utile ou pas? Vous dites qu'il y a un

1 point culminant dans l'activité, et là, ça change votre
2 position, et à ce moment-là ça peut s'appliquer aussi au
3 concept de l'interférence étrangère. Par conséquent,
4 l'ingérence étrangère, avez-vous un mécanisme pour informer
5 le Centre de la cybersécurité, « je dois savoir s'il s'agit
6 d'un agent étranger parce que ça m'a l'air différent »?

7 **M. BENOÎT DICAIRE:** Écoutez, la collaboration
8 est toujours très étendue, très vaste, mais en même temps,
9 bien sûr, les facteurs les plus importants, ben, c'est la
10 continuité des activités sur la Colline au Parlement. Je
11 répète la même chose, mais c'est notre réalité. Mon mandat
12 consiste non pas à m'intéresser à la collecte d'informations
13 ou à quoi que ce soit du genre. Moi, je me concentre sur la
14 possibilité de permettre aux députés de siéger et de
15 permettre au Parlement de continuer à... attractif (phon.).
16 Tout dépend du niveau de classification dans certains camps.
17 On a même pas peut-être le niveau requis pour s'attaquer à
18 certains dossiers, alors on a le maximum, « très secret », et
19 dans certains cas, l'information va au-delà de cette cote de
20 sécurité, donc on ne peut pas partager avec nous certains
21 renseignements.

22 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Et qui dans votre unité
23 est classé à tel ou tel niveau?

24 **M. BENOÎT DICAIRE:** Écoutez, ça dépend du
25 personnel. Il y a diverses cotes de sécurité selon les rôles
26 qui sont confiés.

27 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, ce n'est pas la
28 même chose pour tout le monde.

1 **M. BENOÎT DICAIRE:** Non. Il s'agit de savoir
2 si la personne doit savoir telle ou telle chose dans son
3 poste.

4 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Et dans votre unité à
5 vous, qu'en est-il des cotes de sécurité? À quel niveau?

6 **M. PATRICK McDONELL:** En ce qui concerne les
7 contre-mesures de surveillance, « très secret »;
8 vérification, « très secret »; et les renseignements de
9 sources ouvertes, « très secret » aussi.

10 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Pour revenir à la
11 question des cyberattaques et de la position opérationnelle,
12 je veux fouiller davantage cet aspect et j'aimerais vous
13 entendre nous parler d'une réalité. La semaine dernière
14 encore, monsieur Genuis, un député a mentionné le fait... ben,
15 il nous a fait part de son point de vue sur les cyberattaques
16 et surtout sur APT31, on va y revenir dans quelques minutes,
17 mais monsieur Genuis a dit que ce serait utile, selon lui,
18 d'avoir certaines vérifications quand il y a des
19 cyberattaques, d'avoir de l'information, donc d'être avisé
20 afin que les députés puissent mieux se protéger.

21 Alors, que pensez-vous de ce commentaire d'un
22 point de vue pratique? Qu'est-ce que vous en pensez?

23 **M. BENOÎT DICAIRE:** Encore une fois, le
24 Parlement est une cible privilégiée. Il y a des centaines de
25 millions de tentatives par année, donc sur le plan pratique,
26 pour ce qui est des breffages dans chaque cas, pour tout le
27 monde, là, ça représenterait un fardeau opérationnel
28 important et, de toute façon, dans la plupart des cas, il y a

1 des contrôles qui existent et qui contre justement ces
2 efforts.

3 Cela dit, toute attaque est prise au sérieux,
4 toute tentative en ce sens est prise au sérieux. Et s'il y a
5 des risques pour les données ou pour les députés eux-mêmes,
6 pour leurs appareils, il est certain que nous allons
7 communiquer avec les cibles visées.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et qui prend la décision
9 d'aviser ou pas les députés?

10 **M. BENOÎT DICAIRE:** Tout dépend des critères.
11 Je dirais que tout dépend du risque aussi. Est-ce que la
12 menace est traitée? Est-ce que la menace est toujours active?
13 Y a-t-il un risque de contamination ultérieure? Y a-t-il
14 d'autres risques subséquents? Tout ça est... suit la courbe et
15 ça monte jusqu'à l'agent principal de la sécurité qui va
16 venir me voir et qui va m'informer.

17 Mais il y a des paramètres. Dans certains
18 cas, toute escalade n'est pas nécessaire. Si c'est une menace
19 permanente, bon, le protocole consiste à agir immédiatement
20 et à informer parce qu'on veut évidemment limiter les risques
21 et on veut toujours remédier à la situation. Donc, l'équipe
22 de cybersécurité, tout le monde va communiquer directement
23 avec le bureau du député.

24 **Me GABRIEL POLIQUIN:** En résumé, quel est le
25 seuil pour avertir un député qu'une cyberattaque est
26 survenue?

27 **M. BENOÎT DICAIRE:** Chaque fois qu'il y a un
28 impact sur l'information concernant le député ou un impact

1 sur leurs divers appareils.

2 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Mais qu'est-ce que vous
3 entendez par « impact »?

4 **M. BENOÎT DICAIRE:** Ben, si l'attaque est
5 fructueuse, si les mécanismes... ou encore s'il y a une
6 vulnérabilité à corriger ou s'il y a quelque chose, quelqu'un
7 au bureau a cliqué sur quelque chose qui a engendré une
8 action en retour qui risque de mettre l'information ou
9 l'infrastructure en danger, là, il y a intervention.

10 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Comme profane, il y a
11 des choses que j'aimerais bien comprendre. Donc, un courriel
12 est acheminé au député ou à son personnel, quelqu'un clique,
13 ouvre le message, et puis là, le risque est amplifié. Vous
14 êtes mis au courant?

15 **M. BENOÎT DICAIRE:** Écoutez, il y a deux ou
16 trois façons d'être mis au courant. Premièrement, on contrôle
17 si vous cliquez sur un courriel malveillant, bon, on le voit
18 par l'approche de la surveillance, et deuxièmement, aussi, il
19 y a un bouton, quelqu'un peut nous dire « mm... ça m'a l'air
20 louche », et troisièmement, ben, un député ou un membre de
21 son personnel communique directement avec le service de
22 sécurité qui fonctionne en permanence, 24 heures/7 jours, et
23 on me dit « mm... c'est louche, est-ce que vous pouvez examiner
24 ça? » Ce sont les trois scénarios les plus fréquents.

25 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Et est-ce que parfois ça
26 vous est signalé par des partenaires de l'externe?

27 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui, dans certains cas, ça
28 dépend de la visibilité et des méthodes utilisées.

1 Évidemment, il y a une infrastructure complexe. Si ces points
2 de visibilité ne sont pas là en raison de l'architecture,
3 évidemment, on ne peut pas tout voir, mais si on voit quelque
4 chose d'anormal qui entre sur le réseau parlementaire, mais
5 pour ce qui est du réseau parlementaire comme tel, bon, là,
6 c'est l'équipe de cybersécurité pour la visibilité.

7 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, votre équipe voit
8 ce qui arrive, mais s'il y a un partenaire externe, par
9 exemple le Centre de sécurité des télécommunications, là, la
10 situation est différente?

11 **M. BENOÎT DICAIRE:** Écoutez, sans entrer dans
12 les détails techniques, oui, la réalité, c'est que ce qui est
13 à l'extérieur du réseau par opposition à ce que nous avons à
14 l'interne, parce qu'évidemment, il y a des milliers
15 d'adresses qui ne sont pas exposées au monde extérieur, qui
16 sont limitées à l'interne, alors ce que quelqu'un peut voir
17 de l'externe n'est pas en corrélation directe avec ce qui
18 existe à l'interne. Donc, il faut avoir un bon point de vue
19 sur les données internes et externes pour bien comprendre la
20 nature et la portée de la menace.

21 **Me GABRIEL POLIQUIN:** En matière de
22 visibilité, si je comprends bien, les députés ont des
23 téléphones, des ordinateurs du secteur parlementaire, mais
24 ils ont aussi des appareils personnels. Sur le plan de la
25 visibilité, comment pouvez-vous être au courant de ce qui se
26 fait sur les appareils personnels des députés?

27 **M. BENOÎT DICAIRE:** On a des politiques en ce
28 qui concerne justement ce domaine et on doit respecter la

1 politique pour ce qui est, par exemple, des opérations
2 parlementaires. On dit, « servez-vous des appareils qui
3 relèvent du Parlement, donc qui relèvent de la Chambre des
4 communes », de la Chambre des communes, oui. Donc, ce sont
5 des appareils qui sont gérés par notre infrastructure, par
6 mon équipe. Et ça, il y a un scénario à ce sujet. Évidemment,
7 il y a des appareils invités, l'ordinateur personnel qui peut
8 être lié à une architecture différente en matière de
9 sécurité, et là, bien sûr, on ne gère pas ça et on ne
10 contrôle pas non plus ce qui s'y passe. Maintenant, pour se
11 relier à l'infrastructure, il faut avoir des appareils qui
12 relèvent du Parlement, des appareils parlementaires.

13 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Et supposons le scénario
14 suivant : un appareil personnel a servi à des affaires
15 parlementaires et cet appareil est compromis, quel est votre
16 champ de compétence à ce moment-là?

17 **M. BENOÎT DICAIRE:** Écoutez, on parle
18 d'activités invitées. Habituellement, on gère ces choses-là.
19 Si on voit quelque chose d'anormal, ben, on intervient et il
20 se peut qu'on interdise l'accès pour remédier à l'impact,
21 mais il y a une ségrégation, si vous voulez, entre notre
22 réseau parlementaire et le réseau invité. Donc, ce sont des
23 scénarios où il y a des contrôles en place pour gérer ces
24 scénarios et pour gérer ou atténuer les impacts.

25 Mais quand on parle de visibilité, si c'est
26 relié au réseau invité, oui, j'ai de la visibilité; si ce
27 n'est pas relié, rien du tout. Si c'est relié, comme je le
28 disais, il est possible que nous constatons certaines

1 activités.

2 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, j'ai bien compris,
3 si j'apporte mon appareil téléphonique qui n'est pas
4 parlementaire et que je m'inscris sur le réseau invité de la
5 Chambre des communes et qu'il y a, je ne sais pas, un
6 courriel d'hameçonnage à ce moment-là, est-ce que votre
7 service va intervenir pour me dire « voilà ce qu'on peut
8 faire »?

9 **M. BENOÎT DICAIRE:** Là, écoutez, ce ne serait
10 pas une situation de compromis parce que vous ne feriez pas
11 partie de notre infrastructure de courriels. Donc, il
12 faudrait que ça passe par l'infrastructure courriel. Mais si
13 vous avez un appareil personnel, c'est sur Gmail, là, je ne
14 le verrais pas. Par contre, si votre appareil est utilisé
15 pour paiement ou pour contacter un site malicieux ou encore
16 quelque chose qui a quelque chose à voir avec du trafic de ce
17 genre, là, on se pencherait sur la source par opposition au
18 système entièrement géré ou, là, la visibilité est plus
19 totale.

20 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Bon, je comprends que
21 vous n'avez pas de visibilité pour ce qui est des appareils
22 personnels, mais comme député, moi, je sais que mon
23 téléphone, mon appareil est compromis d'une façon ou d'une
24 autre, j'ai des difficultés, est-ce que vous pouvez me venir
25 en aide?

26 **M. BENOÎT DICAIRE:** Écoutez, notre mandat est
27 relié aux appareils relevant de la gestion de la Chambre, de
28 l'infrastructure de la Chambre, et cetera, et on ne va pas...

1 on n'a pas de mandat pour ce qui est des appareils
2 personnels.

3 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, il y a des choses
4 qui ont été mentionnées par monsieur McKay et monsieur
5 Genuis. De temps à autre, la distinction entre le travail
6 parlementaire, le travail électoral et les questions
7 personnelles, c'est plutôt flou. Je sais qu'il existe une
8 politique, des lignes directrices qui disent, bon, ben, en
9 matière de visibilité physique, vous vous occupez de vos
10 systèmes de votre côté, mais la distinction peut être floue
11 dans certaines circonstances. Est-ce que vous pouvez leur
12 venir en aide en pareilles circonstances si un député, je ne
13 sais pas, moi, reçoit un courriel sur son appareil personnel
14 plutôt que parlementaire, c'est un commettant qui parle
15 d'affaires parlementaires, électorales, il y a confusion,
16 pouvez-vous faire quelque chose?

17 **M. BENOÎT DICAIRE:** Encore une fois, nous ne
18 voyons que les choses qui relèvent de la responsabilité
19 parlementaire, du secteur parlementaire, de l'infrastructure
20 parlementaire. Il y a une politique d'acceptabilité selon
21 laquelle, dans certains cas, il se peut que, bon, vous
22 vérifiez votre compte bancaire ou vos courriels et vous vous
23 servez d'un appareil parlementaire, mais l'inverse, non. Je
24 n'ai pas de visibilité sur les appareils personnels.

25 Et, par exemple, pour monsieur Genuis et son
26 scénario, je n'aurais pas été mis au courant, je n'aurais
27 rien vu de ce genre.

28 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, les députés ont

1 deux appareils pour des raisons différentes, mais dans
2 certains cas, un député fait tout sur son même appareil. Il y
3 a peut-être des comptes différents, mais d'un point de vue
4 pratique, est-ce que c'est utile d'avoir deux téléphones ou
5 ça nuit d'avoir un seul téléphone?

6 **M. BENOÎT DICAIRE:** Écoutez, les règlements
7 sont très précis, mais là, je ne suis pas l'expert en la
8 matière pour vous répondre.

9 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Je sais que vous ne
10 pouvez pas commenter en ce qui concerne l'application de la
11 politique et la réglementation comme telle, mais comme
12 responsable de la sécurité, est-ce que le fait d'avoir un
13 seul téléphone, est-ce que ça crée une vulnérabilité
14 additionnelle sur le plan technique?

15 **M. BENOÎT DICAIRE:** Écoutez, encore une fois,
16 notre mandat concerne les appareils gérés par la Chambre.
17 Alors, qu'on parle d'appareils personnels ou pas, si
18 quelqu'un a un autre appareil, écoutez, mon mandat, lui, ne
19 change pas.

20 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Et si on commence à se
21 servir de cet appareil, est-ce que ça fait une différence?

22 **M. BENOÎT DICAIRE:** Eh bien, il faudrait voir.
23 Mais les téléphones parlementaires, ce sont pour les affaires
24 parlementaires.

25 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Je vais passer
26 maintenant à un évènement, c'est l'évènement APT31. Ça, c'est
27 arrivé en janvier 2021. Est-ce que vous pouvez nous rappeler,
28 Monsieur Dicaire, combien de temps vous êtes dans votre rôle?

1 **M. BENOÎT DICAIRE:** J'ai commencé en octobre
2 2023.

3 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Vous n'étiez pas, donc,
4 dans votre poste à ce moment-là, au moment de l'attaque, mais
5 vous pouvez quand même nous parler. L'évènement en juin 2024
6 a été su par le public. Quel était votre rôle par rapport à
7 la réponse institutionnelle de la Chambre des communes?

8 **M. BENOÎT DICAIRE:** L'équipe de cybersécurité,
9 enfin, à la connaissance que j'ai de ce qu'on a pu recueillir
10 comme informations et les recherches, les entrevues qu'on a
11 faites à l'interne, c'est que nous avons, oui, collaboré avec
12 le CIBA Centre en janvier 2021, et ça, précisément par
13 rapport à une campagne de collecte d'informations. C'était
14 étiqueté de la sorte.

15 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Vous dites donc que
16 l'attaque, c'était une campagne de collecte d'informations?

17 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui, c'est comme ça que
18 ç'a été décrit en 2021.

19 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Qu'est-ce que vous
20 pouvez nous dire par rapport aux répercussions, par rapport à
21 la Chambre des communes, à ce que vous sachiez par rapport à
22 ce que vous avez pu faire comme collecte d'informations?

23 **M. BENOÎT DICAIRE:** À l'époque, et ça, c'est
24 un vecteur d'attaque assez commun, ces scénarios, et les
25 républicains ont indiqué à l'époque, ont dit que c'était une
26 collecte d'informations, mais c'était pas dit que c'était
27 forcément malveillant, probablement pas mal intentionné.

28 Donc, encore une fois, quand on a nos

1 protocoles en place et qu'on nous donne des informations,
2 s'il y a un bulletin – y'en a plusieurs dans cette période –,
3 dans les premiers quatre, cinq mois du mois de janvier au
4 mois d'avril 2021, eh bien, nous collaborons et nous
5 fournissons autant d'informations que possible, mais notre
6 mandat, c'est vraiment, à ce moment-ci, c'est de toujours
7 protéger les parlementaires et l'infrastructure.

8 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Si on peut avoir un
9 document CAN.SUM.2701, s'il vous plait. Merci.

10 Là, vous avez une annexe pour... du
11 gouvernement du Canada. Il y a aussi le CAN.SUM.27, ça, on
12 pourra y faire référence plus tard.

13 **--- PIÈCE No. CAN.SUM.000027:**

14 PRC Email Operations Against
15 parliamentarians

16 **--- PIÈCE No. CAN.SUM.000027.001:**

17 Tab A - Chronology of Events: Email
18 Tracking Link Campaign Targeting
19 Canadian parliamentarians

20 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, c'est la
21 chronologie par rapport à APT31. C'est pas votre document,
22 mais j'ai des questions au niveau de la terminologie en
23 association pour qu'on puisse mieux comprendre.

24 Si vous pouvez dérouler au 23 février...
25 pardon, le 3 février 2021. Voilà, vous y êtes.

26 Alors, pour résumer les premiers points, là,
27 il s'agit des renseignements reçus du Centre cybernétique.
28 Vous connaissez ce document?

1 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui, oui, oui, je connais
2 le document.

3 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Le 3 février, on dit
4 que :

5 « Le... on a fait le suivi pour la
6 demande de feedback sur le rapport de
7 2021 et l'analyste de sécurité de la
8 Chambre des communes principal... »

9 Cette personne serait dans votre unité,
10 n'est-ce pas?

11 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

12 **Me GABRIEL POLIQUIN:**

13 « A réagi ainsi à la personne du
14 (inintelligible) pour indiquer que la
15 question était réglée à l'interne. »

16 Je sais que vous n'étiez pas là à l'époque,
17 mais quand on dit qu'on s'en était occupé à l'interne, ça
18 veut dire quoi?

19 **M. BENOÎT DICAIRE:** Eh bien, il s'agit du
20 risque pour l'infrastructure pour... s'il y a de l'information
21 qui a été partagée sur une attaque possible ou un vecteur
22 possible d'attaque, eh bien, là, il s'agit de voir comment on
23 peut se protéger et est-ce qu'on a été atteint, est-ce qu'il
24 faut mettre en place notre protocole. Dans ce cas-ci, eh
25 bien, comme on a discuté par le passé, eh bien, l'enquête... eh
26 bien, apparemment, il n'y avait pas plus de traite (sic). Et
27 l'analyse de sécurité a évalué qu'il n'y avait pas de menace
28 à l'infrastructure TI.

1 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Quand vous dites « pas
2 de menace », ça veut dire pas d'atteinte?

3 **M. BENOÎT DICAIRE:** Pas d'atteinte. Avec le
4 paramètre qui était dans le bulletin, on a posé, je pense,
5 pour (inaudible) des informations techniques basées sur une
6 question du 18 janvier au 21 janvier. Donc, pour cette
7 période-là, avec l'enquête avec cette information, on a
8 remarqué que les courriels qui avaient été associés avec ces
9 adresses IP, eh bien, ce n'est pas ... ils ont été mis en
10 quarantaine, ils n'ont pas été livrés aux députés.

11 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Est-ce qu'on peut passer
12 au 17 février? Je pense qu'il y en a deux, des dates du
13 27 février. Si vous pouvez remonter. Merci.

14 Je vérifie que j'ai la bonne référence. Oui,
15 si vous pouvez bien passer au prochain point au 17 février.
16 Là, le deuxième paragraphe, vous voyez que :

17 « Le directeur de la Chambre des
18 communes, de la sécurité TI a fourni
19 à l'équipe de la gestion de
20 (inintelligible) un document qu'il y
21 avait un échantillon du courriel
22 malveillant et le nom de huit députés
23 qui étaient les récipiendaires qui
24 devaient recevoir ces courriels. »

25 Donc, vous dites que c'était... oui, que
26 c'était pas malicieux, donc?

27 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

28 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, est-ce que ç'avait

1 changé dès le 17 février?

2 **M. BENOÎT DICAIRE:** Non.

3 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Eh bien, peut-être c'est
4 une question plutôt pour ceux qui ont préparé le document,
5 mais est-ce que vous savez pourquoi on parle d'un courriel
6 malveillant dans le document?

7 **M. BENOÎT DICAIRE:** Eh bien, la tactique de
8 l'attaque qui avait été prononcée, on n'a pas dit à ce
9 moment-là, mais un an plus tard, il y avait un bulletin en
10 juin 2022 qui était beaucoup plus précis par rapport à une
11 année d'informations. À l'époque, nous savions qu'il y avait
12 un pattern qu'ils surveillaient dans cette unité, et donc,
13 c'était une méthode, c'est un pixel, un genre de menace
14 pixel, ça veut dire qu'il y a une image enchâssée qui va
15 déclencher la collecte de données qui serait renvoyée à
16 l'acteur malicieux.

17 **Me GABRIEL POLIQUIN:** C'est une reconnaissance
18 pixel, donc.

19 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui, c'est ça. Dans ce
20 cas-ci, avec la Chambre des communes, il y avait des
21 protections à plusieurs niveaux. Comme vous le savez, notre
22 programme de... nous avons des mesures proactives et des
23 mesures réactives, donc une des mesures proactives, c'est
24 quand y'a pas de téléchargement d'images, on les a... elles ne
25 sont pas téléchargées automatiquement et le récipiendaire
26 doit aller cliquer pour télécharger ce courriel. Donc, par
27 défaut, ça n'arrive pas. Donc, le fait que ces courriels ne
28 sont jamais arrivés dans cette date, dans cette fourchette de

1 dates, et qu'ils n'ont pas été livrés aux députés, vous avez
2 donc le scénario.

3 Mais c'est la partie malicieuse qui...
4 malveillante qui est dans le bulletin, le bulletin qui avait
5 indiqué que c'était probablement pas malveillant, ça, c'était
6 la recommandation de nos partenaires.

7 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Dans une évaluation
8 ultérieure.

9 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

10 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Deux... en fait, j'en ai
11 trois, des questions. L'avant-dernière question sur ce point-
12 là, vous avez mentionné que quand vous recevez le courriel,
13 il faut cliquer pour que les effets malveillants se
14 déclenchent. Donc, est-ce que c'est parce qu'il y a une
15 mesure qui se fait au niveau du réseau que les images ne vont
16 pas être automatiquement téléchargées?

17 **M. BENOÎT DICAIRE:** C'est exactement ça. C'est
18 la configuration qu'on a pour notre position, mais au niveau
19 de la sécurité, c'est les courriels qui représentent le
20 vecteur de menace le plus important. Donc, on a des
21 restrictions, des restrictions qui vont empêcher la
22 probabilité qu'il y ait ces attaques malveillantes, mais ça
23 ne les élimine pas complètement, car je ne peux pas contrôler
24 les utilisateurs, quelqu'un pourrait cliquer dessus. Donc,
25 voilà le scénario.

26 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'accord. Alors, cette
27 mesure de protection, est-ce que c'est quelque chose que les
28 utilisateurs peuvent choisir?

1 **M. BENOÎT DICAIRE:** Non.

2 **Me GABRIEL POLIQUIN:** C'est une protection
3 pour tout le monde.

4 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui, c'est pour les
5 courriels parlementaires.

6 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Je vais reprendre
7 quelque chose pour pas que je l'oublie. Est-ce que la Chambre
8 des communes, est-ce qu'ils ont... on va pouvoir entrer dans le
9 détail, mais est-ce qu'il y a des séances d'information aux
10 députés et d'autres utilisateurs pour les pratiques
11 exemplaires pour leurs appareils personnels?

12 **M. BENOÎT DICAIRE:** Pour le côté personnel
13 pour les appareils, en général, dans un programme de
14 sécurité, on a un pilier de sensibilisation qui est un
15 mécanisme très efficace en tant que tactique de défense, donc
16 sensibilisation par rapport aux utilisateurs et leur
17 comportement sur ces réseaux. Donc, on envoie des bulletins
18 à... c'est des bulletins de cybervigilance et on fait des
19 séances d'information dans les caucus par rapport aux
20 pratiques exemplaires et différents types de menaces, que ce
21 soit l'hameçonnage, que ce soit le harponnage ou autres
22 choses. Et dans certains bulletins, on parle parfois des
23 appareils personnels, mais c'est dans l'esprit de
24 l'information parlementaire.

25 En 2023, nous avons changé notre approche. Si
26 vous voulez consommer l'un des bulletins, c'était qu'on a mis
27 en place une vérification multifactorielle, donc si vous
28 essayez de consommer quelque chose sur l'infrastructure

1 parlementaire qui est exposée à l'internet à l'extérieur avec
2 votre appareil personnel, eh bien, on va... il y aura un autre
3 facteur de vérification. Ce sont des barrières qu'on met en
4 place pour protéger l'information parlementaire qui serait
5 accessible en dehors d'un appareil parlementaire.

6 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Merci. J'ai compris.
7 Alors, il y a deux questions. Alors, avec ces bulletins, vous
8 pouvez inclure que le rajout de cet appareil de ne pas
9 cliquer sur quelque chose.

10 **M. BENOÎT DICAIRE:** Je n'ai pas l'information
11 précise par rapport à ce cas particulier, car il y a
12 certaines configurations qui ne fonctionnent pas de cette
13 façon-là, mais nous avons plusieurs paramètres avec notre
14 campagne de sensibilisation de ne pas cliquer sur les liens.
15 Il faut vérifier que c'est quelqu'un que vous connaissez,
16 que... donc, il y a toutes ces meilleures pratiques par rapport
17 à comment faire quant aux cliqués. Et quand on a des doutes,
18 il faut le rapporter pour que ça puisse être vérifié ou bien
19 vous pouvez nous appeler et on peut faire la vérification
20 avec vous avant de cliquer dessus.

21 Donc, il y a des pratiques exemplaires pour
22 influencer les comportements de sécurité cybernétique.

23 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Ma dernière question sur
24 ce point – je ne l'ai pas oubliée. Alors, c'est indiqué qu'il
25 y avait huit des députés qui étaient les récipiendaires
26 éventuels. Donc, si j'ai bien compris, ces huit députés...
27 c'est-à-dire ces courriels n'étaient pas dans leurs boîtes de
28 réception.

1 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui, c'est ça, mais on a
2 communiqué avec l'équipe de sécurité. Tout ça s'est passé
3 très rapidement, alors même avant de confirmer que ces
4 courriels étaient en quarantaine, l'équipe de cybersécurité a
5 communiqué avec les huit députés pour voir s'ils avaient reçu
6 quoi que ce soit à cet égard. Deux membres ont reconnu qu'ils
7 n'avaient rien reçu, mais ils ont demandé est-ce que... ils ont
8 indiqué qu'ils allaient faire attention. Mais on a pu
9 rapidement déterminer par la suite que ces courriels étaient
10 mis en quarantaine et n'ont jamais atteint... été reçus par les
11 destinataires. Donc, on avait communiqué avec eux, il y a un
12 courriel qui a été envoyé à la même date par la sécurité aux...
13 dans la boîte de réception des députés.

14 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Merci beaucoup. Passons
15 maintenant à WIT128, le résumé des témoins. Si on peut passer
16 au paragraphe 17, s'il vous plaît. 70, pardon. 70 et non pas
17 17. Alors, c'est la troisième phrase dans ce paragraphe et
18 c'est par rapport à ce qui s'est passé le 17. Et donc, la
19 troisième phrase :

20 « L'information originale que nous
21 avons reçue par rapport aux adresses
22 IP des députés qui n'avaient pas été
23 atteints, qui ont été évalués comme
24 n'ayant pas été atteints. »

25 Et donc, pour être clair, c'est votre unité
26 qui a fait l'évaluation. Donc, il est indiqué que :

27 « Il n'y avait pas d'information sur
28 le contexte qui a été partagée dans

1 un rapport reçu par le CCCS, donc on
2 ne pouvait pas savoir si c'était une
3 attaque générée par un État ou autre
4 chose. »

5 Donc, à l'époque, le 17 février.

6 **M. BENOÎT DICAIRE:** C'est ça.

7 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Alors, quand vous dites
8 qu'il n'y avait pas d'informations dans le rapport qui a été
9 reçu par le CCCS, c'est quel rapport... de quel rapport s'agit-
10 il?

11 **M. BENOÎT DICAIRE:** Ça serait le premier
12 rapport qu'on a reçu le 21 janvier 2021. C'est un rapport de
13 rapports cyberévénements.

14 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Et là, d'après votre
15 expérience, de façon générale, dans votre rôle, vous n'étiez
16 pas là à l'époque, mais est-ce que la connaissance que
17 l'attaque a été générée par un État, est-ce que ça, ça fait
18 une différence au niveau de ce que vous faites au niveau
19 opérationnel?

20 **M. BENOÎT DICAIRE:** À l'époque, non, ça
21 n'aurait pas fait de différence, car le scénario est le même.
22 Notre mandat est de protéger l'infrastructure TI pour
23 s'assurer qu'il y ait une continuité du Parlement. Donc, dans
24 ce sens-là, non, mais dans notre mandat renouvelé et dans le
25 protocole d'entente que nous avons, qui a été signé
26 dernièrement, tout d'abord, on met l'accent sur le partage
27 d'informations, sur cet aspect-là.

28 Mais encore une fois, il y a une évolution

1 qui est nécessaire, car il y a des cotes de sécurité par
2 rapport aux accès à certaines informations, mais il y a une
3 collaboration renouvelée avec nos partenaires pour assurer
4 que les recommandations dans les bulletins soient plus précis
5 ou que les contextes d'informations sur le contexte seraient
6 donnés, et la plupart du temps, c'est la façon que nous
7 travaillons pour qu'on soit capables de mieux collaborer,
8 plus collaborer pour fournir davantage d'informations tout en
9 restant... respectant notre mandat.

10 Mais le mandat de mon équipe n'est pas la
11 sécurité nationale, et n'est pas forcément non plus le
12 renseignement. Donc, on peut... on est contents de pouvoir
13 collaborer avec les partenaires, mais à un certain point, il
14 y a des limites à notre mandat. Mais dans notre protocole
15 d'entente et dans notre organisation, dans les deux
16 organisations, on est tout à fait d'accord pour offrir
17 davantage d'informations sur le contexte, et ça, grâce à
18 l'évolution de leur mandat et les directives ministérielles
19 qui doivent appliquer... remplir le mandat.

20 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Est-ce que c'est utile
21 pour vous d'avoir davantage d'informations aujourd'hui?

22 **M. BENOÎT DICAIRE:** C'est toujours utile
23 d'avoir plus de contexte, mais ce n'est pas toujours
24 possible. Il y a beaucoup d'activités de reconnaissance qui
25 doit se faire. C'est des morceaux du puzzle qu'il faut mettre
26 en place. Ils ont peut-être trois morceaux du puzzle, mais ça
27 ne peut pas forcém... ça ne décrit pas ce qui se passe au
28 complet, donc il y a toute une évolution de cette situation

1 qui ne nous a pas fait évoluer entre 2021 et 2024. Donc, il y
2 a des leçons apprises qui sont liées à comment nous allons
3 collaborer, comment on peut partager l'information et comment
4 on peut mieux contribuer à notre mandat. Dans certains cas,
5 c'est ce qui est plus utile pour moi, mon mandat, c'est de
6 protéger le Parlement.

7 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Merci. Ça, c'est un
8 protocole d'entente que vous venez de finaliser avec le
9 Centre cybernétique?

10 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui, je pense que c'était
11 signé la semaine dernière et on est encore en train de
12 finaliser les documents associés, c'est-à-dire la
13 méthodologie de comment nous allons travailler ensemble.

14 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Lorsque vous dites que
15 les documents associés...

16 **M. BENOÎT DICAIRE:** Ce sont les protocoles
17 formalisés d'engagement.

18 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Êtes-vous satisfait de
19 ce nouveau protocole d'entente que votre unité va recevoir la
20 bonne information?

21 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

22 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Si on peut maintenant
23 passer à WIT128, toujours le résumé d'entretien, le
24 paragraphe 79.

25 Commençons avec la première phrase. Alors :
26 « Les députés ciblés n'ont pas été
27 informés par l'administration de la
28 Chambre des communes en 2022 parce

1 que l'activité de menaces ne les a
2 jamais touchés. »

3 J'essaie juste de réconcilier ça avec ce que
4 vous avez dit plus tôt me disant que vous avez été informé.

5 **M. BENOÎT DICAIRE:** Alors, dans le bulletin du
6 22 janvier 2021, dans le cadre de notre enquête, nous avons
7 envoyé un courriel à ces huit députés, une fois qu'on a
8 corrélé l'adresse IP aux membres, aux députés pour voir s'ils
9 avaient été touchés, mais clairement, dans le cadre de
10 l'enquête, on a aussi découvert que notre système courriel
11 avait fait son travail et mis en quarantaine. Donc, ça, c'est
12 la seule fois où ils ont été informés autour de ce scénario.

13 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Alors, si je reviens à
14 un sujet précédent, dans la troisième phrase, on dit :

15 « Si le service informatique de la
16 Chambre des communes avait su que
17 c'était une campagne commanditée par
18 un État étranger, il l'aurait peut-
19 être regardé avec plus de prise de
20 conscience pour la surveillance et la
21 continuité du travail. »

22 **M. BENOÎT DICAIRE:** C'est comme quand on avait
23 un évènement spécial à la Chambre, pas nécessairement cyber,
24 mais d'intérêt spécial où ça génère plus d'intérêt, et on
25 risque potentiellement l'infrastructure parce qu'il y a trop
26 de gens qui consomment ces services, alors on a le même sens
27 de surveillance et de prise de conscience pour s'assurer que
28 ces évènements importants ont lieu sans être bloqués par des

1 échecs techniques.

2 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Si on peut maintenant
3 passer à un autre document, CAN.SUM.27. Avancez sur cette
4 page.

5 Le paragraphe en italique qui résume un
6 document qui est préparé par le gouvernement du Canada et qui
7 résume des renseignements qu'il a reçus. Donc, bien sûr,
8 c'est basé sur du renseignement et pas des preuves, et ce
9 document ici ne contient pas de réserves et les limitations
10 qui sont sur l'information d'origine, et bien sûr, ça
11 s'applique également.

12 Si on peut passer au paragraphe 9 de ce
13 document. Alors, on est sur cette date du 17 février 2021, ça
14 dit :

15 « Le CST a donné une séance
16 d'information de haut niveau où on
17 peut entendre la Sécurité de la
18 Chambre des communes informatique, y
19 compris le directeur de
20 l'informatique. Ç'a été donné par des
21 experts en la matière avec des
22 représentants du SCRS, et on s'est
23 concentrés sur l'acteur de menaces
24 APT31, les tactiques de pays et les
25 classes de cibles qui ont été
26 historiquement d'intérêt pour cet
27 acteur, y compris les politiciens
28 américains ou canadiens. »

1 Et donc, je réalise que vous n'étiez pas à
2 cette réunion, n'est-ce pas?

3 **M. BENOÎT DICAIRE:** C'est ça.

4 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Je veux juste
5 comprendre, il semble qu'il y ait eu de l'information qui a
6 été donnée aux représentants de la sécurité de la Chambre des
7 communes quant au fait que c'était une forme de menaces.
8 N'est-ce pas?

9 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

10 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Donc, je veux juste
11 faire correspondre ça avec ce qu'on a dit plus tôt dans le
12 résumé d'entretien, que ça serait bien d'avoir cette
13 information sur le moment. Aidez-nous à comprendre.

14 **M. BENOÎT DICAIRE:** Alors, c'est `pas anormal
15 lorsque l'information survient sur quelque chose, mais à ce
16 moment-là, le mot-clé ici, c'est « suspecter ». Je crois que
17 c'est très préliminaire concernant la confirmation et ce type
18 de choses. Donc, je crois que le mot-clé ici, c'est... que
19 c'est « suspecté de venir d'éléments suivants », mais ils
20 demandaient aussi notre aide pour essayer de compiler tout
21 ça. Comme dans le cadre de la même réunion, on a fait part de
22 certaines données pertinentes, donc pas des courriels des
23 députés, mais de l'information qu'on avait collectée sur la
24 base de leurs bulletins pour les aider dans leurs efforts de
25 reconnaissance, dans leurs efforts de collecte de
26 renseignements.

27 Donc, oui, il y a eu une séance d'information
28 classifiée à laquelle un de nos directeurs a participé et ça

1 a eu lieu dans un site sécurisé. Ce document ne lui a pas été
2 donné, on lui a montré, c'est tout. Donc, il y a clairement
3 des conditions pour ce qui est de traiter ce type
4 d'informations.

5 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Alors, je vais y revenir
6 dans un instant, mais pendant qu'on est ici, je voulais vous
7 demander, qu'est-ce ce qui nous intéresse, c'est de nous
8 assurer que votre unité a l'information dont elle a besoin,
9 et ce que je comprends, c'est que, oui, ça peut être utile
10 d'avoir de l'information, à savoir si une opération est faite
11 par un acteur étranger ou non. Est-ce que votre unité avait
12 l'information nécessaire sur le moment? Je sais que vous
13 n'étiez pas là, mais du point de vue institutionnel, si un
14 directeur de l'informatique sous votre contrôle reçoit de
15 l'information comme ça, êtes-vous satisfait que vous avez
16 l'information nécessaire pour changer vos normes
17 opérationnelles?

18 **M. BENOÎT DICAIRE:** Alors, si je peux répondre
19 par mon mandat qui est d'évaluer que l'infrastructure
20 parlementaire n'a pas été violée ou qu'il n'y a pas de
21 risques du point de vue cybernétique pour la continuité du
22 Parlementaire, alors ça satisfait mon besoin parce que je ne
23 suis pas une agence de sécurité nationale.

24 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Alors, je suis proche du
25 temps qui m'est imparti, de la limite de temps impartie, mais
26 j'avais une dernière question sur ce document au
27 paragraphe 11.

28 Alors, le paragraphe 11 fait référence à

1 l'évènement d'APT31 avec les trois leçons retenues au CST par
2 rapport à la menace continue. Donc, une fois de plus, c'est
3 pas votre document, mais on a parlé ici au paragraphe 2 :

4 « Les représentants, ça fait partie
5 de leurs leçons retenues, mais ils
6 ont aussi travaillé avec l'équipe
7 pour s'assurer qu'ils aient une
8 pleine gamme de mesures offertes par
9 le programme de cybersécurité pour
10 mieux définir et répondre aux
11 cybermenaces. »

12 Vous ne pourriez peut-être pas me parler de ce que sont ces
13 mesures, mais est-ce qu'elles ont été mises en place?

14 **M. BENOÎT DICAIRE:** Je ne peux pas vous parler
15 des mesures qu'on a mises en place. Je peux vous dire que
16 nous avons une forte relation avec le CST et qu'ils offrent
17 différents niveaux de service.

18 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Est-ce que ces mesures
19 sont mentionnées dans le nouveau protocole d'entente ou non?

20 **M. BENOÎT DICAIRE:** On a accès à leur pleine
21 gamme de leurs services.

22 **Me GABRIEL POLIQUIN:** J'ai une dernière
23 question à laquelle vous ne pourrez peut-être pas répondre,
24 mais vous pourrez peut-être nous aider. Une des questions qui
25 ressort dans cette Commission c'est qui est responsable de
26 quoi, d'informer les députés. Ici, les députés semblent être
27 informés à un moment donné qu'ils étaient ciblés par une
28 attaque. Admettons qu'il y a un autre incident un peu comme

1 celui-ci où ça fait l'objet d'une enquête par vous à
2 l'interne, mais s'il y a eu des partenaires externes, ils
3 sont au courant que ça se déroule.

4 Avez-vous un point de vue quant à qui devrait
5 être responsable d'informer les députés?

6 **M. BENOÎT DICAIRE:** Je crois que ça dépend de
7 la question ou de la situation et du mandat et si c'est lié à
8 un risque cyber autour de l'information ou de la continuité
9 du Parlement, alors nous sommes là, mais si c'est quelque
10 chose qui est sous le contrôle de la sécurité de l'Agence de
11 la sécurité nationale, on travaillerait en collaboration à
12 travers de mon partenaire ici, le sergent d'armes, sur ces
13 questions-là. Donc, il y a clairement une occasion de voir
14 notre collaboration évoluer tout en respectant nos mandats
15 individuels.

16 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Ce sont toutes mes
17 questions, Madame la Commissaire.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. Vous êtes en plein
19 dans les temps, donc nous allons reprendre à 14 heures pile,
20 car nous avons une longue journée aujourd'hui, donc on veut
21 être sûr d'avoir le temps de tout faire. Donc, nous
22 reprendrons à 14 heures.

23 Merci. Bon appétit tout le monde.

24 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il
25 vous plait.

26 The sitting of the Commission is now in
27 recess until 2:00 p.m. Cette séance de la Commission est
28 maintenant suspendue jusqu'à 14 heures.

1 --- La séance est suspendue à 12 h 40

2 --- La séance est reprise à 14 h 02

3 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il
4 vous plait.

5 This sitting of the Foreign Interference
6 Commission is now back in session. Cette séance de la
7 Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en
8 session.

9 The time is 2:02 p.m. Il est 14 h 02.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, contre-
11 interrogatoire. First one is counsel for Michael Chong.

12 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me FRASER HARLAND:**

13 **Me FRASER HARLAND:** Bon après-midi,
14 Commissaire.

15 Je voudrais commencer par quelques questions
16 sur les breffages de sécurité.

17 Et est-ce qu'on pourrait avoir WIT128.EN au
18 paragraphe 61.

19 Une question pour vous, Monsieur McDonell. Au
20 paragraphe 61, on lit que vous notez que vous préconisiez ce
21 type de breffages, des breffages de sécurité aux membres du
22 Parlement avant les recommandations formulées par le Comité
23 des procédures.

24 Depuis combien de temps avez-vous préconisé
25 ce type de breffages? J'aimerais entendre votre opinion là-
26 dessus.

27 **M. PATRICK McDONELL:** Eh bien, j'ai commencé à
28 préconiser ce genre de breffages en 2019.

1 **Me FRASER HARLAND:** En 2019.

2 Je vais demander votre permission, Madame la
3 Commissaire, d'amener le témoin au rapport du CPSNC. Je ne
4 l'ai pas ajouté à ma liste de documents. S'il y a une
5 objection, je comprendrais, mais c'est un document bien connu
6 à ce moment-ci.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, ça va. Ben, s'ils ne
8 peuvent pas répondre à votre question, ils vous le diront.

9 **Me FRASER HARLAND:** Alors, c'est COM363.

10 **--- PIÈCE No. COM0000363:**

11 Special Report on Foreign
12 Interference in Canada's Democratic
13 Processes and Institutions

14 **Me FRASER HARLAND:** Connaissez-vous ce
15 document, Monsieur McDonell?

16 **M. PATRICK McDONELL:** Oui.

17 **Me FRASER HARLAND:** Maintenant, si on pouvait
18 aller au paragraphe 126 à la page 62, version PDF.

19 Dans ce paragraphe, on note que le
20 19 décembre 2019, le greffier du Conseil privé avait fait une
21 demande de breffage, le ministre ne lui a pas répondu. Et la
22 même question revient en décembre 2020 et celle-ci comprenait
23 des instructions ou une ébauche d'instructions : envoyer des
24 lettres au ministère de la Santé publique et de la Défense
25 pour coordonner les breffages.

26 Ma question pour vous, Monsieur McDonell,
27 c'est qu'en décembre 2019, si la Sécurité publique vous a
28 contacté, telle qu'instruite, et vous aurait organisé ces

1 breffages, vous auriez été content de ce résultat?

2 **M. PATRICK McDONELL:** Oui.

3 **Me FRASER HARLAND:** Maintenant, un autre
4 sujet. La confiance de la Chambre des communes du fait que la
5 République populaire de Chine a ciblé mon client, l'honorable
6 Michael Chong.

7 Aux paragraphes 80 et 81 de votre déclaration
8 écrite, on indique que vous n'avez pas reçu aucun
9 renseignement précis dans ce cas. Est-ce correct?

10 **M. PATRICK McDONELL:** Oui.

11 **Me FRASER HARLAND:** Rien du SCRS, rien de la
12 Sécurité publique?

13 **M. PATRICK McDONELL:** Pas adressé à moi.

14 **Me FRASER HARLAND:** Alors, pardonnez-moi si je
15 dis une évidence, mais vous n'auriez pas pu faire quoi que ce
16 soit par rapport au ciblage de mon client sans aucune
17 information préalable. Êtes-vous d'accord?

18 **M. PATRICK McDONELL:** Oui.

19 **Me FRASER HARLAND:** C'était mes questions.
20 Merci beaucoup.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et maintenant, l'avocat de
22 Erin O'Toole. Je crois que c'est via Zoom.

23 Vous êtes en sourdine.

24 **Me THOMAS JARMYN:** Merci, Commissaire.

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS JARMYN:**

26 **Me THOMAS JARMYN:** Bon, plusieurs de mes
27 questions... je n'ai que quelques questions à poser.

28 On parle ici du programme de sécurité auprès

1 des circonscriptions. C'est un programme où on fait
2 l'évaluation des risques et ensuite des mesures de sécurité
3 sont élaborées pour les députés sur la base de notre
4 compréhension de ces différentes menaces. Est-ce exact?

5 **M. PATRICK McDONELL:** Ce n'est pas une
6 évaluation de risques en tant que telle, ce serait différent.
7 On fait une évaluation sécuritaire des sites, que ce soit un
8 site dans une circonscription ou un site résidentiel, et sur
9 la base de cette évaluation, une décision est prise quant aux
10 mesures de sécurité, caméras vidéos, alarmes qui pourraient
11 être installées afin d'offrir un niveau de sécurité
12 approprié.

13 **Me THOMAS JARMYN:** Sans entrer dans tous les
14 détails concernant aucun député particulier, ces mesures de
15 sécurité, si je comprends bien, il y a toute une gamme de
16 mesures de sécurité appliquées ayant des appareils d'alertes
17 personnels, la surveillance des appels, jusqu'à la sécurité
18 de la personne. Qui détermine ces niveaux?

19 **M. PATRICK McDONELL:** Premièrement, la
20 sécurité était jugée sur un cas... au cas par cas. Si la
21 sécurité d'un site, si c'est nécessaire au niveau d'un bureau
22 de circonscription, parfois c'est dans une résidence ou d'un
23 incident où il y a eu du vandalisme, où un incident dans la
24 résidence du député. Donc, c'est évalué au cas par cas. Les
25 dirigeants respectifs des partis politiques ont le droit de
26 demander d'assurer la sécurité personnelle par une escorte,
27 par exemple.

28 **Me THOMAS JARMYN:** Cela me semble être une

1 procédure très différente dans le cas de la sécurité physique
2 par rapport à la sécurité numérique où il semble y avoir une
3 approche mur-à-mur quant à la sécurité des appareils puis à
4 la présence numérique. Serait-ce exact?

5 **M. PATRICK McDONELL:** Je ne puis pas commenter
6 sur le monde numérique, ils ne sont pas sous ma
7 responsabilité.

8 **Me THOMAS JARMYN:** Possiblement.
9 Monsieur Dicaire?

10 **M. BENOÎT DICAIRE:** Mais ça dépend du
11 contexte. J'aimerais clarifier un peu davantage la question.
12 Il y a différents types de risques que nous devons gérer.

13 **Me THOMAS JARMYN:** Eh ben, la question est la
14 suivante : est-ce que l'approche de la sécurité numérique
15 uniforme s'applique pour tous les députés ou est-elle adaptée
16 aux menaces particulières? Par exemple, que certains... dont
17 ont témoigné certains députés la semaine dernière.

18 **M. BENOÎT DICAIRE:** Une combinaison des deux.
19 Il y a des paramètres qui sont uniformes. Sur une approche
20 par couche, par exemple, il y a la cybersécurité, il y aura
21 des éléments communs, des paramètres communs, des éléments
22 communs dans l'identification numérique, pour les comptes
23 numériques, il y aura des paramètres au niveau du système ou
24 de l'infrastructure. Mais selon les menaces, on va adopter
25 notre approche en fonction de vecteurs particuliers si c'est
26 nécessaire.

27 **Me THOMAS JARMYN:** Mais ces paramètres sont
28 basés sur l'évaluation du risque en relation aux systèmes et

1 appareils parlementaires?

2 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui, c'est exact.

3 **Me THOMAS JARMYN:** Donc, contrairement à la
4 sécurité physique, on pourrait surveiller une résidence ou un
5 bureau de circonscription. On n'applique pas la même analyse
6 de présence numérique personnelle au niveau de la protection.

7 **M. BENOÎT DICAIRE:** C'est une question pour
8 Pat.

9 **M. PATRICK McDONELL:** Pourriez-vous répéter?

10 **Me THOMAS JARMYN:** Il y a un contraste entre
11 la sécurité physique, d'après ce que vous m'avez dit, où il y
12 a des processus en place pour protéger une résidence
13 personnelle ou potentiellement les déplacements entre la
14 résidence et le bureau. Il y a un contraste, par exemple, par
15 rapport à la sécurité numérique où il ne semble pas qu'il y
16 ait aucun investissement dans la protection d'une présence
17 numérique personnelle, seulement au niveau du ministère.

18 **M. PATRICK McDONELL:** Oui, ben, je m'en
19 tiendrais à ma réponse originale. Je <non interprété>...

20 **Me THOMAS JARMYN:** Sur la base de ce que vous
21 avez témoigné à votre contre-interrogatoire, vous et monsieur
22 Dicaire, vous êtes donc régis par l'économie interne, les
23 règles d'économie interne. Si <non interprété>...

24 **M. PATRICK McDONELL:** Oui, c'est correct.

25 **Me THOMAS JARMYN:** Est-ce que la Chambre fait
26 une évaluation de risques lorsqu'un membre du Parlement ou un
27 député quitte son bureau ou son poste?

28 **M. PATRICK McDONELL:** Au meilleur de mes

1 connaissances, non.

2 **Me THOMAS JARMYN:** Certains membres qui
3 étaient très actifs, aux vies actives (phon.) parlementaires
4 très actives, ils se sont déclarés clairement sur toutes
5 sortes de sujets, donc c'était dans leur vie post-
6 parlementaire, ils ont fait une évaluation qu'une protection
7 serait indiquée, ce serait la décision du Bureau également?

8 **M. PATRICK McDONELL:** Pas nécessairement. S'il
9 y a une menace, ben, s'il y a menace est... ben, s'il c'est une
10 menace authentique, je crois que les opérations de protection
11 de la GRC et de la Sécurité publique participeraient à cette
12 discussion.

13 **Me THOMAS JARMYN:** Voilà mes questions,
14 Monsieur (sic) le Commissaire. Merci beaucoup.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Le ministre pour Jenny
16 Kwan.

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Je suis le conseil de
19 Jenny Kwan. J'ai des questions concernant un incident d'APT31
20 que nous avons discuté.

21 Monsieur Dicaire, je crois que ces questions
22 s'adresseront surtout à vous.

23 Est-ce qu'n pourrait sortir... nous montrer
24 encore une fois WIT129? Merci. Et s'il vous plait, pourrait-
25 on aller aux paragraphes 13 à 15? Merci beaucoup.

26 Je sais que vous n'étiez pas présent à cette
27 réunion et que vous n'avez pas participé à la prise de
28 décisions, donc votre réponse sera peut-être « je ne sais

1 pas », mais c'est maintenant là devant nous, alors j'aimerais
2 vous poser des questions sur le sujet.

3 Il s'agit de la décision qui a été prise en
4 février. Après la réunion du 17 février 2021, monsieur Touati
5 et des membres du SCRS et du CCC concernant l'attaque, une
6 information qui a été fournie. Si je comprends bien, après le
7 breffage, la décision a été prise, puisque l'attaque n'a pas
8 réussi, il n'était donc pas nécessairement d'avertir le
9 député.

10 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

11 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Je sais que cette chose a
12 été discutée, mais qui a pris la décision?

13 **M. BENOÎT DICAIRE:** Selon le protocole normal,
14 comme je l'ai dit ce matin dans mon témoignage, si nous
15 devons informer les députés de toutes les attaques, on
16 parlerait de centaines de millions de tentatives d'attaques,
17 alors je crois qu'on aurait un problème. Donc, je pense que
18 nous aurions un problème s'agissant d'établir l'échelle.

19 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Fouillons davantage la
20 question. Même si la décision a été prise par un membre de
21 votre équipe, et je pense que c'est ce que vous avez dit, y
22 a-t-il des circonstances où le président de la Chambre serait
23 avisé de la situation?

24 **M. BENOÎT DICAIRE:** Je pense que s'il y avait
25 des risques inhérents pour la Chambre des communes –
26 continuité de son fonctionnement, infrastructures,
27 informations, quelque chose d'ordre sérieux –, ils
28 s'adresseraient au greffier de la Chambre des communes tout

1 d'abord, et par ce canal, il s'agirait alors de décider
2 d'aviser ou non le président de la Chambre des communes.

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, on s'adresserait
4 d'abord au greffier et peut-être au président s'il y avait
5 des menaces à la Chambre en tant qu'institution?

6 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui, en tant
7 qu'institution.

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais ce serait différent
9 d'une situation d'ingérence dans le contexte de l'exécution
10 des responsabilités et devoirs d'un député.

11 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

12 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Autre question. Y a-t-il
13 des circonstances dans le cadre desquelles le Comité de régie
14 interne serait avisé d'une attaque de cybersécurité même si
15 l'attaque échouait?

16 **M. BENOÎT DICAIRE:** Dans le cadre de ces
17 paramètres? Je ne le pense pas.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bien.

19 **M. BENOÎT DICAIRE:** Si ça ne débouchait pas,
20 si ça ne réussissait pas, l'attaque.

21 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, pour poursuivre plus
22 avant, je pense que vous avez renvoyé au témoignage de
23 messieurs Genuis et McKay qui ont été ciblés par cette
24 attaque, ils ont établi un lien direct entre le fait d'être
25 cibles et leur travail en tant que parlementaires, tout
26 particulièrement dans le cadre de leur groupe
27 interparlementaire relativement à la Chine, et ils ont dit
28 qu'ils auraient aimé avoir été avisés, et s'ils avaient été

1 avisés, ils auraient pu prendre des mesures de protection.
2 Par exemple, ils auraient peut-être été au courant de
3 l'attaque pixel. Je ne suis pas technicien, alors peut-être
4 que je m'exprime mal, mais voilà.

5 Donc, voyons non pas ce qui s'est produit,
6 mais réfléchissons à l'avenir. Donc, pour ce qui est du
7 futur, si votre équipe apprenait qu'une attaque avait été
8 parrainée par un État étranger, même si cette attaque ne
9 réussissait pas, est-ce que vous estimez que le ou les
10 députés concernés devraient être avisés?

11 **M. BENOÎT DICAIRE:** Question délicate. Il est
12 difficile d'y répondre. Oui, il faudrait qu'ils soient
13 avisés, mais par qui. Est-ce que cela relève de mon mandat de
14 donner cet avis? Je vais vous donner l'exemple précis de
15 monsieur Genuis. Il est impossible que j'aie pu l'aviser
16 parce que ça n'est pas un dispositif de la Chambre des
17 communes qui était ciblé. Nous n'avions pas d'informations au
18 sujet de monsieur Genuis.

19 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Ah, je vois. Alors que
20 pour ce qui est de monsieur McKay, c'est un dispositif de la
21 Chambre.

22 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

23 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, concentrons-nous
24 sur les dispositifs de la Chambre des communes. Donc, si un
25 député a un dispositif de la Chambre ciblé et si ça échouait,
26 la tentative, mais que votre équipe apprenait que cette
27 attaque était parrainée par un État étranger, à l'avenir,
28 est-ce qu'il faudrait aviser le député?

1 **M. BENOÎT DICAIRE:** Ce serait un effort de
2 collaboration. S'agissant de savoir s'il y a une
3 recommandation des agences de sécurité, ils auraient peut-
4 être un angle particulier pour donner un avertissement.
5 Encore une fois, ça déborde de mon mandat.

6 Donc, ils feraient peut-être une
7 recommandation sur la base de leur évaluation de
8 renseignements que je n'aurais pas en ma possession. À ce
9 moment-là, il y aurait collaboration entre les agences de
10 sécurité et nous, et la décision serait prise sur la base des
11 risques, de l'impact, ou d'autres facteurs potentiels.

12 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et l'avertissement ou le
13 breffage émanerait-il de votre équipe, des agences de
14 renseignement, ou des deux?

15 **M. BENOÎT DICAIRE:** Sans doute des deux. Si
16 l'on participe à une enquête ou à une enquête au sujet d'une
17 cyberattaque, alors, potentiellement, il faudrait qu'on soit
18 à la table. Mais si cela relève exclusivement d'eux, alors
19 ils coordonneraient avec nous pour le breffage.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** On essaie de comprendre,
21 de démêler les silos de responsabilités, les différents
22 instruments juridiques. Vous avez sans doute entendu parler
23 de mesures de réduction de menaces et on a posé la question à
24 monsieur McDonell aussi. Pour monsieur et madame Tout-le-
25 Monde, ce genre de breffage au sujet d'une cyberattaque
26 étrangère, ça pourrait ressembler à une mesure de réduction
27 de menaces. Ça n'est pas forcément le genre de menaces dont
28 parlerait le SCRS, mais c'est une menace pour un député, non?

1 **M. BENOÎT DICAIRE:** Faudrait interroger les
2 députés.

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bien. Allons à CAN.SUM.27,
4 s'il vous plait, et passons au paragraphe 11(5)... au 11
5 chiffre romain (i). Monsieur Dicaire, vous connaissez ce
6 document?

7 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, j'ai une question
9 au sujet de 11(i). On dit que :

10 « Tout de suite après la réunion du
11 17 février avec la Chambre des
12 communes, le personnel du Service
13 s'est tout de suite dit préoccupé par
14 le fait que la Chambre des communes
15 n'avait pas obtenu suffisamment de
16 renseignements pour cerner
17 l'importance de la menace. »

18 Je tenais à attirer votre attention sur cette
19 phrase et relier ça à une réponse que vous avez donnée aux
20 avocats de la Commission au sujet de la nature des
21 renseignements fournis à votre équipe. Je conviens que vous
22 n'étiez pas là en 2021, mais vous avez parlé d'une attaque
23 soupçonnée, ce qui laisse entendre que peut-être qu'un
24 certain seuil n'avait pas été atteint.

25 Mais ce témoignage laisse entendre que le
26 niveau de méfiance ou de doute était peut-être supérieur à un
27 simple soupçon et peut-être que ce renseignement ne vous a
28 pas été communiqué. Donc, j'aimerais revenir sur cette

1 question et vous poser la question que voici :

2 Si on vous avait fourni des renseignements
3 plus sûrs, bien qu'on ne puisse jamais être certain du niveau
4 de menaces, est-ce qu'à ce moment-là, il aurait été approprié
5 pour votre équipe d'aviser les députés concernés?

6 **M. BENOÎT DICAIRE:** Encore une fois, je pense
7 que les paramètres qu'on aurait examinés se seraient inscrits
8 sous la rubrique « Menaces pour le député concerné » et le
9 niveau de risque posé par l'attaque. Donc, c'est un
10 partenariat assurément avec les agences de sécurité. On
11 aurait assurément eu une discussion quant à savoir quoi
12 faire, mais dans ce contexte-ci, nous n'avions pas beaucoup
13 d'informations, donc il est difficile pour moi de faire des
14 supputations sur ce qu'on aurait fait si on avait eu plus
15 d'informations. Mais en même temps, des recommandations avec
16 plus de renseignements auraient été plus prescriptives, ces
17 recommandations.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci. Merci de votre
19 temps.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous passons maintenant au
21 groupe appelé Concern Group.

22 **Me GABRIEL POLIQUIN:** D'après ce que je
23 comprends, ce groupe Concern Group n'a pas de questions.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bien.

25 Nous passons maintenant à l'ADRC.

26 **Me GUILLAUME SIROIS:** Pas de questions non
27 plus.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

1 Coalition des droits de la personne? Conseil
2 des droits de la personne?

3 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SARAH TEICH:**

4 **Me SARA TEICH:** Bonjour. La semaine dernière,
5 les députés Genuis et McKay ont comparu et se sont dits tous
6 les deux préoccupés par la possibilité que, relativement aux
7 cyberattaques APT31, les membres des diasporas avec lesquels
8 ils étaient en contact auraient pu être exposés par
9 inadvertance. Êtes-vous d'accord?

10 **M. PATRICK McDONELL:** Je n'ai pas entendu la
11 question. Excusez-moi.

12 **Me SARA TEICH:** Est-ce que c'est mieux?

13 **M. PATRICK McDONELL:** Je l'espère.

14 **Me SARA TEICH:** On recommence. Les députés
15 Genuis et McKay ont comparu la semaine dernière. Tous deux se
16 sont dits préoccupés par la possibilité que relativement aux
17 cyberattaques, les membres des communautés des diasporas avec
18 lesquels ils étaient en contact auraient pu être exposés par
19 inadvertance. Partagez-vous ces inquiétudes?

20 **M. PATRICK McDONELL:** Je n'ai pas de
21 commentaire là-dessus.

22 **M. BENOÎT DICAIRE:** Je pense que cela déborde
23 de notre mandat. Notre mandat vise les parlementaires et les
24 dispositifs parlementaires.

25 **Me SARA TEICH:** De manière générale, donc, une
26 question générale au sujet de vos politiques. Si on compte
27 parlementaire est compromis, est-ce que la Chambre des
28 communes, l'administration de la Chambre des communes fait

1 enquête sur les impacts potentiels sur les membres des
2 diasporas qui sont en contact avec le compte compromis?

3 **M. BENOÎT DICAIRE:** Je pense que l'analyse qui
4 sera faite va porter sur l'impact de l'attaque, la
5 compromission et l'échelle. Quels que soient la communauté ou
6 le compte, il y aura des effets en cascade qui seront
7 examinés. C'est vraiment une évaluation technique à ce stade-
8 là et il s'agit de cerner l'envergure de l'attaque, le degré
9 de réussite de l'attaque. C'est cela qui déterminera les
10 mesures prises.

11 **Me SARA TEICH:** Bien. Toujours dans le cadre
12 de vos politiques, si vous appreniez que des membres des
13 diasporas avaient été impactés, est-ce que vous les en
14 aviseriez?

15 **M. BENOÎT DICAIRE:** Si ces personnes étaient
16 couvertes par l'évaluation technique, je devine qu'on
17 prendrait les mesures appropriées. Il est difficile de se
18 prononcer sur une hypothèse aussi vaste que celle-là.

19 **Me SARA TEICH:** Bien. Est-ce qu'il serait
20 utile que vous ayez une politique qui établirait que dans tel
21 ou tel cas on les aviserait, on leur offrirait du soutien?
22 Parce qu'il semble que ce soit au cas par cas à l'heure
23 actuelle.

24 **M. BENOÎT DICAIRE:** Nous nous occupons des
25 parlementaires et de l'infrastructure parlementaire. Je ne
26 sais pas ce que pense mon collègue, mais c'est notre
27 scénario. Donc, nous nous concentrons vraiment sur notre
28 mandat.

1 **Me SARA TEICH:** Bien.

2 Je demanderais qu'on affiche le document HOC1
3 et qu'on aille en haut de la page 12. Merci.

4 Ici on dit que :

5 « L'administration de la Chambre
6 entretient de solides
7 partenariats... », ta-ta-ta, « ...y
8 compris avec la GRC, le SCRS, la
9 Sécurité publique et le CST. »

10 Alors, comment communiquez-vous à ces
11 organisations qu'elles devraient donner un soutien aux
12 diasporas qui pourraient être touchées, impactées par une
13 atteinte? Est-ce que ç'a été...

14 **M. BENOÎT DICAIRE:** Pas à ma connaissance.

15 **Me SARA TEICH:** Est-ce que la Chambre des
16 communes devrait faire une recommandation de ce genre à
17 l'avenir?

18 **M. BENOÎT DICAIRE:** C'est à la Commission
19 d'examiner ces constats.

20 **Me SARA TEICH:** Merci. C'est tout pour moi.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bien.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GREGORY TZEMENAKIS:**

23 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** <Aucune
24 interprétation> ...je vous ai également entendu dire que
25 l'administration de la Chambre n'a pas un mécanisme
26 indépendant pour déterminer si les dispositifs individuels
27 des députés auraient été compromis parce que cela ne relève
28 pas de votre mandat ni de l'envergure ou de la portée des

1 réseaux TI parlementaires que vous gérez. Est-ce le cas?

2 **M. BENOÎT DICAIRE:** Notre mandat est
3 parlementaire.

4 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Mais un député peut
5 vous venir si vous savez... s'ils ont un problème et qu'ils
6 demandent vos conseils.

7 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui, et nous ferons de
8 notre mieux.

9 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Et c'est une question
10 pour vous, Monsieur. Ai-je raison de dire que les membres
11 n'ont pas une obligation expresse de rapporter une tentative
12 de cybersécurité ou d'autres ou de choses qui les concernent?
13 Ou même l'intervention étrangère, de rapporter ça au sergent
14 d'armes?

15 **M. PATRICK McDONELL:** C'est exact.

16 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** J'aimerais maintenant
17 arriver aux partenariats. Ai-je raison que l'administration
18 de la Chambre des communes collabore avec des partenaires en
19 cybersécurité, tels que CSI, le SCRS, et d'autres?

20 **M. PATRICK McDONELL:** Oui, exact. Pour le CST,
21 oui.

22 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Vous avez dit
23 (inintelligible) des partenariats étroits avec la Sécurité,
24 les renseignements de sécurité, les agences policières et la
25 GRC et le SCRS.

26 **M. PATRICK McDONELL:** Oui.

27 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Plus formellement, le
28 sergent d'armes a une entente avec le CRES et la GRC, et le

1 CDVE avec (inintelligible) ST, et ce protocole d'entente a
2 été modifié cette semaine, je crois.

3 **M. BENOÎT DICAIRE:** Je ne suis pas certain. Je
4 crois que peut-être la semaine dernière.

5 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Si je peux attirer
6 votre attention...

7 **Et** je vais demander WIT129 anglais,
8 paragraphe 8.

9 C'est une entrevue qui a été (inintelligible)
10 avec monsieur Touati et je crois que vous étiez présent,
11 Monsieur?

12 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

13 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Au paragraphe 8,
14 monsieur Touati affirme que :

15 « Une information que nous avons
16 reçue était essentiellement de nature
17 technique et était suffisante pour
18 permettre à la Chambre des communes
19 de déterminer si les mesures qu'elle
20 met en place atténuent les risques. »

21 Est-ce que vous avez des raisons de changer
22 cette déclaration?

23 **M. BENOÎT DICAIRE:** Non.

24 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Maintenant, le
25 prochain point, le breffage. Si je comprends bien, Monsieur
26 McDonell, la Chambre a coordonné (inintelligible) ses
27 partenariats des services policiers et de services de
28 sécurité et de renseignement pour offrir des breffages à tous

1 vos membres et tous les partis de la Chambre, non seulement
2 le Parti conservateur, le Parti libéral, mais également les
3 autres partis.

4 **M. PATRICK McDONELL:** Et les députés
5 indépendants.

6 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Et en général, êtes-
7 vous d'accord que plus d'informations et plus d'éducation sur
8 les activités et les menaces numériques et tous les autres
9 efforts faits par le Canada seraient des bonnes choses pour
10 les membres du Parlement?

11 **M. PATRICK McDONELL:** Oui.

12 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Alors, j'aimerais
13 changer de sujet un peu et parler de la possibilité de
14 contacter votre bureau.

15 La semaine dernière, nous avons entendu
16 certaines suggestions de la part d'un député, y compris d'un
17 ancien chef de l'opposition, l'honorable monsieur O'Toole –
18 et ce sont mes paroles, je paraphrase ses paroles –, il
19 aurait dit qu'il ne savait pas qu'il aurait dû contacter s'il
20 avait des préoccupations par rapport à l'ingérence étrangère,
21 qu'il s'agisse d'un membre, d'un sénateur ou de quelqu'un
22 d'autre.

23 Ai-je raison de croire qu'il aurait pu
24 contacter votre bureau pour obtenir un soutien et des
25 conseils?

26 **M. PATRICK McDONELL:** Oui.

27 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Est-ce que cela a été
28 le cas ou est-ce un nouveau phénomène ou est-ce que ç'a

1 toujours été le cas depuis que vous êtes devenu sergent
2 d'armes en 2019?

3 **M. PATRICK McDONELL:** Cela a toujours été le
4 cas, mais il y a plusieurs députés et membres du personnel,
5 bon, qui à cause de leur portefeuille, le fait qu'ils soient
6 très occupés, ils ne savent pas toujours vers qui se tourner.

7 Dans ces breffages que nous avons parlé il y
8 a quelques minutes où on a (inintelligible) faire venir le
9 CRS, la GRC, la Sécurité publique, on a rappelé au caucus et
10 aux indépendants que s'ils ont des questions concernant quoi
11 que ce soit portant sur la sécurité, ils peuvent nous
12 appeler, puis on cordonnera les choses avec l'autorité
13 appropriée.

14 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Merci.

15 Alors maintenant, une question à propos de
16 APT31 et ça s'adresse à vous, Monsieur Dicaire.

17 Dans l'entrevue avec monsieur Touati, il a
18 décrit la relation avec vous comme étant une collaboration
19 saine, une bonne collaboration. Êtes-vous d'accord?

20 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui.

21 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Donc, les questions
22 suivantes visent à clarifier certains des faits essentiels
23 autour d'APT31. Si vous êtes en désaccord, s'il vous plait,
24 n'hésitez pas à le dire.

25 Ai-je raison de dire que le groupe TI de la
26 Chambre des communes entend qu'il a été découvert que les
27 courriels en question n'ont pas atteint leurs récipiendaires,
28 leurs destinataires, qu'ils avaient été mis en quarantaine

1 par les systèmes?

2 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui. Pour le premier
3 bulletin. Il y a eu plusieurs bulletins; le premier bulletin,
4 oui, a été en quarantaine.

5 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Il n'y a eu aucune
6 menace à l'égard du Parlement ou de ses infrastructures.

7 **M. BENOÎT DICAIRE:** C'est exact.

8 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Ai-je raison de dire
9 qu'une fois que vous déterminez... une fois qu'on a déterminé
10 que ces courriels n'ont pas atteint leurs destinataires, il
11 n'y avait pas qu'un besoin de faire davantage, et ceci vient
12 de votre témoignage. Je peux vous y référer.

13 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui, dans le cadre de
14 notre mandat, on a contré l'attaque ou la menace.

15 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Maintenant, j'aimerais
16 voir WIT129, paragraphe 13, cité par votre ami un peu plus
17 tôt, mais je vous amène à une autre partie du paragraphe.

18 Dans ce sommaire, Monsieur Touati affirme
19 qu'il a participé au breffage de février 2017 (sic) et
20 ensuite, il dit que pendant ce breffage :

21 « Monsieur Touati était informé que
22 les agences gouvernementales
23 soupçonnaient qu'un groupe de pirates
24 malfaisants avec des liens suspects
25 avec la République populaire de
26 Chine, APT31, était responsable des
27 activités détectées en janvier 2021
28 ciblant des parlementaires et leurs

1 comptes de courriels. »

2 Est-ce que cette information vous a été
3 communiquée?

4 **M. BENOÎT DICAIRE:** Je faisais partie du
5 breffage à l'époque.

6 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Donc, à ce moment, en
7 février 2021, vous saviez que les évènements qui ont eu cours
8 en janvier étaient dus à un groupe de piratage qu'on
9 soupçonnait avoir – je paraphrase là – vous saviez qu'en
10 février 2021, que les (inintelligible) en question en janvier
11 2021 étaient possiblement liés à la RPC via APT31.

12 **M. BENOÎT DICAIRE:** Mon organisation a été
13 informée de ces soupçons. L'affirmation au paragraphe 13 est
14 correcte.

15 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Il y a également une
16 référence dans l'autre affidavit à l'effet que tous les huit
17 députés, que les courriels envoyés à tous les huit députés
18 concernés leur demandant s'ils avaient reçu un courriel, le
19 courriel en question.

20 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui. Ça faisait partie des
21 premières actions entreprises suite... en guise de suivi au
22 bulletin.

23 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Et les députés ont dit
24 oui ou non?

25 **M. BENOÎT DICAIRE:** Deux ont répondu
26 seulement.

27 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Madame la Commissaire,
28 il semble qu'il me reste 11 secondes. Je demanderais votre

1 indulgence pour 4 minutes pour terminer... entamer un autre
2 sujet.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous êtes chanceux, il y a
4 plusieurs personnes qui n'ont pas eu de questions, alors on
5 peut continuer 4 minutes.

6 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Monsieur Dicaire, je
7 voudrais revenir à votre témoignage un peu plus tôt
8 aujourd'hui. Vous avez parlé du bulletin initial qui avait
9 été reçu du CST en janvier 2021. Vous vous êtes rappelé que
10 vous avez eu une discussion avec l'avocat de la Commission
11 pour déterminer si, oui ou non – et j'emploie le terme
12 utilisé par le CST ou le Service cybersécurité, c'était que
13 ces courriels ou lettres n'étaient pas nécessairement
14 malfaisants ou malicieux.

15 Vous vous rappelez, aviez-vous eu l'occasion
16 de lire ce bulletin avant de revenir ici aujourd'hui?

17 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui, je l'ai devant moi
18 maintenant.

19 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Je vais vous suggérer,
20 on a certaines règles et procédures ici et j'anticipe que
21 nous entendrons le CST témoigner jeudi, que le bulletin
22 contenait de l'information légèrement différente. Donc, la
23 première chose que le bulletin contenait, c'est de
24 l'information technique divulguant que les courriels
25 contenaient un lien qui permettait d'effectuer un suivi.
26 Êtes-vous au courant de cela ou êtes-vous de cela maintenant?

27 **M. BENOÎT DICAIRE:** Je suis au courant
28 maintenant puisque je le lis devant moi.

1 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Et que le bulletin
2 affirmait que :

3 « Les courriels ciblent probablement
4 des individus dans le cadre d'une
5 campagne de collection de
6 renseignements. »

7 **M. BENOÎT DICAIRE:** C'est exact.

8 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Je ne suis pas une
9 personne très technique. S'il y a une distinction, s'il vous
10 plait, éduquez-nous.

11 Je comprends que le bulletin mentionne
12 également que les courriels contenaient probablement aucun
13 contenu malfaisant, non pas que ce n'était pas malfaisant en
14 soi, mais c'est que le contenu... il n'y avait pas un contenu
15 qui l'était. N'est-ce pas?

16 **M. BENOÎT DICAIRE:** Exact.

17 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** En anglais pur et
18 simple, cela veut dire que ça ne contenait pas, par exemple,
19 un logiciel malfaisant.

20 **M. BENOÎT DICAIRE:** C'est exactement une des
21 bonnes façons de formuler la chose.

22 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Donc, le bulletin... on
23 n'a pas dit que le bulletin n'était pas malfaisant, on
24 parlait surtout du contenu.

25 **M. BENOÎT DICAIRE:** Oui. On a omis un mot ce
26 matin, si je me souviens bien, de mémoire, et maintenant je
27 le lis et c'est effectivement « aucun contenu malfaisant ».

28 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Je veux juste

1 m'assurer que les faits soient éclaircis.

2 Alors, merci pour votre indulgence, Madame la
3 Commissaire.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** So the attorneys for the
5 House. Do you have... est-ce que vous avez des questions? C'est
6 Maitres Bédard et Gauthier, je pense?

7 **Me MICHEL BÉDARD:** Bonjour, Madame la
8 Commissaire. Non, nous n'avons aucune question.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Aucune question.
10 Questions en réinterrogatoire, Maitre
11 Poliquin?

12 **Me GABRIEL POLIQUIN:** Pas de réinterrogatoire.
13 Merci.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, merci beaucoup.
15 Thank you very much.

16 **M. BENOÎT DICAIRE:** Merci beaucoup.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il est trois heures moins
18 vingt. Le prochain témoin, qui est Stéphane Perreault, est
19 prévu pour 15 h 15. Ce que je suggère, c'est que tout le
20 monde revienne à 15 h 05; s'il est déjà arrivé, on pourra
21 débiter, parce qu'on a une longue journée. S'il est pas
22 arrivé, ben, on attendra et on mettra surtout pas de pression
23 pour qu'il se sente mal à l'aise. C'est vraiment prévu à
24 15 h 15. Alors, 15 h 05 pour tout le monde et on verra.
25 Merci.

26 **LE GREFFIER :** Order please. À l'ordre, s'il
27 vous plait.

28 This hearing of the Commission is now in

1 recess until 3:05 p.m. Cette séance de la Commission est
2 maintenant suspendue jusqu'à 15 h 05.

3 --- Upon recessing at 2:42 p.m./

4 --- L'audience est suspendue à 14 h 42

5 --- Upon resuming at 3:05 p.m.

6 --- L'audience est reprise à 15 h 05

7 **LE GREFFIER:** Order please. À l'ordre, s'il
8 vous plait.

9 This sitting of the Foreign Interference
10 Commission is now back in session. Cette séance de la
11 Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en
12 session.

13 The time is 3:05 p.m. Il est 15 h 05.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, Maitre MacKay,
15 c'est vous qui allez interroger monsieur Perrault cet après-
16 midi?

17 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** En partie, Madame la
18 Commissaire. Je vais commencer, et à peu près à la moitié du
19 temps, maitre Sheppard va prendre le relais pour compléter
20 l'interrogatoire.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord.

22 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, Jean-Philippe
23 MacKay pour la Commission. Je comprends qu'on procède par
24 voie d'affirmation solennelle, Monsieur Perrault?

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, effectivement.

26 **LE GREFFIER:** OK. Merci, Monsieur Perrault.
27 Pourriez-vous s'il vous plait indiquer votre nom complet et
28 épeler votre nom de famille pour la transcription

1 sténographique?

2 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, c'est Stéphane
3 Perrault, P-E-R-R-A-U-L-T.

4 **LE GREFFIER:** Merci beaucoup.

5 **--- STÉPHANE PERRAULT, Sous affirmation solennelle:**

6 **LE GREFFIER:** Merci beaucoup. Maitre, vous
7 pouvez procéder.

8 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:**

9 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Merci beaucoup.

10 Monsieur Perrault, on va commencer par le
11 dépôt en preuve de certains documents. On va commencer par le
12 document WIT 74, qui est le résumé de l'entrevue que nous
13 avons réalisé avec vous le 8 aout dernier. Vous étiez à ce
14 moment-là accompagné de monsieur Caron, madame Villeneuve et
15 madame Torosian. C'est un document.. en fait, vous voyez ici,
16 c'est la version française, la traduction du résumé original.
17 On peut procéder avec la version française, mais la version
18 originale est le WIT 74.EN.

19 **--- PIÈCE No. WIT0000074.EN:**

20 Interview Summary - Elections Canada
21 (Stage 2)

22 **--- PIÈCE No. WIT0000074.FR:**

23 Résumé d'entrevue: Élections Canada
24 (Stéphane Perrault, Serge Caron,
25 Josée Villeneuve et Susan Torosian)

26 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, vous avez eu
27 l'occasion de réviser ce document-là, Monsieur Perrault,
28 avant votre témoignage aujourd'hui?

1 M. STÉPHANE PERRAULT: Oui, absolument.

2 Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et vous acceptez que
3 ce document fasse partie de votre preuve?

4 M. STÉPHANE PERRAULT: Absolument.

5 Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Devant la
6 Commission.

7 M. STÉPHANE PERRAULT: Absolument.

8 Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Je vais également,
9 Madame la Commissaire, produire, outre la version française,
10 la version anglaise du résumé d'entrevue... trois affidavits
11 qui accompagnent le résumé d'entrevue. Et donc, c'est WIT
12 74.1, .2 et .3 qui sont les affidavits des trois
13 fonctionnaires d'Élections Canada qui accompagnaient monsieur
14 Perrault lors de l'entrevue. Il n'est pas nécessaire de
15 présenter les affidavits.

16 --- PIÈCE No. WIT0000074.1:

17 Affidavit of Jose Villeneuve

18 --- PIÈCE No. WIT0000074.2:

19 Affidavit of Serge Caron

20 --- PIÈCE No. WIT0000074.3:

21 Affidavit of Susan Torosian

22 Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et le deuxième
23 document que je veux produire, Monsieur Perrault, est le
24 rapport institutionnel complémentaire, donc ELC.IR.2. On l'a
25 dans les deux langues officielles. Si c'est possible de
26 présenter le document, ELC.IR.2. Donc, document, Monsieur
27 Perrault, qui fait 27 pages. Vous reconnaissez le document
28 qu'on voit à l'écran en ce moment?

1 M. STÉPHANE PERRAULT: J'en reconnais ce que
2 j'en vois, mais oui, je suis...

3 Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Oui, en fait, on
4 voit une partie de la première page, mais c'est un document
5 qui a été partagé avec la Commission. On l'a dans les deux
6 langues. Et vous reconnaissez que ce document a été préparé
7 par Élections Canada et au nom de l'organisation? Vous en
8 reconnaissez le contenu comme étant... comme faisant partie de
9 votre preuve devant la Commission?

10 M. STÉPHANE PERRAULT: Oui. C'est un document
11 qu'on a préparé à la demande de la Commission et qu'on a
12 produit.

13 Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, dans les deux
14 langues officielles, Madame la Commissaire, donc, par le
15 suffixe EN et FR, les deux documents sont produits devant
16 vous.

17 --- PIÈCE No. ELC.IR.0000002.FR:

18 Elections Canada's Supplementary
19 Institutional Report August 2024

20 --- PIÈCE No. ELC.IR.0000002.EN:

21 Rapport institutionnel supplémentaire
22 d'élections Canada

23 Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, Monsieur
24 Perrault, je vais commencer. Vous avez témoigné devant la
25 Commission au mois de mars dernier, et vous avez expliqué à
26 cette occasion le mandat d'Élections Canada et le rôle du
27 directeur général des élections, mais je vais vous demander
28 de revenir et de nous expliquer quel est le mandat

1 d'Élections Canada, de manière générale, et quel est votre
2 rôle à titre de directeur général des élections?

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, à titre de
4 directeur général des élections, je suis le dirigeant
5 principal de l'organisme Élections Canada. Je suis, en fait,
6 techniquement le dirigeant principal du bureau du directeur
7 général des élections, qui inclut aussi le bureau de la
8 commissaire, mais qui œuvre de manière indépendante
9 d'Élections Canada.

10 Et Élections Canada a pour mandat
11 l'administration - le mandat principal - l'administration des
12 élections fédérales, que ce soit des élections partielles ou
13 des élections générales. Ça inclut la nomination des
14 quelques, maintenant, 343 directeurs et directrices du
15 scrutin, qui, eux, embauchent évidemment le personnel lors
16 d'une élection. Ça inclut la tenue de campagnes d'information
17 aux électeurs, notamment, et tous les préparatifs liés à
18 l'élection. Et ça inclut, entre autres choses,
19 l'administration des règles de financement politique. Donc,
20 les audits qui ont cours après une élection pour vérifier la
21 conformité des rapports des différents participants au
22 processus électoral.

23 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et j'ai oublié de le
24 mentionner, Monsieur Perrault, mais puisqu'il y a de
25 l'interprétation simultanée dans les langues officielles,
26 également en langage des signes, je vais vous demander, s'il
27 vous plait, de ne pas trop parler rapidement. Si tant est que
28 la chose soit possible. Mais je vais vous le rappeler si je

1 vois que le rythme est un peu trop rapide, donc je vous le
2 signale.

3 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Merci. N'hésitez pas.

4 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et je vous le
5 signalerai à nouveau au besoin.

6 Et rapidement, quel est le rapport entre
7 votre organisation et le Bureau de la commissaire aux
8 élections fédérales?

9 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Alors, à titre de
10 directeur général des élections, je suis appelé à nommer le
11 ou la commissaire aux élections fédérales. Je le fais en
12 consultation avec la directrice des poursuites pénales, comme
13 le prévoit la loi.

14 Mon organisme assure aussi certains aspects
15 administratifs, par exemple au niveau des TI, de
16 l'utilisation des locaux pour le Bureau de la commissaire.
17 Mais la commissaire opère de façon entièrement indépendante
18 dans les décisions qu'elle prend de mener des enquêtes et des
19 choix qu'elle prend pour l'exécution de la loi.

20 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et très rapidement,
21 est-ce que c'est dans ce contexte que les... on en a discuté
22 lors de l'entrevue, lorsque le Bureau de la commissaire aux
23 élections fédérales souhaite obtenir des infrastructures, par
24 exemple, traitées durant le renseignement classifié, on
25 comprend que vous avez un rôle à jouer avec..

26 **Me STÉPHANE PERRAULT:** On a un rôle, comme je
27 disais, de soutien administratif, alors, oui, on est en ce
28 moment en train de mettre sur pied des installations pour lui

1 permettre de conserver des documents de niveau très secret.

2 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et on va en discuter
3 un peu plus tard de la question de l'obtention du
4 renseignement, mais maintenant qu'on parle de ce dossier,
5 pouvez-vous nous expliquer rapidement, vous en faites état
6 lors de l'entre... vous en avez fait état lors de l'entrevue,
7 mais est-ce qu'Élections Canada ressent le besoin d'avoir
8 accès à de tels locaux sur place dans les bureaux d'Élections
9 Canada ou c'est pas quelque chose qui est nécessaire?

10 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Donc, pour nous, on est
11 des consommateurs de renseignement, mais pas au même niveau
12 que la commissaire l'est. Pour nous, ce n'est pas nécessaire
13 d'avoir... de pouvoir conserver sur place des niveaux... des
14 documents de niveau très secret. On peut nous le présenter,
15 au besoin. Ça arrive rarement. Et on a, plus régulièrement,
16 là, on est exposés à de la documentation de niveau secret, si
17 on est outillés pour conserver ces documents-là.

18 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Excellent. Sur la
19 question de l'ingérence étrangère, est-ce que vous pouvez
20 nous expliquer de manière générale – et on va entrer dans des
21 sujets un peu plus spécifiques par la suite –, de manière
22 générale, la manière dont le thème ou le sujet de l'ingérence
23 étrangère interagit avec le mandat d'Élections Canada.

24 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Alors, Élections Canada
25 est responsable d'une certaine façon de la sécurité du
26 processus électoral, et quand je parle de sécurité, je parle
27 de sécurité de ses infrastructures physiques, sécurité aussi
28 de ses systèmes informatiques et de ses données. Alors, on

1 travaille pour ça en étroite collaboration avec le Centre
2 canadien de cybersécurité qui ont une expertise là-dedans,
3 mais on a un rôle, nous, à jouer pour cette sécurité-là.

4 Alors, on assure aussi la sécurité de
5 l'information dont disposent les électeurs pour pouvoir
6 voter, donc pour s'assurer que les électeurs ne soient pas
7 l'objet de mésinformation ou de désinformation sur le
8 processus électoral. On informe les électeurs, mais aussi on
9 fait une veille de l'environnement, tant des médias sociaux
10 que des médias, pour s'assurer que s'il y a de l'information
11 qui est inexacte sur le processus électoral, et surtout qui
12 pourrait induire les électeurs en erreur sur la manière ou le
13 moment de voter, qu'on puisse s'assurer de fournir
14 l'information exacte.

15 Alors, évidemment, ces enjeux-là de sécurité
16 peuvent chevaucher avec des situations d'interférence
17 étrangère. De la même façon, Élections Canada – je
18 l'indiquais il y a quelques instants – administre les règles
19 de financement politique, donc pour s'assurer que l'argent
20 qui circule dans le processus politique est fait de façon
21 conforme à la *Loi électorale du Canada*, et encore là, ça peut
22 avoir... il y a des éléments d'ingérence étrangère qui peuvent
23 intéresser mon bureau sous cet aspect-là.

24 Et donc, de façon générale, nous ne sommes
25 pas des experts en sécurité nationale, nous ne sommes donc,
26 un rôle de premier plan sur l'ingérence étrangère, mais nous
27 devons assurer la sécurité du processus électoral, et il y a
28 des aspects là-dedans certainement d'ingérence étrangère qui

1 nous intéressent.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur Perrault, quand
3 vous dites que vous faites ou votre organisation fait une
4 veille de l'information qui circule...

5 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** ...est-ce que c'est
7 l'information qui est en lien avec le processus électoral,
8 par exemple quand voter, comment voter, qu'est-ce qu'il faut
9 présenter, ou est-ce que c'est plus large que ça et vous
10 regardez également le contenu, par exemple, des informations
11 qui peuvent justement circuler?

12 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Alors, notre veille
13 vise essentiellement le processus électoral. Ça inclut...

14 J'entends un écho dans la voix là.

15 ...ça inclut des... des inf... du rensei... de
16 l'information sur quand, comment voter, ça peut inclure aussi
17 des choses comme lors du jour du scrutin s'il y a des routes
18 qui sont bloquées ou des choses qui peuvent interférer avec
19 le vote, ou la perception qu'ont les Canadiens du processus
20 électoral et d'Élections Canada.

21 Mais c'est important de souligner qu'on ne
22 s'intéresse pas au discours partisan pour ou contre des
23 partis ou des candidats, alors c'est évident que quand on
24 fait des recherches avec des mots-clés comme « vote
25 élections », on prend dans nos filets, si je peux dire,
26 toutes sortes de conversations qui sont publiques, on ne
27 rentre pas dans les bulles privées, mais qui peuvent avoir un
28 caractère partisan, mais notre lentille est vraiment sur le

1 processus de vote et s'assurer que les Canadiens et
2 Canadiennes puissent voter. Donc, c'est une lentille qui est
3 différente.

4 On n'a pas d'expertise particulière qui nous
5 permettrait de détecter ce qui est étranger, ce qui est
6 domestique. On fait de la veille dans une quinzaine de
7 langues, mais de là à savoir si ce sont des gens qui
8 s'expriment au Canada ou ailleurs ou s'ils sont influencés
9 par des gens qui viennent d'ailleurs, ça, on n'a pas cette
10 expertise-là.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

12 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Monsieur Perrault,
13 je vais... on va aborder immédiatement la question de la
14 désinformation, on va vider cette question et on reviendra
15 par la suite à la question de la sécurité des élections et
16 des interactions que vous avez avec d'autres agences
17 gouvernementales.

18 Pour ce qui est de la désinformation, vous
19 avez abordé ce sujet lors de votre témoignage antérieur
20 devant la Commission, mais est-ce que vous pouvez nous
21 expliquer brièvement l'infrastructure qui est présente au
22 sein d'Élections Canada pour faire le travail que vous venez
23 de décrire à Madame la Commissaire, donc le travail de
24 surveillance ou de vigie des médias sociaux, et de quelle
25 manière, en fait, vous générez... est-ce qu'il y a des produits
26 qui sont générés, par exemple est-ce que c'est échangé avec
27 d'autres partenaires gouvernementaux ou autres. Donc,
28 j'aimerais que vous nous présentiez le portrait de

1 l'organisation interne d'Élections Canada sur cette question.

2 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Alors, on a une équipe
3 qui est dédiée à la veille des médias sociaux qui, lors de la
4 dernière élection, faisait la veille dans 15 langues de 67
5 plateformes – les plateformes évoluent avec le temps, y'en a
6 des nouvelles et certainement que le nombre sera appelé peut-
7 être à augmenter lors de la prochaine élection générale –,
8 fait une veille en continu, donc, pas uniquement pendant les
9 élections, mais aussi entre les élections pour comprendre
10 les... – je vais prendre une expression qui est peut-être un
11 anglicisme – les narratifs, les trames narratives qu'on
12 entend au sujet du processus électoral. Donc, on s'intéresse
13 à ce qui se passe dans les élections provinciales, dans ce
14 qui se passe dans les élections américaines, pour comprendre
15 les types de sujet qui sont susceptibles de donner lieu à de
16 la désinformation au sujet du processus électoral.

17 On constate que les thèmes sont souvent
18 communs entre les juridictions, les préoccupations des
19 électeurs où la mauvaise information est souvent commune.

20 Donc, on fait cette veille-là en continu et
21 on produit des rapports hebdomadaires sur les tendances et
22 les grands thèmes qu'on recèle dans les médias sociaux. En
23 matière... en période électorale, on fait des rapports qui sont
24 quotidiens, donc on augmente la fréquence de ces rapports-là.
25 Et ces rapports-là sont partagés avec nos partenaires en
26 matière de sécurité, évidemment avec la Commissaire aux
27 élections fédérales, avec nos partenaires de sécurité qui
28 sont membres du groupe SITE – vous excuserez l'acronyme

1 anglais, mais il est mieux connu sous ce nom-là -, et avec le
2 Groupe de réponse rapide aux Affaires mondiales. Donc, ces
3 gens-là ont accès à ce qu'on recèle dans cette veille des
4 médias sociaux là, mais ce sont des... enfin, c'est de
5 l'information qu'on collecte pour nos fins à nous et qu'on
6 partage.

7 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Est-ce que vous...
8 lorsqu'on regarde votre rapport institutionnel, vous parlez
9 de l'intention qui est derrière la désinformation ou encore
10 des questions d'attribution, ce ne sont pas des choses qui
11 sont... qui font l'objet de recherches ou d'un travail précis
12 au sein d'Élections Canada. Donc, pouvez-vous nous expliquer
13 brièvement la raison pour laquelle c'est de déterminer
14 l'intention qui peut sous-tendre la désinformation ou encore
15 la source de la désinformation, pourquoi ces choses-là ne
16 sont pas nécessairement examinées.

17 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Alors, effectivement,
18 pour nous, ce qui est important, c'est que l'information
19 disponible aux Canadiens et aux Canadiennes soit de
20 l'information qui soit juste, qu'ils ne soient pas
21 mésinformés sur le processus. Donc, de comprendre les
22 intentions derrière le contenu qu'on retrouve n'est pas
23 particulièrement utile pour ça. Ça peut être utile pour
24 certains de nos partenaires en matière de sécurité, ça peut
25 être utile pour la Commissaire dans certains cas
26 d'infractions où il y a un élément intentionnel qui est
27 important, mais pour ce qui est d'informer les Canadiens,
28 c'est pas un exercice auquel on se livre.

1 On a souvent du contenu dans les médias
2 sociaux qui circule beaucoup; le même contenu peut, selon la
3 personne qui le partage, être animé d'une intention mauvaise
4 ou pas. On peut parler de mésinformation ou de désinformation
5 parce qu'il y a plusieurs personnes qui partagent le même
6 contenu. Alors, dans notre cas, c'est pas utile de savoir ça.

7 Ce n'est pas non plus utile et on n'a pas
8 l'expertise pour déterminer la source de l'information.
9 Alors, on fait la veille dans une quinzaine de langues, comme
10 je l'indiquais; le fait que ça soit de l'information en
11 langues étrangères, c'est-à-dire et en français et en
12 anglais, ne signifie pas pour autant que c'est de l'ingérence
13 étrangère, évidemment. Et donc, pour nous, la source, c'est
14 pas quelque chose qu'on est capable ni c'est pas quelque
15 chose qui est utile pour s'assurer que le contenu soit juste.

16 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et maintenant, quand
17 vous... lorsqu'il y a des éléments, par exemple, qui sont
18 détectés qui peuvent induire les électeurs en erreur, quelle
19 est la réponse, de quelle manière Élections Canada réagit
20 face à ce type d'informations là?

21 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Le principal mécanisme
22 – hein? – c'est de s'assurer que notre contenu est ajusté
23 pour amplifier certains messages clés qui poussent
24 l'information juste auprès des électeurs. Alors, oui, on peut
25 aussi intervenir auprès des plateformes numériques, on peut
26 indiquer qu'il y a un message qui est inexact, et les
27 plateformes numériques ont chacune leurs politiques pour
28 traiter de ça, mais typiquement, on ne demande pas le retrait

1 de l'information. À date, on a trouvé que c'était efficace de
2 signaler des erreurs sur l'information et, de notre côté, de
3 pousser de l'information, de rendre disponible de
4 l'information qui est exacte.

5 Et une des motivations derrière la veille
6 qu'on fait en dehors des élections, c'est pour constamment
7 ajuster nos messages pour s'assurer qu'on est au diapason
8 avec les conversations qui ont cours sur le processus
9 électoral.

10 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et de quelle manière
11 Élections Canada diffuse ses messages de manière générale?
12 Pas nécessairement en réponse à un incident de mésinformation
13 ou de désinformation, mais de manière générale, comment
14 Élections Canada s'y prend pour...

15 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Diffuser de
16 l'information? Alors, il y a plusieurs mécanismes, je vais
17 devoir élaborer un peu. Alors, on a... j'ai dans mon mandat un
18 mandat d'informer les Canadiens sur le processus électoral.
19 Il y a quatre grands axes dans ce mandat-là. Le premier,
20 qu'on appelle la campagne d'information des électeurs, qui
21 est le plus général, c'est un mandat d'informer l'ensemble de
22 la population sur le processus électoral, soit par notre site
23 web où on a beaucoup de contenu relatif au processus
24 électoral, soit en période électorale par des campagnes
25 publicitaires, ou la carte d'information d'électeur, ou le
26 guide aux électeurs.

27 Tout ça, ce sont des produits qui visent la
28 population générale et qui typiquement dirigent les Canadiens

1 vers notre site web où là il y a de l'information plus
2 détaillée. Donc, cet axe-là est l'axe, si on veut, le plus
3 général de notre mandat d'information.

4 On a aussi des agents de relations
5 communautaires qui sont engagés pendant la période électorale
6 par les directeurs et les directrices de scrutin. À la
7 dernière élection, il y en avait quelque 1 500
8 approximativement. Et ce sont de gens qui sont embauchés pour
9 travailler auprès de groupes au sein des communautés qui
10 peuvent vivre certaines barrières à la participation
11 électorale. Donc, on parle des sans-abris, on parle
12 d'Autochtones, on parle de groupes ethnoculturels, on parle
13 de jeunes, de personnes âgées surtout en centres de soins.

14 Donc, les directeurs et directrices de
15 scrutin, en fonction de la composition de leurs communautés,
16 embauchent ces personnes-là qui œuvrent auprès de ces
17 communautés-là pour les informer, mieux les informer sur le
18 processus électoral.

19 Au niveau ethnoculturel, pour donner un ordre
20 de grandeur, il y en avait environ 200 à la dernière élection
21 générale. Donc, ça, c'est les agents de relations
22 communautaires.

23 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Si vous me
24 permettez, Monsieur Perrault, sur ce point-là...

25 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

26 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** ...dans le cadre de la
27 première entrevue qui a été menée avec vous, il a été
28 mentionné que dans le contexte de discussions entourant

1 l'ingérence étrangère, la question du secret du scrutin avait
2 été soulevée comme étant une préoccupation qui pouvait
3 exister au sein de certaines communautés. Est-ce que c'est
4 par l'entremise de ces agents de relations communautaires ou
5 encore les campagnes d'information que ce type de... je
6 l'utilise comme exemple, ce type de préoccupation là liée au
7 secret du scrutin, est-ce que c'est de cette manière-là
8 qu'Élections Canada répond pour s'assurer que les voteurs de
9 toutes catégories puissent bien connaître les mécanismes de
10 protection de...

11 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Alors, on a augmenté
12 dans les derniers mois le contenu en termes de mécanismes de
13 protection dans l'ensemble de nos mécanismes de
14 communications. Alors, oui, c'est vrai, il y a des agents de
15 relations communautaires qui sont outillés d'informations qui
16 « est » plus explicites sur la question, entre autres, du
17 secret du vote, qui est un aspect, je pense, qui est très
18 important de comprendre pour les personnes qui pourraient
19 autrement se sentir intimidées ou avoir des préoccupations
20 quant à leur participation électorale, donc on a augmenté ça.

21 Mais c'est pas le seul mécanisme. On a – et
22 là, j'en arrive au troisième volet de notre mandat
23 d'information –, on a un programme qui s'appelle « Inspirer
24 la démocratie », c'est un programme qui fait appel à un
25 réseau de groupes communautaires qui ont des relations
26 privilégiées avec certaines communautés au sein de la
27 population. C'est un réseau de quelque 800 intervenants qui
28 utilisent du matériel qu'on prépare pour eux pour que les

1 gens comprennent mieux comment se fait la participation
2 électorale, que ça soit comme électeur, comme candidat, ou
3 même comme travailleur électoral.

4 Et donc, parmi les 800, il y en a, je crois,
5 une centaine qui sont des groupes pour lesquels on émet un
6 contrat, on leur soumet des tâches particulières, mais le
7 reste le font de façon volontaire, et il y en a une
8 quarantaine qui sont vraiment des groupes qui œuvrent auprès
9 des communautés ethnoculturelles. Alors, là aussi, le contenu
10 sur les mesures de protection a été rehaussé et inclut le
11 secret du vote.

12 Et on a finalement l'éducation citoyenne qui
13 vise principalement les jeunes, les non-électeurs, où on a
14 des programmes pour utilisation dans les écoles qui, là
15 aussi, il y a du contenu qui a été rehaussé en termes de
16 protection du processus électoral.

17 Donc, ça, c'est les grands mécanismes, en
18 gros, qu'on utilise pour informer les Canadiens.

19 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et sur...

20 J'aimerais qu'on mette WIT74 à l'écran.

21 Et je vais attirer votre attention sur le
22 paragraphe 28, Monsieur Perrault, et j'aimerais vous entendre
23 sur le sujet qu'on a abordé pendant l'entrevue sur certaines
24 informations qui donnent à penser que des États étrangers
25 peuvent instrumentaliser certains groupes ou organismes
26 communautaires au Canada comme étant des intermédiaires dans
27 un contexte d'ingérence étrangère, et j'aimerais que vous
28 élaboriez un peu sur ce sujet.

1 Puisqu'Élections Canada fait affaire avec des
2 groupes communautaires, est-ce qu'il y a une... est-ce que
3 c'est une préoccupation ou, en fait, un élément qui est
4 présent à votre esprit lorsque vous engagez ou vous
5 interagissez ou travaillez avec des... certains groupes?

6 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Alors, comme je
7 l'indiquais lors de mon entrevue, parce que c'était en
8 réaction à une question qu'on m'avait posée, on n'a pas de
9 mécanisme dans lequel on vérifie auprès des services de
10 renseignement ces groupes-là. Mais c'est important de garder
11 à l'esprit que ce sont des groupes qu'on outille avec de
12 l'information que nous avons préparée, de l'information qui
13 est exacte sur le processus électoral. Donc, ils partent
14 outillés avec des produits d'Élections Canada.

15 Alors, dans ce sens-là, je ne suis pas
16 préoccupé que ces outils-là servent à faciliter de
17 l'interférence étrangère. Non.

18 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et quand vous
19 mentionnez que la seule... en fait, une surveillance qui est
20 cependant importante, c'est au niveau... vous ne voulez pas que
21 les groupes utilisent ces occasions-là pour faire des
22 activités partisans ou encore tenter d'influencer le vote
23 là.

24 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Alors, ils peuvent
25 avoir des activités partisans. On a... les gens qui ne sont
26 pas en relation contractuelle avec nous n'ont pas
27 l'obligation de neutralité. On donne ces produits-là
28 notamment aux partis politiques pour qu'ils s'en servent

1 lorsqu'ils recrutent des candidats. Donc, parmi les 800, il y
2 a des groupes qui peuvent avoir des orientations partisans.

3 Les groupes qui travaillent en relation
4 contractuelle avec Élections Canada ont une obligation de
5 neutralité, et ça, on veille à ça. Donc, il y a un mélange,
6 si on veut, de groupes, mais tous ces groupes-là utilisent
7 des produits qui ont été... qui leur ont été fournis par
8 Élections Canada et qui reflètent véritablement des éléments
9 du processus électoral canadien.

10 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et, en fait, vous
11 avez les quatre... les quatre programmes que vous venez
12 d'énumérer s'inscrivent un peu dans la manière dont on a
13 abordé le sujet lors de l'entrevue, c'était certains groupes
14 de Néo-Canadiens qui peuvent subir des formes de répression
15 transnationale, et de quelle manière Élections Canada répond
16 à certaines préoccupations ou à certains... certaines
17 conséquences de certaines formes d'intimidation qui peuvent
18 tenter d'influencer les Canadiens à ne pas aller voter, par
19 exemple, ou à voter dans un certain sens en fonction des
20 pressions qu'ils puissent subir?

21 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Alors, vraiment, c'est
22 un sujet de préoccupations et c'est un sujet qui intéresse
23 d'autres organismes qu'Élections Canada, mais de notre point
24 de vue, je dirais qu'il y a deux éléments qui sont à mettre
25 en lumière.

26 D'abord, une des choses qu'on doit bien
27 expliquer aux électeurs, aux électrices, c'est le fait qu'il
28 existe une multitude de façons de voter. Que ça soit au

1 bureau de scrutin le jour du vote, que ça soit au vote par
2 anticipation, ça peut être par la poste, ça peut être au
3 bureau du directeur de scrutin, ça peut même être au bureau
4 d'un autre directeur de scrutin en contexte urbain où il y a
5 plusieurs circonscriptions. Un électeur peut se présenter à
6 n'importe quel bureau de directeur de scrutin pour qu'il ou
7 elle se sente à l'aise de voter. Donc, ça, c'est un élément.

8 L'autre élément, on l'a mentionné, c'est le
9 caractère secret du vote. Alors, il y a des processus en
10 place pour s'assurer que le vote demeure secret et les
11 Canadiens doivent être rassurés quant au fait que personne ne
12 peut connaître la manière dont ils ont voté.

13 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Une dernière
14 question sur ce thème. Au niveau de l'accessibilité de
15 l'information, quelles sont les mesures mises en place par
16 Élections Canada pour s'assurer que l'information puisse être
17 communiquée dans un... selon un moyen qui est compris par les
18 Canadiens qui parlent pas nécessairement le français ou
19 l'anglais?

20 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Alors, on a une
21 gamme de produits qui sont principalement le guide de
22 l'électeur, qui est disponible en 51 langues, c'est-à-dire 49
23 langues plus l'anglais et le français. Ça inclue 16 langues
24 autochtones et 33 autres langues qui sont parlées à travers
25 le pays.

26 On a aussi produit un - pour la prochaine
27 élection - un guide pour les médias culturels ou aux langues
28 autres que l'anglais et le français, en particulier pour

1 mandarin et cantonais et punjabi. Donc, pour expliquer le
2 processus, mais expliquer aussi les mécanismes de protection
3 du vote dans le processus électoral.

4 Donc, on a quand même une gamme
5 d'information. Les électeurs aussi peuvent communiquer auprès
6 d'Élections Canada et on a un service d'interprétation qui
7 permet là dans une très large... très large nombre de langues.
8 Je crois que c'est pas loin de 200 qui peuvent... 200 langues
9 qui peuvent être utilisées en l'interprétation auprès des
10 Canadiens.

11 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** On va revenir sur la
12 question de la désinformation, mésinformation. Dans le résumé
13 d'entrevue - et on l'a à l'écran - on peut aller au
14 paragraphe 54. C'est au niveau de la relation avec le
15 mécanisme de réponse rapide d'Affaires mondiales Canada. Et
16 il a été mentionné, c'est madame Torosian, je crois, qui nous
17 a mentionné que Élections Canada tente de conclure... ou tente
18 encore de conclure un accord sur le partage d'information
19 avec Affaires mondiales afin de formaliser la relation. Et on
20 nous expliquait que l'objectif est que cet accord serait en
21 vigueur d'ici à la 45^e élection générale. On comprend que
22 vous avez une relation avec le mécanisme de réponse rapide,
23 mais quel est l'objectif de cet accord? Quel serait
24 l'objectif pour formaliser? Quand on lit ça, qu'est-ce que ça
25 veut dire exactement?

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Ben, c'est pour donner
27 une certaine clarté qu'en aux circonstances... qu'est-ce qui
28 est partagé à quel moment et à qui. Donc, essentiellement

1 encadrer les attentes de part et d'autre des deux organismes.
2 Donc, ça se fait de manière informelle en ce moment, mais on
3 pense que c'est souhaitable d'avoir un cadre plus précis sur
4 le partage de l'information.

5 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et est-ce que
6 Élections Canada a des rapports sur le thème de la
7 désinformation, de la mésinformation en lien avec le
8 processus électoral? Est-ce qu'Élections Canada a des
9 rapports avec d'autres agences ou d'autres ministères au sein
10 du gouvernement canadien?

11 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Donc, on partage nos
12 rapports avec différents partenaires à travers le groupe...
13 vous avez employé l'acronyme SITE tout à l'heure, qui est un
14 groupe qui regroupe les Affaires mondiales, le SCRS, la GRC
15 et le Centre canadien de sécurité des communications. C'est
16 un groupe qui est actif en période électorale, y inclus
17 depuis le printemps 2023. On va peut-être y venir en période
18 d'élection partielle, mais il y a aussi le groupe de
19 coordination en matière de sécurité électorale qui existe au
20 niveau DG, sous-ministre adjoint et sous-ministre, qui est un
21 groupe qui permet de regrouper un nombre plus large de
22 partenaires en matière de sécurité. Et c'est vraiment à
23 travers... par le truchement, si on veut, de ce groupe de
24 travail là que l'information circule.

25 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, on va venir à
26 ces structures dans quelques instants. Mais avant, vous avez
27 mentionné lors de notre entrevue avec vous cet été que
28 l'intelligence artificielle était une préoccupation pour vous

1 et c'était quelque chose qui devait être surveillé. En fait,
2 on devait répondre à la menace grandissante de l'intelligence
3 artificielle dans le domaine de l'influence de l'information
4 dans l'écosystème de l'information. Et j'aimerais vous
5 entendre sur cette préoccupation-là que vous avez partagée
6 avec nous.

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, c'est un
8 phénomène qui est évidemment émergent et qui évolue très
9 rapidement. Le Centre canadien pour la cybersécurité en parle
10 dans ses rapports réguliers. Il y a le phénomène évidemment
11 de l'hyper-trucage, qu'on appelle en anglais les
12 « *deepfakes* », qui est une préoccupation. On va observer
13 évidemment ce qui se passe sous les élections américaines là-
14 dessus.

15 J'aurai l'occasion, possiblement, dans le
16 contexte du projet de loi C-65, de comparaître en comité. Je
17 crois qu'il y a des mesures qu'on peut prendre pour à tout le
18 moins interdire certaines formes d'hyper-trucage. Alors ça,
19 c'est un aspect. On n'a pas vu ça de façon importante à date
20 au Canada, mais on sait que ça existe dans d'autres pays; au
21 Royaume-Uni, en Angleterre, c'est un phénomène qui est réel.

22 Il y a aussi toute la question de
23 l'intelligence artificielle pour les moteurs de recherche et
24 générer de l'information qui pourrait s'avérer inexacte sur
25 le processus électoral. Donc, on a l'intention de discuter
26 avec les plateformes, les producteurs de moteurs de recherche
27 qui utilisent l'intelligence artificielle pour s'assurer que
28 l'information qui est produite grâce à l'intelligence

1 artificielle ne soit pas de l'information trompeuse, que ce
2 soit amplifier des faux renseignements sur le processus
3 électoral.

4 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, maintenant, je
5 vais vous montrer un document, Monsieur Perrault, qui va
6 servir de point de départ pour la suite de mes questions. On
7 peut mettre à l'écran CAN 4599, CAN 4599.

8 **--- PIÈCE No. CAN004599:**

9 Site Status Update and Summary of
10 Foreign Interference Threats to
11 Canadian Democratic Institutions-2023

12 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, c'est un
13 document, Monsieur Perrault, simplement pour vous situer,
14 c'est une mise à jour du Groupe de travail SITE, MSRE,
15 l'acronyme est MSRE en français, mais on peut continuer à
16 parler de SITE, puisque c'est probablement plus simple pour
17 se faire comprendre si on utilise l'acronyme consacré en
18 anglais. Et donc, c'est une mise à jour au comité de sous-
19 ministres, auquel vous avez fait allusion un peu plus tôt,
20 sur la coordination sur la sécurité électorale.

21 Et en fait, ma question, lorsqu'on regarde le
22 premier paragraphe, on décrit les élections comme étant une
23 fenêtre d'opportunité. Donc, le texte est en anglais, *window*
24 *of opportunity*, mais une fenêtre d'opportunité sur le plan de
25 l'ingérence ou de la menace d'ingérence étrangère. Donc,
26 lorsqu'on regarde en fait la question de la sécurité
27 électorale, est-ce que vous... cette manière de décrire les
28 élections, est-ce que vous partagez cette vision des choses

1 lorsque on parle d'élections, d'ingérence étrangère en lien
2 avec les élections? Est-ce que vous voyez les élections comme
3 étant un point qu'on pourrait qualifier de plus critique sur
4 le plan de la sécurité et des menaces d'ingérence étrangère?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Écoutez, vous m'amenez
6 au-delà de mon expertise. C'est quelque chose qui m'apparaît
7 tout à fait crédible et plausible, mais je pense que c'est
8 pas à moi à me prononcer sur ça. C'est quelque chose à
9 laquelle je suis extrêmement sensible, évidemment, en
10 particulier de par les interactions qu'on a avec nos
11 partenaires en matière de sécurité, mais c'est leur parole
12 qu'il faut prendre là-dessus.

13 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** En fait, c'est
14 plutôt en ce qui a trait à votre compétence ou à votre
15 mandat.

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

17 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et on comprend que
18 votre mandat, puisque les élections sont probablement le
19 processus démocratique par excellence, est-ce que ce risque
20 ou cette menace qui pèse sur les élections influence la
21 posture qu'Élections Canada peut prendre au niveau de la
22 protection de sa propre sécurité et de la sécurité des
23 élections?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est-à-dire que ça a
25 influencé certainement l'ampleur des mécanismes qu'on a mis
26 en place. Alors, comme je disais tout à l'heure, on n'est pas
27 à même de faire une distinction, par exemple, en matière de
28 cyberattaques, s'il y a des cyberattaques étrangères, en

1 matière de mésinformation ou de désinformation, si ça vient
2 de sources étrangères.

3 On est cependant conscient qu'il y a cette
4 fenêtre d'opportunité, qu'il y a cet intérêt de certains
5 états pour influencer le processus. Et donc, ça, ça augmente
6 le niveau de risque. Donc, tout ce qu'on fait pour sécuriser
7 le processus électoral, bien que ça ne vise pas
8 spécifiquement l'ingérence étrangère, certainement que ça a
9 été motivé en grande partie par l'augmentation de la menace
10 qu'on a vue, surtout, je dirais, à partir là des années 2016-
11 2017.

12 Évidemment, ça remonte à avant ça, mais il y
13 a eu une accélération à partir de ce moment-là de nos efforts
14 en cette matière-là, qui était motivée par... qui a été générée
15 par la suite de constats et d'informations qu'on a reçues sur
16 les risques que présente l'ingérence étrangère.

17 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et sur ce point-là,
18 quand vous parlez du... de l'appareil de comités concernant la
19 coordination de la sécurité des élections, j'aimerais vous
20 entendre - vous en avez discuté lors de votre premier
21 témoignage - mais j'aimerais que vous reveniez sur les
22 origines de cet appareil de coordination de sécurité des
23 élections et de quelle manière ces comités opèrent, en fait,
24 en ce qui concerne votre rapport à ces comités-là et votre
25 participation.

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, il faut remonter
27 à l'élection présidentielle de 2016. Il y avait aussi le
28 référendum au Royaume-Uni sur le Brexit. On a vu dans les

1 deux cas des situations de préoccupation d'ingérence
2 étrangère dans les deux événements. Je pense que c'était en
3 janvier ou février 2017. Suite à ça, j'ai rencontré des
4 responsables au Conseil privé et au Centre canadien de
5 sécurité et des communications pour augmenter la
6 collaboration avec les agences de sécurité.

7 Il faut savoir qu'auparavant, il y avait
8 toujours des exercices de sécurité avant une élection. On
9 faisait spécifiquement une rencontre avec des partenaires en
10 matière de sécurité. On discutait de scénarios. Typiquement
11 des situations soit possiblement de terrorisme qui pourraient
12 survenir dans le contexte d'une élection ou de désastre
13 naturel ou d'incident sécuritaire de quelque nature que ce
14 soit. Mais beaucoup plus physique que cybernétique. Et
15 beaucoup moins axé sur la désinformation ou la
16 mésinformation. C'était beaucoup la sécurité physique qui
17 était discutée.

18 Et donc, suite surtout à la présidentielle
19 américaine, où on a vu de l'ingérence par le biais des médias
20 sociaux, on a vu aussi des attaques, des cyberattaques contre
21 les infrastructures, entre autres là, du Parti démocrate
22 américain. J'ai constaté, et j'étais pas le seul, évidemment,
23 qu'il y avait un changement de... assez important dans
24 l'environnement qui justifiait une relation plus étroite,
25 plus continue avec les partenaires en matière de sécurité et
26 qui englobaient d'autres considérations là que celles qui
27 étaient discutées auparavant.

28 Alors ça, ça été mes rencontres. Évidemment,

1 le gouvernement, de son côté, a sans doute fait des
2 réflexions similaires. Quoi qu'il en soit, dans les mois qui
3 ont suivi, il y a eu la mise sur pied de groupe de
4 coordination en matière de sécurité électorale qu'Élections
5 Canada copréside avec le bureau du Conseil privé. Donc, au
6 niveau DG, au niveau sous-ministre adjoint et au niveau sous-
7 ministre.

8 Et ces rencontres-là qui sont périodiques
9 visent d'abord et avant tout à s'assurer qu'on a une bonne
10 compréhension des mandats respectifs des différents
11 partenaires. Il y a des exercices de mise en situation qui
12 visent à peaufiner, si on veut, les interactions qui
13 pourraient être requises dans des situations particulières.
14 Et il y a aussi dans ce contexte-là typiquement des breffages
15 là au niveau de la situation sécuritaire, l'évolution de la
16 menace. Donc, ça sert à ces différents objectifs-là.

17 Et c'est quelque chose qui a continué
18 d'exister à des fréquences qui ont varié dans le temps, il
19 faut le dire, mais qui a continué d'exister depuis ce moment-
20 là. Donc, avant l'élection de 2019 et qui est bien en place
21 maintenant.

22 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et maintenant, on
23 est sept ans plus tard, est-ce que vous estimez que cet
24 appareil ou ces comités ont rempli leur mission et
25 remplissent toujours leur mission?

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je pense qu'ils sont
27 toujours absolument nécessaires. Il faut comprendre aussi
28 qu'au gouvernement, il y a un roulement continu du personnel.

1 Il y a des gens qui arrivent dans ces organismes-là qui ne
2 connaissent pas spécifiquement le contexte électoral ou les
3 mandats respectifs et qui ne se connaissent pas non plus.

4 Et donc, c'est important parce qu'en
5 situation d'élection, il peut survenir des situations où on
6 doit intervenir rapidement, que les gens se connaissent,
7 qu'ils comprennent leurs mandats, qu'ils ont eu des pratiques
8 de valider les interactions et les mandats respectifs de
9 chacun. Donc, je pense que ça continue d'être absolument
10 essentiel.

11 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et brièvement, quel
12 est le rapport entre les comités de coordination de la
13 sécurité des élections et le Groupe de travail SITE? De
14 quelle manière les deux entités interagissent ensemble?

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, il y a un
16 certain chevauchement dans les participants. Donc, les
17 partenaires du groupe SITE sont aussi membres du comité de
18 coordination et il y a lors des rencontres un partage de
19 l'information qui vient du groupe SITE.

20 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et depuis... lors de
21 votre témoignage antérieur devant la Commission, il était
22 question évidemment des 43^e et 44^e élections. Depuis 2021,
23 est-ce qu'il y a eu des nouveautés ou des changements au
24 niveau de la coordination de la sécurité électorale?

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, la coordination
26 a continué entre les élections. Ce qui est nouveau depuis le
27 printemps 2023, c'est que le gouvernement a décidé de rendre
28 actif le groupe SITE en période d'élection partielle. Donc,

1 auparavant, ce groupe-là n'était actif que pendant les
2 élections générales. Le groupe de coordination continuait,
3 comme je disais tout à l'heure, à des fréquences qui
4 pouvaient être variables. Mais là, on a mis en place et on a
5 rendu actif, si je peux dire, le groupe SITE pendant les
6 périodes d'élections partielles avec des rapports qui
7 suivent. Et pendant ces élections-là, il y a des rencontres
8 régulières avec le groupe de coordination au niveau DG et
9 sous-ministres adjoints pour s'assurer qu'il y a des
10 opportunités de partager l'information, au besoin.

11 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, on aura des
12 témoins du Groupe de travail SITE qui témoigneront devant la
13 Commission. Mais simplement, en ce qui vous concerne, on
14 comprend que pendant les élections générales, vous n'êtes pas
15 membre du Panel des cinq institué par le protocole en cas
16 d'incident... Protocole public en cas d'incident électoral
17 majeur, mais le Protocole prévoit un mécanisme de
18 communication entre le Panel et vous-même, puisque certaines
19 annonces, s'il y a un incident qui touche l'administration
20 des élections, on comprend que ce sera pas le Panel qui va
21 être responsable de faire une annonce publique, mais ce sera
22 vous. C'est exact? C'est une façon...

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact. Donc, on a
24 séparé... évidemment, ça reflète l'indépendance dont jouit
25 Élections Canada par rapport au gouvernement, nos partenaires
26 en matière de sécurité. Donc, on collabore - on collabore
27 assez étroitement - mais on a chacun nos imputabilités
28 propres. Et donc, le Panel de cinq, comme on l'appelle

1 parfois, n'inclut pas le directeur général des élections. Je
2 ne fais pas partie de ce Panel-là.

3 Mais il y a une compréhension que s'il devait
4 y avoir une annonce de part et d'autre qui concerne la
5 sécurité des élections, les partis seraient informés. Il y a
6 une compréhension que si c'est un enjeu qui touche
7 strictement l'administration électorale et qui relève de mon
8 mandat, et que je sentais le besoin de faire une annonce
9 publique pour rassurer les Canadiens ou informer les
10 Canadiens, ce serait moi qui ferais cette annonce-là. Ça
11 pourrait être en compagnie ou accompagné d'un partenaire en
12 matière de, par exemple, cybersécurité. Il y a rien qui
13 empêche ça, mais ce ne serait pas le Panel.

14 De la même façon, si le Panel devait se
15 prononcer de façon publique pendant une élection, il est
16 entendu que ce serait pas une surprise pour moi. Et il
17 pourrait y avoir des situations de chevauchement où il y
18 aurait des annonces parallèles. Donc, tout ça est dans
19 l'ordre du possible. C'est pas quelque chose qui a été testé.

20 En matière d'élection partielle, parce qu'on
21 n'est pas en convention de transition, le groupe SITE, on... le
22 groupe, pardon, le Panel des cinq n'est pas actif. C'est un
23 groupe de sous-ministres dont je ne fais pas partie qui, à ce
24 moment-là, pourrait servir un peu le même rôle, mais si je
25 comprends bien, communiquerait à travers les ministres. Ce
26 serait probablement des ministres qui feraient l'annonce.

27 Encore là, ce n'est pas à moi à donner des
28 détails de ça, mais je suis conscient de cette dynamique-là.

1 Et j'ai les mêmes attentes que s'il devait y avoir une
2 annonce pendant une période d'élection partielle, que je
3 serais informé essentiellement de la même manière. Ou encore,
4 si c'est moi qui devais faire une annonce, que j'informerai...
5 à travers le comité de coordination, que j'informerai les
6 partenaires en matière de sécurité. Il y a personne qui
7 cherche à se surprendre.

8 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, simplement
9 pour votre bénéfice de Madame la Commissaire, le comité de
10 sous-ministres dont Monsieur Perrault vient de parler, en
11 français, c'est le Comité de sous-ministres chargé des
12 interventions en matière de renseignement, mieux connu sous
13 l'acronyme anglais DMCIR, D-M-C-I-R. Et vous allez avoir des
14 témoins qui vont vous expliquer le fonctionnement et la
15 composition de ce comité.

16 Dernier sujet que je veux aborder avec vous,
17 Monsieur Perrault, avant de céder la parole à mon collègue,
18 si c'est possible, on va parler de cybersécurité. C'est
19 possible d'afficher à l'écran le document COM 601, la version
20 française, s'il vous plait. Donc, COM 601.

21 Monsieur Perrault, pour vous situer, c'est
22 une mise à jour de 2023 du Centre canadien... Centre de
23 sécurité des télécommunications, CST.

24 **LE GREFFIER:** Pouvez-vous répéter le doc ID,
25 s'il vous plait?

26 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Oui. COM 601, 6-0-1.

27 **LE GREFFIER:** Ce document n'est pas dans la
28 base de données de l'audience.

1 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Parfait. Ben,
2 écoutez, je veux pas prendre trop de temps, mais Monsieur
3 Perrault, c'est un document dans lequel... et je vais le..
4 simplement, c'est... on mentionne dans ce document qu'il y a
5 une hausse à l'échelle mondiale des cybermenaces qui pèsent
6 contre les institutions démocratiques et les processus
7 électoraux.

8 Et dans ce contexte, vous avez mentionné en
9 entrevue, lors des deux entrevues, différentes mesures
10 qu'Élections Canada a... des mesures qui ont été prises au
11 courant des dernières années pour renforcer l'environnement..
12 en fait, la cybersécurité au sein d'Élections Canada. Et
13 j'aimerais simplement vous entendre brièvement sur la réponse
14 qui est donnée par Élections Canada sur le plan de
15 l'augmentation des cybermenaces et la manière dont vous vous
16 y prenez pour protéger vos infrastructures.

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, comme je
18 l'indiquais plus tôt, on a une relation qui s'est renforcée
19 avec le Centre canadien... ce qui est devenu le Centre canadien
20 de cybersécurité, mais qui est un sous-élément du Centre
21 canadien de sécurité des télécommunications, à compter de
22 2017. Évidemment, on est au courant de l'augmentation de la
23 menace à travers cette relation-là et à travers ces rapports-
24 là. On accueille favorablement tout le soutien que le Centre
25 canadien nous donne, entre autres en termes de surveillance
26 de nos infrastructures, chacun des appareils à Élections
27 Canada, que ce soit un téléphone cellulaire, une tablette, un
28 ordinateur, fait l'objet d'une surveillance continue du

1 Centre canadien de cybersécurité.

2 Alors, évidemment, personne n'est à l'abri
3 des cyberattaques. C'est quelque chose qui n'existe pas, mais
4 on est à l'affut de ça. C'est quelque chose dont on tient
5 compte dans l'ensemble de nos activités qui impliquent des
6 infrastructures technologiques. Pratiquement toutes nos
7 activités, il y a une centaine de systèmes qui sont impliqués
8 dans une élection fédérale. Donc, on est très sensible à ça.

9 On fait aussi des campagnes de
10 sensibilisation auprès de nos employés, notamment à travers
11 des campagnes d'hameçonnage, pour assurer que les employés
12 soient alertes à des possibilités d'hameçonnage. Et on donne
13 de la formation à nos employés et, évidemment, aux directeurs
14 et directrices de scrutin pour qu'aussi il y ait cette
15 sensibilité-là dans les bureaux des directeurs de scrutin
16 pendant une élection.

17 Donc, on a augmenté la sensibilisation et on
18 a aussi augmenté la surveillance de notre infrastructure en
19 collaboration avec le Centre canadien de cybersécurité.

20 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Je vais m'arrêter
21 ici, Madame la Commissaire. Je vais céder la parole à mon
22 collègue pour la suite de l'interrogatoire de monsieur
23 Perrault.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. Maître Sheppard?

25 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me DANIEL SHEPPARD:**

26 **Me DANIEL SHEPPARD:** Daniel Sheppard, avocat
27 de la Commission.

28 Monsieur Perrault, j'aimerais aborder un

1 autre sujet, celui de la réglementation concernant les
2 finances électorales.

3 Lorsque vous avez témoigné devant la
4 Commission en mars, vous avez noté que la *Loi sur les*
5 *élections Canada* contenait des règles sur la façon dont
6 différentes entités pouvaient recueillir et rapporter les
7 dépenses associées au processus électoral. Cette conversation
8 a eu lieu dans un contexte bien précis de mises en
9 candidatures.

10 Est-ce qu'on pourrait parler plus
11 généralement de ces règles, mais avant d'aborder la substance
12 du sujet, peut-être pourriez-vous expliquer pourquoi nous
13 avons des règles concernant le financement dans notre système
14 fédéral.

15 **Me STÉPHANE PERRAULT:** La *Loi sur les*
16 *élections* vise à établir un terrain de jeu égal entre les
17 concurrents électoraux et elle vise à empêcher des ajouts
18 indus d'argent. Elle le fait grâce à des règles de
19 transparence, les limites aux contributions financières qui
20 ont évolué au fil des ans, limites des dépenses pour ceux qui
21 participent au processus électoral, c'est-à-dire les
22 candidats, les partis, et au cours des dernières années, on a
23 élargi les règles aux tiers pour inclure les dépenses
24 préélectorales.

25 **Me DANIEL SHEPPARD:** Je crois que vous avez
26 très utilement présenté les détails du système dans votre
27 rapport institutionnel complémentaire. Je ne vais pas
28 l'afficher, les gens peuvent le consulter ou s'y référer.

1 Aujourd'hui, j'aimerais me concentrer plus
2 précisément sur les contributions, qui a le droit de donner
3 de l'argent, qui peut accepter l'argent, et les
4 règlementations qui les entourent.

5 Avant d'aborder ces règles, je crois qu'il
6 serait utile pour nous de comprendre de qui nous parlons
7 lorsqu'il s'agit d'entités réglementées, qui est le sujet
8 visé par ces règles. Pourriez-vous indiquer qui nous
9 réglementons?

10 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Il y a une
11 distinction importante. D'une part, il y a les tiers partis
12 qui sont aussi soumis à des règlements différents, et le
13 reste des autres entités, les mises en candidatures des
14 candidats, les partis, et les associations électorales de
15 district. Ils sont soumis à des règles plus cohérentes
16 concernant les contributions financières.

17 **Me DANIEL SHEPPARD:** Commençons par les choses
18 faciles. Mettons de côté les tiers, bien que je vais y
19 revenir plus tard. Parlons de tout le reste qui est soumis à
20 des règles plus cohérentes.

21 Lorsqu'il s'agit de tous ces autres groupes,
22 qui a le droit de faire une contribution à ces entités?

23 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Seulement des individus
24 qui sont soit des citoyens canadiens ou des résidents
25 permanents peuvent faire une contribution à ces entités.

26 **Me DANIEL SHEPPARD:** Est-ce qu'on pourrait
27 montrer 45499 (sic)?

28 Donc, c'est un document que monsieur... que

1 l'on mentionnait un peu plus tôt, le breffage au ministre.

2 Maintenant, sous « Argent », et puis le
3 premier acronyme, c'est « HASA », c'est-à-dire « Activités
4 hostiles de la part d'entités étatiques ». On dit :

5 « HASA... », l'acronyme anglais,
6 « ...canalise des dons monétaires et
7 d'autres aides à leurs candidats
8 préférés dans les élections avec
9 l'intention de créer un lien
10 d'obligation à cet État étranger ou
11 ses représentants. Ceci est
12 généralement fait par l'intermédiaire
13 d'interlocuteurs tels que des agents
14 ou des organisations communautaires
15 cooptées. »

16 Je ne vais pas parler de ce breffage en
17 particulier, mais je crois que ce genre d'informations vous a
18 été communiqué dans le passé par la communauté de la sécurité
19 et des renseignements, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une
20 activité étrangère qui peut avoir lieu au Canada.

21 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Je suis conscient
22 de ce risque.

23 **Me DANIEL SHEPPARD:** Est-ce que ce qu'il y a
24 d'écrit dans ce document est permis selon les règles de
25 financement électorales?

26 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Non.

27 **Me DANIEL SHEPPARD:** Pourquoi pas?

28 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Ben, il y a certaines

1 différentes choses. Les contributions doivent être faites à
2 partir des fonds personnels d'une personne. On ne peut pas
3 accepter de l'argent pour le relayer à une entité
4 règlementée. Et, bien sûr, les États étrangers ni les
5 étrangers ne peuvent faire des contributions, directement ou
6 indirectement.

7 **Me DANIEL SHEPPARD:** Ai-je raison qu'il y a
8 aussi les règles qui disent que vous n'avez pas le droit de
9 structurer les transactions d'une façon qui vise à éviter les
10 règles de base du régime?

11 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Exact. Aucun système ne
12 peut être parfait, mais ça, c'est les règles qui
13 s'appliquent.

14 **Me DANIEL SHEPPARD:** Puis on va aborder
15 certains des problèmes justement.

16 Bien que ce type d'activité n'est pas permis,
17 il y a au moins certains rapports du groupe de travail qu'il
18 s'agit d'une stratégie que les intervenants étrangers peuvent
19 utiliser. Ce qui nous éloigne des règles et qui nous amène à
20 la question suivante.

21 En pratique, comment ces règles sont-elles
22 appliquées?

23 Et on peut enlever le document.

24 Quelles sont les choses que les intervenants
25 dans le monde du financement... financier doivent faire pour
26 s'assurer qu'ils se conforment aux règles qui disent que
27 seuls les citoyens ou un résident permanent peut faire une
28 contribution?

1 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Peut-être devrais-je
2 commencer par diviser les façons que l'argent peut circuler
3 et les scénarios auxquels on fait allusion dans le document.
4 Dans n'importe quel système, l'argent peut sortir à
5 l'intérieur du régime, à l'intérieur du cadre. Ce n'est pas
6 illégal de faire une contribution en comptant de 20 \$... de
7 plus de 20 \$. Mais ça ne veut pas dire que ça n'arrive pas.
8 Le fait que le nombre de dépenses qu'on peut dépenser est
9 assez bas fait qu'il est difficile de dépenser beaucoup
10 d'argent dans une contribution électorale sans qu'on se fasse
11 remarquer. Je ne dis pas que c'est impossible, c'est
12 certainement possible, mais il y a des limites qui sont
13 imposées par l'existence d'une limite quant aux dépenses
14 électorales.

15 Si quelqu'un veut canaliser cet argent à
16 l'intérieur du régime pour qu'il trouve son moyen dans les
17 coffres d'une campagne électorale, il faudrait utiliser des
18 intermédiaires pour faire circuler cet argent.

19 Nous avons des limites basses au niveau des
20 contributions. Au Canada, c'est 1 725 \$ annuellement, et ça,
21 c'est une somme totale qui peut être versée à un candidat et
22 à l'association locale de district dans un parti politique.
23 C'est une petite somme d'argent. Et, en fait, en moyenne, les
24 contributions tendent d'être autour de 200 \$. Si on voulait
25 fragmenter les contributions et trouver des gens pour
26 canaliser cet argent, il faudrait qu'ils trouvent un grand
27 nombre de gens pour canaliser de grosses sommes d'argent, il
28 faudrait qu'ils trouvent beaucoup de partenaires prêts à le

1 faire.

2 Alors, j'ai décrit le contexte. Ce n'est pas
3 impossible, mais c'est difficile, et c'est difficile de ne
4 pas être vu, de ne pas être aperçu.

5 L'Unité de financement reçoit les
6 déclarations et les vérifie. Elle ne mène pas une enquête,
7 mais elle fait un audit horizontal, donc elle examine les
8 contributions au sein d'une famille pour s'assurer que les
9 personnes qui contribuent ne contribuent pas trop, donc au-
10 delà du seuil annuel. Nous publions également les noms de
11 toutes les personnes qui contribuent plus de 200 \$ sur
12 l'année. Donc, cela est à la disposition du grand public, on
13 peut savoir qui contribue. Nous n'avons pas d'informations
14 qui nous permettraient de vérifier si tous ces intervenants
15 sont des citoyens canadiens ou des résidents permanents, nous
16 ne possédons pas ces renseignements, mais en publiant cette
17 information, la logique du système veut que cela soit au
18 grand jour pour que s'il y a des situations troublantes, on
19 puisse les identifier.

20 **Me DANIEL SHEPPARD:** Ce sont là certaines
21 choses, certaines des choses que peut faire Élections Canada
22 dans le cadre de ce rôle.

23 Passons aux entités règlementées elles-mêmes.
24 Est-ce qu'elles sont tenues d'informer les donateurs
25 potentiels qu'il leur faut être résidents permanents ou
26 citoyens?

27 **Me STÉPHANE PERRAULT:** On les y encourage et
28 je sais que c'est le cas, c'est une question de bonne

1 pratique, mais l'obligation légale n'est que de rembourser
2 les cotisations une fois qu'il a été déterminé que la
3 contribution n'était pas légale. Mais il n'y a pas
4 d'obligation légale de vérifier la source des contributions
5 comme étant valide.

6 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, s'ils n'ont pas le
7 devoir de vérifier que la source est légale, alors ils ne
8 seraient pas tenus d'exiger qu'un donateur fournisse des
9 preuves de citoyenneté ou de résidence permanente.

10 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Exact. Je sais que
11 beaucoup de gens cochent une case, font des chèques, mais il
12 n'y a pas de mécanisme précis.

13 **Me DANIEL SHEPPARD:** Vous avez parlé d'un
14 système fondé sur la confiance, vous posez la question, mais
15 vous comptez que la réponse fournie par le donateur sera
16 juste et fidèle à la réalité.

17 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

18 **Me DANIEL SHEPPARD:** Passons maintenant aux
19 tierces parties, les personnes qui sont visées par des règles
20 différentes. Avant de parler de ces règles, pourriez-vous
21 nous donner une définition de ce qu'est une tierce partie.

22 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Alors, il y a des
23 différences techniques entre la période électorale et
24 préélectorale, mais grosso modo, une tierce partie est toute
25 entité sauf un parti enregistré, une association de district
26 ou un candidat. Voilà ce que l'on recouvre. Tout groupe,
27 société, corporation ou... qui ne figure pas parmi ces trois
28 catégories.

1 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et si je comprends bien,
2 il y a des limites quant aux dépenses pendant les périodes
3 préélectorales. Il y a des plages préélectorales et pendant
4 la période électorale elle-même, depuis le déclenchement
5 d'élections jusqu'à l'élection, pour certaines activités, par
6 exemple certains types de publicités ou d'activités
7 partisanes. Est-ce que cela correspond un petit peu à la
8 définition?

9 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, ces catégories de
10 dépenses ont été élargies dans le projet de loi C-76.
11 Autrefois, ça ne couvrait que la publicité pendant la période
12 électorale, maintenant ça englobe les activités partisanes,
13 les sondages, et cetera.

14 **Me DANIEL SHEPPARD:** Si l'on parle de
15 contributions faites pour financer ces types d'activités
16 réglementées et l'envergure de ces activités a changé au fil
17 du temps, est-ce que les tierces parties sont limitées à
18 l'utilisation de fonds en provenance de citoyens ou de
19 résidents permanents pour s'adonner à ces activités?

20 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Ils ne peuvent pas
21 utiliser de fonds de sources étrangères, ils peuvent utiliser
22 des contributions de personnes ou de groupes ou d'entités qui
23 ne sont pas étrangers. Donc, ça n'est pas limité à des
24 Canadiens ou citoyens permanents. Il peut y avoir de l'argent
25 de syndicats, de sociétés, ils peuvent utiliser leurs propres
26 fonds aussi.

27 **Me DANIEL SHEPPARD:** Pour être précis, lorsque
28 vous parlez de sources étrangères, cela engloberait des

1 entités comme des gouvernements ou des partis politiques
2 étrangers?

3 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, ou des entités qui
4 n'ont pas d'activités au Canada.

5 **Me DANIEL SHEPPARD:** Nous avons parlé
6 brièvement des exigences en matière de rapports. Les tierces
7 parties sont tenues de divulguer à Élections Canada des
8 renseignements sur les contributions reçues et les dépenses
9 qu'elles font et ces renseignements sont rendus publics par
10 Élections Canada une fois un seuil donné dépassé.

11 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

12 **Me DANIEL SHEPPARD:** Dans le cadre de vos
13 discussions avec la Commission, vous avez identifié un
14 certain nombre de questions, de problèmes qui existent sur le
15 plan de la transparence s'agissant de contributions et de
16 dépenses par des tiers, et j'aimerais en discuter avec vous.
17 Je pense que tout cela se rejoint, mais j'aimerais faire une
18 ventilation dans trois catégories.

19 Tout d'abord, ce que vous avez déjà
20 mentionné, soit une tierce partie qui utilise ses propres
21 fonds s'agissant de déclarer ses dépenses. Pourriez-vous
22 expliquer de quoi il s'agit et quels problèmes de
23 transparence peuvent se poser.

24 **Me STÉPHANE PERRAULT:** C'est un sujet de
25 préoccupation. Au cours des derniers cycles électoraux, nous
26 avons vu le pourcentage de dépenses de tiers ou de
27 contributions de tiers passer de 8 % à près de 40 %
28 maintenant, donc, leurs fonds propres. On voit de plus en

1 plus des tiers utiliser leurs propres fonds. Ça peut inclure
2 de l'argent accumulé au fil des ans, en provenance de sources
3 diverses, ça ne devrait pas être de l'argent reçu pour des
4 fins règlementées par la loi, mais il peut s'agir de recettes
5 commerciales, de dons, et des mélanges de dons de sources
6 étrangères. Il s'agit d'argent propre, de capitaux propres,
7 et lorsque la personne utilise cet argent, elle utilise ses
8 propres fonds. Et ainsi, certains fonds illicites pourraient
9 se retrouver dans ces dépenses lors d'une campagne électorale
10 ou préélectorale.

11 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, lorsque ces tierces
12 parties font rapport de ces propres fonds, le rapport ne
13 donne pas d'indication quant à la source première, originale
14 des fonds.

15 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, et c'est pourquoi
16 il faudra sans doute qu'il y ait des recommandations en ce
17 sens.

18 **Me DANIEL SHEPPARD:** Vous avez deviné une
19 question que je vais vous poser, mais revenons aux questions
20 de transparence. Ça, c'est la question.

21 Alors, il s'agit d'une extension de la
22 question des capitaux propres. Lorsqu'une entité reçoit des
23 fonds d'une variété de sources, imaginez une entité qui
24 reçoit des fonds de certaines sources nationales et de
25 sources internationales, par exemple d'un gouvernement ou
26 d'un parti politique étranger, et elle reçoit ces fonds de
27 sources diverses en dehors de la période électorale, elle les
28 ramasse, une élection est déclenchée, et cette tierce partie

1 fait des dépenses pour des activités règlementées et les
2 rapporte comme étant financées par des fonds propres. Est-ce
3 que le régime de financement politique peut pister une source
4 étrangère de fonds dans ce genre de scénario?

5 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Il y a deux scénarios.
6 Il y a ce scénario-là et la réponse est non, à moins que ce
7 soit surtout des fonds étrangers, à condition qu'il y ait
8 quelques sources nationales. On ne peut pas attribuer un
9 montant d'argent comme, par exemple, une note d'électricité
10 et une autre facture, mais, indirectement, les groupes
11 peuvent utiliser des fonds étrangers pour appuyer leurs
12 activités, y compris les activités de campagne. Donc, ça,
13 c'est un volet.

14 Un autre volet, disons qu'une tierce partie A
15 reçoit de l'argent de différents groupes, dont le groupe B,
16 et déclare qu'il s'agit de l'argent en provenance du
17 groupe B. Groupe B est un groupe canadien, mais on ne sait
18 pas d'où proviennent les fonds du groupe B. Donc, il y a un
19 degré de transparence limité et ça ne se traduit pas à
20 travers toute la pyramide.

21 Donc, il y a une transparence limitée dans le
22 régime tel qu'il existe aujourd'hui.

23 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, il s'agit d'un
24 mélange de fonds, et ce que vous décrivez en sus de cela,
25 c'est une chaîne de contributions où les contributions
26 passent d'une entité à une autre entité à encore une autre
27 entité, et vous ne pouvez remonter la source du fonds de
28 manière limitée, un seuil, une étape.

1 **Me STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact. Les deux
2 scénarios posent problème, selon moi.

3 **Me DANIEL SHEPPARD:** Retournons donc au
4 scénario décrit dans ce breffage avec le groupe SITE, et on
5 pourra l'afficher, si vous le voulez.

6 Donc, je songe à cette menace d'ingérence
7 étrangère qui a été identifiée par la communauté de sécurité
8 et de renseignement. Est-ce que vous percevez ces questions
9 de transparence dont nous venons de parler comme posant des
10 problèmes ou soulevant des inquiétudes relativement à
11 l'ingérence étrangère de nature financière dans le processus
12 électoral canadien?

13 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Assurément. Il y a plus
14 d'inquiétudes par rapport aux tierces parties du fait des
15 règles différentes qui sont en jeu.

16 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, vous avez parlé du
17 fait que vous avez fait des recommandations dans ce domaine.

18 Alors, je demanderais qu'on affiche ELC54,
19 s'il vous plait.

20 **--- PIÈCE No. ELC000054:**

21 Meeting New Challenges -
22 Recommendations from the Chief
23 Electoral Officer of Canada following
24 the 43rd and 44th General Elections

25 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et pendant qu'on attend
26 de voir le document, si je comprends bien, Monsieur Perrault,
27 comme directeur général des élections, vous avez pour mandat,
28 entre autres, de faire des recommandations au Parlement.

1 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est prévu dans
2 la Loi et ce rapport que vous voyez est un rapport que j'ai
3 produit après les dernières élections générales. Normalement,
4 on voit un rapport après chaque élection, mais la dernière
5 fois, le délai était très court entre les deux. Voilà.

6 **Me DANIEL SHEPPARD:** Passons à la page 20, si
7 vous le voulez bien.

8 Alors, vous discutez de certaines des
9 questions relatives aux tierces parties, on dit qu'il y a un
10 seuil pour l'enregistrement, et si on parcourt le texte, je
11 pense que vous traitez des inquiétudes en matière de
12 transparence.

13 On pourrait peut-être passer plus loin?
14 Alors, « Contributions par des tierces parties », c'est là
15 que la discussion débute. Et si l'on passe maintenant à la
16 page 22, on voit ici « Recommandation 2.3.1 ».

17 Vous avez fourni une recommandation en vue de
18 réforme possible quant à la façon dont les règles de
19 contribution pour les tiers pourraient fonctionner. Pourriez-
20 vous expliquer à la Commission quelle est votre
21 recommandation en la matière?

22 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Alors, en résumé, la
23 capacité d'utiliser ses fonds propres serait limitée aux
24 entités qui sont des individus, résidents permanents ou
25 citoyens, ou des groupes qui ne sont pas des entités de
26 levées de fonds. Le seuil serait de 10 %, le seuil est
27 quelque part arbitraire. Mais des groupes qui ne comptent pas
28 largement sur des contributions pour leurs revenus

1 annuellement, donc seules ces entités seraient autorisées à
2 utiliser leurs fonds propres. D'autres entités devraient
3 compter exclusivement sur des contributions reçues par des
4 individus qui sont des citoyens ou des résidents permanents,
5 placées dans un compte en banque, comme c'est le cas à
6 l'heure actuelle, et utilisées pour leurs dépenses
7 règlementées.

8 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, la recommandation
9 est que, pour de nombreuses tierces parties, il faudrait que
10 les règles soient les mêmes que les règles dont on a discuté
11 s'appliquant à toutes les autres entités règlementées.

12 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

13 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, pour que ce soit
14 clair, pourriez-vous nous donner un exemple d'un type de
15 tierce partie qui existerait dans cette catégorie d'exception
16 pour les entités qui ne lèvent pas de fonds?

17 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Une entité commerciale
18 qui a des recettes commerciales, un syndicat qui reçoit des
19 cotisations syndicales, mais qui ne compte pas sur des dons.

20 **Me DANIEL SHEPPARD:** En réponse à une question
21 posée par monsieur MacKay, vous avez parlé du projet de loi
22 C-65. Si je comprends bien, c'est un projet de loi que vous
23 connaissez?

24 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

25 **Me DANIEL SHEPPARD:** C'est un texte de loi
26 mettant en œuvre au moins certaines des recommandations
27 faites par ce rapport.

28 **Me STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

1 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et en particulier, est-ce
2 que le projet de loi C-65 reflète ces recommandations que
3 vous avez faites?

4 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est le cas.

5 **Me DANIEL SHEPPARD:** Encore une fois, si on
6 regarde cela en termes d'interférence étrangère et de menaces
7 d'interférence étrangère, croyez-vous que ces changements
8 proposés contribueraient à traiter de faits (inintelligible)
9 qu'on a identifiés concernant l'utilisation de contributions
10 dans le système électoral comme étant une forme
11 d'intervention?

12 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Je crois que oui, et
13 cela a une vue plus large, au niveau de la transparence, mais
14 comprend également des protections contre l'introduction de
15 fonds étrangers dans les activités réglementées de tiers.

16 **Me DANIEL SHEPPARD:** Mais c'est un point que
17 vous avez fait également plus tôt dans votre témoignage,
18 c'est que, bien sûr, il y a des règles et il y a des gens qui
19 tentent d'éviter d'appliquer les règles, et que vous seriez
20 sûrement d'accord que cette recommandation que le projet de
21 loi C-65 ne serait pas une solution parfaite. Vous seriez
22 d'accord que quelqu'un puisse contourner les règles en
23 utilisant des intermédiaires ou d'autres moyens de
24 transactions financières.

25 **Me STÉPHANE PERRAULT:** C'est toujours
26 possible. Comme je l'ai dit plus tôt, quand même, le système
27 canadien, quand on le compare à d'autres dans le monde, n'a
28 que peu d'argent qui circule de notre système. Je crois que

1 c'est une vertu et non un défaut, et ceci réduit les
2 possibilités de ces financements illicites. Ça ne les élimine
3 pas complètement.

4 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, voilà toutes les
5 questions que je voulais poser précisément sur les
6 financements politiques, mais j'aimerais rester sur le sujet
7 des recommandations que vous avez formulées dans ce document
8 et dans le projet de loi C-65.

9 Ici, j'aimerais me concentrer sur deux
10 recommandations que vous avez faites. Vous en avez discuté
11 certaines d'entre elles dans votre entrevue, et puis je suis
12 certain que les participants aimeraient vous poser des
13 questions sur le sujet.

14 Le premier domaine de recommandations
15 concerne la transparence des plateformes, un sujet assez
16 différent

17 Pourrions-nous aller à la page 29 de ce
18 document?

19 C'est une partie de votre rapport où vous
20 discutez des règles des plateformes en ligne, ce qu'elles
21 font, l'influence qu'elles ont, et le milieu d'informations
22 concernant les élections.

23 Si on déroule à la page 30, vous faites deux
24 recommandations particulières concernant la transparence.
25 Pourriez-vous décrire ces questions, ces recommandations, et
26 qu'est-ce que vous pensiez en les formulant.

27 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Il s'agit d'améliorer
28 la responsabilité des plateformes dans leur communication de

1 l'information, notamment les communications électorales
2 payées, mais aussi comment ils traitent de la désinformation,
3 plus précisément en ce qui concerne le processus électoral.

4 Présentement, il n'y a pas de transparence.
5 Certaines plateformes divulguent leurs politiques, mais
6 peuvent les changer aussi sans nous en informer. Alors, on ne
7 sait pas exactement quelles sont ces politiques. C'est
8 difficile pour les Canadiens de comprendre comment ces
9 plateformes traitent de l'information dans les activités
10 électorales.

11 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, la manière dont
12 cela fonctionnerait, bon, Facebook, c'est un exemple, mais il
13 pourrait s'agir de n'importe quelle autre entité.

14 Dans cette (inintelligible) recommandation,
15 on exige qu'ils publient et rendent disponibles au public
16 leurs politiques, quelles qu'elles soient, lorsqu'il s'agit
17 de ces deux domaines que vous avez identifiés.

18 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Exact. On demande
19 davantage de transparence, on n'établit pas une norme précise
20 à cet égard.

21 **Me DANIEL SHEPPARD:** Ben, c'est ma prochaine
22 question. Donc, il y a eu des appels dans certains milieux
23 pour qu'on ait des normes légiférées de base, non pas...
24 (inintelligible) « Dites-nous ce que vous allez faire », mais
25 une exigence d'adhérer à certaines règles précises. Pourquoi
26 avez-vous choisi de formuler une proposition plus modeste et
27 de ne pas proposer aucune réglementation plus substantielle?

28 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Ben, c'est un début.

1 Commençons par la transparence. Je ne suis pas nécessairement
2 opposé à des normes minimales; toutefois, je crois qu'il faut
3 faire attention lorsqu'on prescrit des règles concernant le
4 contenu et qu'on leur demande de retirer des choses de leurs
5 plateformes. Il y a un risque de ressac, il y a un univers de
6 gens qui sont très sensibles à la question de la censure de
7 l'État, et ceci alimente des narratifs qui sont hostiles à
8 toute la démarche électorale. Donc, on ne demande aux
9 plateformes de retirer de l'information sur leurs
10 plateformes, on veut... on répond avec l'information juste.

11 Dans ce cas-ci, j'ai décidé de ne pas
12 recommander qu'on impose quoi que ce soit sur le contenu,
13 mais plutôt qu'on commence par la transparence.

14 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et maintenant, pour
15 passer de votre recommandation au projet de loi C-65, est-ce
16 que ces recommandations sont reflétées dans ce projet de loi?

17 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Non, ce n'est pas le
18 cas.

19 **Me DANIEL SHEPPARD:** L'autre recommandation
20 que j'aimerais discuter avec vous porte sur des déclarations
21 fausses concernant le processus électoral.

22 Si on pouvait aller à la page 25.

23 Et donc, dans cette partie de votre rapport,
24 vous notez qu'il n'y a pas d'interdiction particulière dans
25 la *Loi électorale du Canada* contre la formulation de fausses
26 déclarations sur le processus électoral lui-même.

27 Pourquoi c'est une préoccupation pour vous?

28 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Ben, il y a des

1 dispositions concernant l'obstruction du vote et d'empêcher
2 le vote. On a dépendu cela dans le passé. Le Commissaire a
3 dépendu de cela pour des poursuites éventuelles. Mais il n'y
4 a rien, il n'y a aucune interdiction générale qui pourrait
5 capturer toute une gamme de scénarios qui n'empêchent pas...
6 qui ne visent pas nécessairement d'empêcher les gens de
7 voter, mais qui visent plutôt à miner le processus électoral,
8 en particulier en minant la confiance dans le processus et
9 dans les résultats des élections. Ça, c'est quelque chose qui
10 pourrait être... dont pourraient profiter différents acteurs
11 hostiles, y compris des acteurs étatiques.

12 **Me DANIEL SHEPPARD:** Pourriez-vous décrire la
13 structure de la disposition que vous avez proposée? Comment
14 devrait-elle être appliquée? Comment combler cette lacune?

15 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Ma recommandation est
16 celle d'une norme très élevée qui a un double aspect. Un, une
17 personne devrait savoir que l'information qu'il publie ou
18 véhicule ou distribue est fausse. On ne veut pas capturer
19 dans nos filets des gens qui partagent de l'information
20 qu'ils croient vraie, alors on est ouvert à avoir une
21 conversation avec elle, mais si la personne sait que
22 l'information est fausse, ça, c'est une chose.

23 Et une deuxième exigence, si elle publie
24 cette information afin de miner la confiance dans le
25 processus électoral ou dans les résultats d'une élection, à
26 ce moment-là, je crois qu'on a une bonne raison pour
27 interdire ce type de contenu.

28 **Me DANIEL SHEPPARD:** Parlons maintenant de cet

1 élément un peu plus. À la Commission seront entendues
2 plusieurs preuves du défi posé par la désinformation et la
3 mésinformation. Demain, on en parlera davantage. Pourquoi ne
4 pas simplement interdire des déclarations qu'on sait être
5 fausses sur le processus électoral même? Pourquoi ajouter un
6 élément de plus, une condition de plus?

7 **Me STÉPHANE PERRAULT:** D'ailleurs, il y a un
8 nombre de circonstances. Moi, je déborde du processus
9 électoral ici, mais il y a des raisons pour lesquelles les
10 gens mentent ou vont exagérer. La ligne de démarcation entre
11 un mensonge et l'exagération n'est peut-être pas très claire,
12 mais il faut être clair que la personne sait très bien, au-
13 delà de tout doute raisonnable, qu'une information qu'il
14 véhicule est fausse.

15 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et en plus, votre
16 proposition exige qu'il y ait un ou deux buts. Un but, c'est
17 de perturber la conduite des élections, et l'autre, c'est de
18 miner la légitimité des élections ou ses résultats. Et si on
19 lit la *Loi électorale du Canada*, comme on l'a tous fait, vous
20 verrez qu'il y a une référence à la perturbation du
21 déroulement des élections. Ceci apparaît à des articles déjà
22 existants. Mais l'idée de miner la légitimité des élections
23 ou de ses résultats semble être un nouveau type de concept,
24 une nouvelle idée qu'on recommande d'introduire. Pourquoi
25 pensez-vous que c'est important d'inclure non seulement les
26 perturbations, mais également le fait de miner la confiance
27 en plus?

28 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Ben, c'est assez

1 central. Comme vous le savez, il y a eu... bon, on sait... on a
2 toutes sortes de règles pour contrer la perturbation d'une
3 élection. Là où nous avons des faiblesses, c'est au niveau de
4 l'aspect de l'information qui mine la confiance dans les
5 élections. On le voit, on le voit internationalement dans
6 différents pays, et c'est un sujet de préoccupation pour la
7 santé de notre démocratie et de notre gouvernement. Il y a
8 des acteurs, y compris des acteurs étrangers, qui utilisent
9 la désinformation pour proposer des opinions et des narratifs
10 et qui minent la légitimité des élections et de ses
11 résultats. Ça, c'est une menace significative pour notre
12 démocratie puis il faut y répondre.

13 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et en ce qui concerne C-
14 65, est-ce que ce projet de loi inclut vos recommandations
15 qui font partie de votre rapport?

16 **Me STÉPHANE PERRAULT:** En partie, mais pas
17 l'aspect qu'on vient de discuter en ce qui concerne miner la
18 confiance dans le processus électoral ou ses résultats. Ça,
19 ce n'est pas compris dans C-65.

20 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, ce qui est inclus,
21 donc, c'est une disposition portant sur la distribution
22 d'informations, de déclarations fausses, sachant qu'elle est
23 fausse, avec le but de perturber les élections, mais ça ne
24 met pas les déclarations faites pour miner la légitimité de
25 l'élection et ses résultats.

26 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Non, pas à ce moment-
27 ci.

28 **Me DANIEL SHEPPARD:** Bon, alors, on peut

1 enlever le document de l'écran.

2 Alors on a parlé un peu des recommandations
3 que vous avez faites dans le passé. Maintenant, j'aimerais
4 que l'on se tourne vers l'avenir. Il y a des recommandations
5 qui pourraient être à venir. Dans votre entrevue, vous notez
6 le fait qu'Élections Canada envisage de nouvelles
7 recommandations qui pourraient inclure des changements aux
8 règles concernant les mises en candidatures, les concours de
9 candidatures et d'autres sujets.

10 Premièrement, ces recommandations sont-elles
11 prêtes à être rendues publiques à la Commission?

12 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Non, pas encore. On y
13 travaille toujours et on écoute ce que les participants et
14 participantes ont à dire puis on prend bonne note des
15 interventions.

16 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, c'est un processus
17 en cours chez Élections Canada.

18 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

19 **Me DANIEL SHEPPARD:** Est-ce que j'ai raison
20 d'espérer ou de supposer qu'à un certain moment donné, ces
21 recommandations seront rendues disponibles à la Commission
22 pour que la commissaire les considère?

23 **Me STÉPHANE PERRAULT:** C'est mon intention de
24 les rendre disponibles à tant pour la discussion sur les
25 politiques, et je vais les soumettre au Parlement également,
26 comme c'est mon mandat.

27 **Me DANIEL SHEPPARD:** Si on ne peut pas aborder
28 beaucoup la substance de vos délibérations à cet égard,

1 pourriez-vous expliquer pourquoi vous vous êtes engagé dans
2 ce processus? En particulier, qu'est-ce qui vous a amené à
3 réfléchir sur les règles présentes qui s'appliquent aux mises
4 en candidatures puis aux concours des candidats à la
5 candidature?

6 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Eh bien, les choses que
7 j'ai entendues devant cette Commission et le travail fait par
8 NSSPR ont souligné la vulnérabilité des élections aux
9 candidatures à l'intervention étrangère. La confiance des
10 Canadiens a été minée. Donc, à la fois pour mieux protéger le
11 processus, mais aussi pour renforcer la confiance des
12 Canadiens, je crois que c'est important de voir ce qu'on
13 pourrait faire.

14 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et en pensant à ce qui
15 pourrait être fait, une des valeurs que vous avez identifiées
16 comme étant importantes dans votre entrevue, c'était
17 l'autonomie des partis. C'est une valeur importante de notre
18 système démocratique. Pourriez-vous élaborer? Premièrement,
19 qu'est-ce que vous entendez par l'autonomie des partis et
20 pourquoi vous considérez que c'est une valeur importante de
21 notre système?

22 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Certainement. Vous avez
23 sûrement entendu d'autres témoins, j'ai entendu les partis
24 dans mes discussions avec eux, et je partage en partie leur
25 perspective, c'est-à-dire que la liberté des partis de
26 déterminer comment ils vont décider qui se présente sous leur
27 bannière, lorsque ces décisions sont prises, y compris le
28 droit de ne pas accepter comme candidat ou candidate

1 quelqu'un qui a été choisi au niveau local parce que cette
2 personne pourrait avoir déjà fait des choses ou dit des
3 choses dans le passé qui ne reflètent pas les valeurs du
4 parti. Ça, c'est vraiment au cœur de la liberté des partis
5 politiques, à mon avis, tout autant que leurs plateformes
6 politiques.

7 Les partis au Canada jouissent d'une certaine
8 latitude pour décider qui se présente pour eux, mais aussi
9 quelles sont les circonstances qui entourent cette décision,
10 y compris la décision de désavouer un candidat dans leur...
11 pour leur parti.

12 **Me DANIEL SHEPPARD:** Je suppose que c'est une
13 des valeurs et non pas la seule dont vous tenez compte en
14 considérant les réformes possibles au système dans les
15 décisions des candidats.

16 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Il y a des façons de
17 renforcer les règlements sans enlever quoi que ce soit des
18 partis et leurs libertés, les libertés dont ils ont.

19 **Me DANIEL SHEPPARD:** Une proposition de
20 réforme en particulier qui a fait l'objet de discussions
21 publiques, c'est d'affecter la tâche des concours de
22 candidatures et de donner ça à Élections Canada. C'est un
23 sujet que vous avez pu discuter dans votre entrevue avec
24 l'avocat de la Commission. Est-ce que vous pourriez exprimer
25 vos opinions, à savoir si c'est un rôle approprié pour
26 Élections Canada.

27 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Ce n'est pas possible
28 dans notre système actuel, et c'est ça, le point. On pourrait

1 concevoir une situation où Élections Canada pourrait
2 administrer les règles. Nous n'avons pas des élections sur
3 des dates fixes, nous avons des élections partielles, nous
4 avons des élections...

5 Il est des concours de candidatures qui ont
6 lieu, alors autour de 700 candidats pour la dernière
7 élection, alors on ne connaît pas le calendrier, on ne
8 connaît pas la durée non plus. Ça peut être quelques
9 semaines, quelques heures, ça varie d'un parti à l'autre.

10 Élections Canada n'a pas d'infrastructure
11 décentralisée pour faire face à ce genre de tâches
12 administratives. Même avec une infrastructure permanente,
13 comme en Australie, il serait très difficile d'assurer les
14 candidatures.

15 Alors, en termes de l'administration des
16 concours de mises en candidatures, je ne crois pas que c'est
17 quelque chose qu'on pourrait faire. Encore une fois, ça ne
18 veut pas dire que les sauvegardes autour de la chefferie ou
19 des candidatures ne pourraient pas être améliorées.

20 **Me DANIEL SHEPPARD:** Monsieur Perrault, je
21 vais attendre vos recommandations avec grand intérêt.

22 Mais pour l'instant, Madame la Commissaire,
23 ce sont toutes mes questions.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

25 On va prendre une pause de 10 minutes avant
26 de commencer le contre-interrogatoire. Merci. Alors, 16 h 45.

27 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il
28 vous plait.

1 This sitting of the Commission is now in
2 recess until 4:45 p.m. Cette séance de la Commission est
3 maintenant suspendue jusqu'à 16 h 45.

4 --- Upon recessing at 4:34 p.m./

5 --- La séance est suspendue à 16 h 34

6 --- Upon resuming at 4:51 p.m.

7 --- La séance est reprise à 16 h 51

8 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il
9 vous plait.

10 This sitting of the Foreign Interference
11 Commission is now back in session. Cette séance de la
12 Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en
13 session.

14 The time is 4:51 p.m. Il est 16 h 51.

15 **Me DANIEL SHEPPARD:** Madame la Commissaire,
16 Dan Sheppard pour la Commission. J'ai dit que c'était toutes
17 mes questions, mais j'ai oublié une question. Avec votre
18 permission, puis-je avoir une minute supplémentaire?

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui. Allez-y.

20 **--- Me STÉPHANE PERRAULT, Resumed/Sous la même affirmation:**

21 **--- EXAMINATION IN-CHIEF BY/INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR**

22 **Me DANIEL SHEPPARD (cont'd/suite):**

23 **Me DANIEL SHEPPARD:** Pouvez-vous afficher
24 WIT74?

25 Il s'agit d'une autre modification au projet
26 de loi 65 et j'aurais une question à poser à la page 20,
27 « Ingérence étrangère indue ».

28 Alors, cette disposition, si j'ai bien

1 compris, empêche toutes sortes d'acteurs étrangers, y compris
2 des partis politiques, des gouvernements étrangers, des
3 agents étrangers, d'avoir une influence indue sur un électeur
4 à voter ou de ne pas voter de telle façon.

5 Alors, pour être clair, il y a une
6 définition, à savoir : qu'est-ce qui constitue une influence
7 indue. Pouvez-vous nous dire ce que c'est?

8 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Il s'agit d'une
9 influence des électeurs à voter pour un candidat ou un parti
10 ou contre, soit par le fait de dépenser de l'argent ou
11 d'enfreindre les lois du Canada. Et ça, ça permet le
12 commissaire des élections d'avoir accès ou ça crée une
13 dimension extraterritoriale à la dimension ingérence indue.
14 Et on a le mandat d'enquêter. Cela exclut certaines
15 activités, et peut-être que c'est là où vous voulez en
16 arriver. Il y a des choses qui sont, par exemple,
17 l'expression d'une opinion ou des articles médiatiques qui
18 appuient ou qui critiquent un parti ou un candidat.

19 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, dans cette notion
20 d'empêcher une influence indue, c'est qu'il y a des formes
21 d'influence qui ne sont pas interdites par la loi. Alors,
22 vous venez d'en parler. Pouvez-vous nous fournir un exemple
23 de la sorte de choses qu'un gouvernement ou un État étranger
24 pourrait faire pour potentiellement inciter un électeur à
25 voter d'une telle façon qui ne pourrait pas avoir... venir de
26 cette disposition?

27 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Bon, si c'est une
28 opinion personnelle, cela ne constitue pas une influence

1 indue. Si des articles dans les médias sont publiés et qu'il
2 y a un lien à un acteur étatique – la BBC par exemple, et il
3 y a d'autres exemples –, cela ne constitue pas une influence
4 indue.

5 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, quand on parle de
6 changements recommandés, alors que cette disposition est
7 rédigée, si je comprends bien, ça s'applique uniquement
8 pendant la période électorale en soi.

9 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

10 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et vous avez fait une
11 recommandation pour apporter un changement?

12 **Me STÉPHANE PERRAULT:** J'ai recommandé qu'on
13 élargisse à la période précédente, mais aujourd'hui, je crois
14 que le projet de loi C-65 est correct. Il ne faut pas
15 nécessairement y apposer une limite de temps.

16 **Me DANIEL SHEPPARD:** Si le projet de loi C-65
17 était adopté tel quel, cette disposition sur l'ingérence
18 indue empêcherait la conduite qu'on vient de décrire, peu
19 importe quand cela aurait lieu?

20 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est exact, mais
21 cela ne couvre pas des candidatures ou des courses à la
22 chefferie.

23 **Me DANIEL SHEPPARD:** Oui, je crois que j'ai...
24 bon, je ne vais pas m'orienter sur cette voie.

25 Merci beaucoup. J'apprécie.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

27 Premièrement, nous avons le groupe Concern.

28 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NEIL CHANTLER:**

1 **Me NEIL CHANTLER:** Bonjour.

2 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Bonjour.

3 **Me NEIL CHANTLER:** Neil Chantler, avocat pour
4 le Chinese Canadian Concern Group.

5 Dans votre témoignage, bon, vous avez parlé
6 des règles autour du financement de tierces parties et
7 l'interdiction de recevoir des fonds contribués par une
8 entité étrangère. Exact?

9 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, exact.

10 **Me NEIL CHANTLER:** Et le problème semble être
11 d'assurer le respect des règles. J'essaie de comprendre la
12 portée du problème. Pouvez-vous me dire si des cas que ceux-
13 là sont identifiés et si on fait enquête?

14 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Alors, si on devait
15 faire enquête, ça serait le commissaire des élections,
16 d'Élections Canada. Je ne me rappelle pas où on aurait fait
17 un renvoi pour ce genre d'interdiction, mais j'ai peut-être
18 tort.

19 **Me NEIL CHANTLER:** Alors, vous n'avez pas de...
20 vous ne vous rappelez pas?

21 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Non. Il faut voir que
22 le problème que j'ai essayé d'expliquer, c'est qu'en tant que
23 tierce partie, s'ils utilisent leurs fonds, il est difficile
24 de départager ce qui est de l'étranger et ce qui ne l'est
25 pas.

26 **Me NEIL CHANTLER:** La collecte de données
27 effectuée par Élections Canada sur les taux de participation
28 lors des élections, surtout les communautés de la diaspora,

1 vous effectuez des sondages et vous faites la collecte de
2 données sur des nouveaux Canadiens. Exact?

3 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, exact.

4 **Me NEIL CHANTLER:** Il s'agit de gens qui ont
5 obtenu la citoyenneté depuis la dernière élection fédérale,
6 alors c'est leur première fois, c'est la première fois qu'ils
7 votent.

8 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

9 **Me NEIL CHANTLER:** Cette catégorie ne se
10 limite pas aux nouveaux Canadiens qui peuvent s'identifier à
11 l'une des communautés de la diaspora, la catégorie est
12 beaucoup plus vaste.

13 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, il y a un
14 chevauchement, mais c'est beaucoup plus vaste.

15 **Me NEIL CHANTLER:** Et ça ne capte pas des
16 membres des communautés de la diaspora qui sont au Canada
17 depuis longtemps.

18 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Non.

19 **Me NEIL CHANTLER:** Alors, le mandat de
20 l'enquête reconnaît que les groupes de la diaspora sont parmi
21 les plus vulnérables à l'ingérence étrangère. Vous savez ça?

22 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

23 **Me NEIL CHANTLER:** Et c'est clair de votre
24 témoignage aujourd'hui qu'Élections Canada voit à l'éducation
25 et de faire appel aux communautés de la diaspora comme
26 faisant partie du mandat.

27 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

28 **Me NEIL CHANTLER:** Cela comprend de

1 sensibiliser les membres de la diaspora sur le vote secret,
2 moyens de voter, méthodes électorales. Exact?

3 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

4 **Me NEIL CHANTLER:** Et cela a une certaine
5 valeur, mais c'est aussi... vous avez dit, c'est votre réponse
6 à l'ingérence, les gens doivent savoir où voter de toute
7 façon, mais c'est surtout important dans le contexte
8 d'ingérence étrangère de s'assurer... d'assurer les gens que le
9 système est solide.

10 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, absolument.

11 **Me NEIL CHANTLER:** Et c'est pour combattre la
12 désinformation autour du système électoral.

13 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, je suis d'accord.

14 **Me NEIL CHANTLER:** Et c'est une façon de
15 réagir à l'intimidation des électeurs qui pourraient ne pas
16 voter puisqu'ils craignent que leur pays d'origine pourrait
17 apprendre quelque chose?

18 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Peut-être qu'ils ne
19 comprennent pas le vote secret au Canada.

20 **Me NEIL CHANTLER:** Et voilà pourquoi il est si
21 important de sensibiliser les gens.

22 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

23 **Me NEIL CHANTLER:** Et Élections Canada ne sait
24 pas quel est le taux de participation démocratique des
25 membres de diasporas différentes – par exemple, les Canadiens
26 chinois – parce qu'on ne le mesure pas. C'est exact?

27 **Me STÉPHANE PERRAULT:** À ce stade-ci, non.

28 **Me NEIL CHANTLER:** Alors, vous dites

1 qu'Élections Canada ne sait pas si ses efforts ont l'impact
2 d'augmenter la participation.

3 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Je voudrais être clair.
4 Quand on parle de taux de participation, il y a tellement de
5 facteurs qui entrent en jeu quand on parle de taux de
6 participation. Il y a la motivation, des obstacles, il
7 pourrait y avoir de l'intimidation. Il est très difficile, en
8 fait, on ne pense pas qu'il est possible d'identifier et
9 d'isoler des facteurs. Cela ne veut pas dire qu'on ne devrait
10 pas évaluer la qualité de nos méthodes et de voir si c'est
11 utile aux communautés, mais la participation n'est peut-être
12 pas la bonne façon de mesurer.

13 **Me NEIL CHANTLER:** Nous avons que, d'après les
14 sondages d'Élections Canada, que les Néo-Canadiens ont un
15 taux de participation plus faible par rapport aux autres
16 électeurs. Est-ce exact?

17 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

18 **Me NEIL CHANTLER:** Mais le résultat d'une
19 faible participation au sein d'un groupe particulier de
20 Canadiens, ça veut dire que les intérêts de ces Canadiens
21 sont sous-représentés à la Chambre des communes.

22 **Me STÉPHANE PERRAULT:** C'est le cas.

23 **Me NEIL CHANTLER:** Et c'est un problème que
24 nous devrions tenter de résoudre.

25 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Élections Canada
26 s'occupe des obstacles. Nous ne sommes pas chargés de simuler
27 le taux de participation électoral. Nous voulons nous assurer
28 que les Canadiens qui veulent participer ont l'information et

1 ne font pas face à des obstacles indus. Cela veut dire qu'ils
2 comprennent les options dont ils disposent pour voter.

3 **Me NEIL CHANTLER:** Un grand nombre d'actions
4 hostiles de la part d'acteurs étrangers, vous en avez parlé
5 plus tôt aujourd'hui, s'apparenteraient à de tels obstacles.
6 C'est exact?

7 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, parfois.

8 **Me NEIL CHANTLER:** Et donc, Élections Canada
9 est chargé de lever ces obstacles.

10 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

11 **Me NEIL CHANTLER:** Monsieur Perrault, il
12 s'agit d'un document qui s'appelle « *Meeting New Challenges* :
13 Recommandations du Directeur général des élections du Canada
14 à la suite des 43^e et 44^e élections », « Élections Canada n'a
15 pas... », le deuxième paragraphe, je vais le lire :

16 « Élections Canada n'a pas de mandat
17 législatif clair pour recueillir des
18 renseignements démographiques sur les
19 participants aux élections.

20 Alors, cette absence de mandat
21 législatif signifie que les données
22 démographiques sur les participants
23 ne sont pas entièrement disponibles
24 pour les parlementaires ou les
25 chercheurs. »

26 Passons maintenant au paragraphe 9.5.1 (sic)...
27 ou 9.4.1, pardon.

28 « [...] un nouveau mandat législatif

1 devrait être inclus dans la loi pour
2 permettre à Élections Canada de
3 recueillir à titre volontaire et
4 diffuser publiquement des données
5 démographiques anonymisées à propos
6 des participants aux élections, y
7 compris le genre, l'origine ethnique,
8 l'âge, l'état des autochtones, et
9 l'invalidité. »

10 Je pense que vous conviendrez avec cela et
11 que cela a un impact sur le taux de participation.

12 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, cela se ferait sur
13 une base volontaire. On ne peut pas forcer les gens à
14 divulguer des informations.

15 **Me NEIL CHANTLER:** Non, mais ça vous
16 permettrait d'adapter votre réaction et vos communications ou
17 autres sensibilisations pour voir si vos efforts auraient des
18 résultats.

19 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, je l'espère.

20 **Me NEIL CHANTLER:** Merci. Voici qui termine
21 mes questions.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

23 Maintenant, nous allons entendre l'ADRC.

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

25 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bonjour.

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Bonjour.

27 **Me GUILLAUME SIROIS:** J'aimerais vous entendre
28 brièvement sur l'indépendance financière d'Élections Canada.

1 Est-ce qu'un gouvernement qui n'est pas satisfait, par
2 exemple, avec votre travail pourrait facilement retirer le
3 financement d'Élections Canada pour... ou décider de pas
4 renouveler votre financement, par exemple?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, en partie, oui.
6 Évidemment, ce gouvernement-là devrait avoir l'assentiment de
7 la Chambre des communes. C'est la Chambre des communes qui
8 vote les budgets.

9 Mais pour répondre à votre question,
10 Élections Canada a deux sources de financement. Une
11 appropriation annuelle, donc, qui doit être votée à chaque
12 année et qui pourrait être variée selon la volonté des
13 partenaires qui porte sur le salaire des personnes qui
14 occupent un poste de durée indéterminée à Élections Canada.
15 Donc, on parle d'environ 550 postes à durée... pardon...
16 indéterminée, dont le salaire doit être voté annuellement.
17 Donc, sur cet aspect-là, il y a une dépendance au budget
18 annuel.

19 Il y a dans la Loi un mécanisme qu'on
20 retrouve pratiquement dans toutes les juridictions
21 canadiennes au niveau provincial sous une forme qui varie un
22 peu, mais qu'on appelle... je suis pas sûr que c'est du bon
23 français... l'autorité statutaire, mais qui est une
24 autorisation législative permanente d'engager des dépenses
25 que je juge nécessaires à la préparation et la conduite d'une
26 élection.

27 Alors, sur ce point-là, j'ai une
28 indépendance. Évidemment, j'ai une reddition de comptes. J'ai

1 comparu la semaine dernière devant le Sénat pour expliquer
2 mes dépenses. J'ai une reddition de compte, mais c'est moi
3 qui décide de l'ampleur et, évidemment, du moment de
4 l'engagement des dépenses compte tenu du fait qu'on ne sait
5 pas quand une élection aura lieu.

6 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ce deuxième volet-là des
7 dépenses est spécifique aux élections? Comme, par exemple,
8 l'aspect surveiller les médias sociaux?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, la surveillance
10 des médias sociaux fait partie de notre préparation
11 électorale. Et on a effectivement, j'ai utilisé
12 l'autorisation statutaire pour bâtir cette équipe-là en 2019.
13 Je l'ai maintenu jusqu'à date sur l'autorisation statutaire.
14 Je pense que ce serait souhaitable éventuellement d'en faire
15 un programme permanent et voté annuellement.

16 Donc ça, c'est les choses qui surviennent.
17 J'ai la capacité donc de réagir et de mettre sur pied
18 l'équipe, mais je pourrais lui souhaiter, lui donner une
19 pérennité au moins pour une partie de l'équipe suite à la
20 prochaine élection.

21 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. Merci. Et pourquoi
22 c'est important d'avoir cette sorte d'indépendance financière
23 là pour Élections Canada?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, d'abord, en
25 raison de notre système parlementaire, dont on ne connaît pas
26 la date des élections, donc ça peut survenir à tout moment.
27 Mais aussi pour assurer une certaine indépendance. Donc, les
28 choix que je fais, dont je rends compte auprès des

1 parlementaires, mais je les fais sans demander la permission.
2 Donc, les investissements que je fais pour les campagnes
3 d'information aux électeurs, par exemple, sont des dépenses
4 qui sont sur l'autorisation statutaire. Donc, je rencontre,
5 mais je ne demande pas une autorisation préalable aux
6 parlementaires.

7 C'est la même chose, je dois dire, pour la
8 Commissaire aux élections fédérales. Donc, dans ses enquêtes,
9 elle a accès à une autorisation statutaire qui lui évite
10 d'avoir à demander des autorisations spéciales pour engager
11 ces dépenses-là.

12 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci. J'aimerais
13 changer un peu sur les contributions indirectes en service.
14 Particulièrement, un phénomène un peu plus récent, les
15 influenceurs en ligne. Disons qu'on a un influenceur ou une
16 influenceuse qui est payé par un état étranger qui fait la
17 promotion d'un parti politique ou d'un candidat politique.
18 Est-ce que ça pourrait être considéré comme une contribution
19 au parti politique ou au candidat lui-même?

20 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, pour qu'il y ait
21 une contribution, il faut que l'entité l'accepte. Il faut
22 qu'il y ait une forme de connivence. On peut pas avoir... on
23 peut pas se faire imposer... si quelqu'un plante une pancarte
24 sur votre propriété, sur votre terrain, vous avez pas reçu
25 une contribution. Si vous la laissez là pendant quelques
26 semaines, je pense qu'on pourrait dire que vous l'avez reçue.

27 Donc, par analogie, c'est pas tant sous
28 l'angle de la contribution. Ça pourrait être certainement

1 sous l'angle de l'influence indue des dispositions, dont on
2 discutait. Ça pourrait être aussi sous la forme d'activités
3 partisans règlementées. Donc, il y a différents chapeaux sur
4 lesquels la Loi pourrait s'accrocher pour regarder cette
5 situation-là.

6 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et je me demande si vous
7 êtes au courant que certains autres groupes du gouvernement,
8 d'autres branches du gouvernement, surveillent quant à elles
9 le discours politique en ligne. Est-ce que c'est quelque
10 chose que vous êtes au courant? Vous avez des discussions
11 avec le gouvernement sur ces questions-là?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est-à-dire, je sais
13 que nos partenaires en matière de sécurité ont un intérêt
14 pour le discours étranger, entre autres, en ligne ou
15 ailleurs, mais je peux pas... vous aurez l'occasion de les
16 interroger sur l'étendue de leur écoute ou de leur veille des
17 médias.

18 Il y a le groupe, évidemment, des affaires
19 mondiales, qu'on appelle le groupe de réponse rapide.
20 J'essaie de trouver l'acronyme français, mais qui travaille
21 avec les partenaires internationaux pour comprendre ce qui se
22 dit dans l'environnement. Toujours sous l'angle de sécurité
23 et pas sous un angle de partisanerie, si on veut.

24 **Me GUILLAUME SIROIS:** Oui, oui, évidemment. Je
25 me demande s'il y avait... il y a eu une considération de la
26 part d'Élections Canada d'avoir ce pouvoir-là de surveillance
27 ou d'avoir ce mandat-là de surveillance plus d'un point de
28 vue politique considérant qu'Élections Canada a un aspect...

1 ben, une certaine indépendance que les fonctionnaires peuvent
2 ne pas avoir. Mais une plus grande indépendance, justement.
3 Est-ce que c'est quelque chose qui a été considéré par
4 Élections Canada?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est une bonne
6 question. C'est une question qui est importante et je pense
7 que je dois être très clair, Élections Canada... et c'est peut-
8 être pas la réponse que vous souhaitez entendre, mais
9 Élections Canada ne doit pas avoir pour mandat de surveiller
10 le discours partisan. Je pense que c'est essentiel à son
11 indépendance qu'il ne soit pas l'arbitre des discours
12 partisans, que ce soit des discours authentiques, faux,
13 mensongers, des exagérations. Ce n'est pas le rôle d'un
14 administrateur électoral de se mêler là-dedans. Alors, c'est
15 pour ça que notre veille vraiment cible le discours qui porte
16 sur le processus pour informer les Canadiens comme il faut,
17 de la façon dont ils peuvent participer au processus
18 électoral.

19 Je suis conscient, évidemment, que ça ouvre
20 la porte à des campagnes d'influence. C'est un des grands
21 défis qu'on a de vivre dans une société ouverte.

22 **Me GUILLAUME SIROIS:** Dans le contexte de
23 cette surveillance-là, et menée quand même par d'autres
24 acteurs gouvernementaux, et même par des acteurs privés comme
25 des compagnies privées qui sont sous contrat avec le
26 gouvernement ou des organismes sans but lucratif, considérant
27 que ce travail-là est fait quand même... je suis d'accord qu'il
28 y a des risques avec la surveillance partisane, politique des

1 réseaux sociaux, mais ce serait pas mieux de rendre ça dans
2 les mains d'un organisme qui est complètement indépendant et
3 qui peut avoir certaines garanties à ce niveau-là?

4 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je pense qu'il y a des
5 groupes, il y a des universitaires qui s'intéressent à la
6 désinformation. Je pense qu'il y a différentes lentilles qui
7 peuvent être portées par différents groupes sur la
8 désinformation. Je pense que c'est très sain. Je ne pense pas
9 qu'il y a une seule lentille qui doit être portée là-dessus,
10 mais je reviens à mon point. Je pense qu'un administrateur
11 d'élection doit se tenir loin de l'arbitrage des discours
12 partisans.

13 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et pourquoi, selon vous,
14 que...

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Parce que dans le
16 discours... ce faisant, un administrateur électoral serait vu
17 comme prenant parti pour un côté ou un autre dans le débat
18 partisan. Donc, je pense que l'indépendance et l'impartialité
19 d'Élections Canada en souffrirait nécessairement.

20 **Me GUILLAUME SIROIS:** Dans un contexte où
21 l'information est clairement fausse, ça peut être catégorisé
22 comme de l'information qui ne s'intéresse pas au processus
23 électoral lui-même, mais de l'information clairement fausse.
24 Est-ce que c'est pas quelque chose qui pourrait tomber... qui
25 pourrait éventuellement tomber sur le champ de compétences
26 d'Élections Canada?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je ne crois pas, à
28 moins que... il y a des cas spécifiques, il y a des

1 dispositions de la Loi. Je pense à l'article 91, par exemple,
2 des mensonges sur le dossier criminel d'un candidat ou des
3 mensonges... il y a des catégories qui sont très spécifiques
4 et, dans ce cas-là, ces infractions-là tombent sur le mandat
5 de la Commissaire. C'est pas quelque chose que j'ai à
6 administrer. Il y a des infractions qui doivent être très,
7 très, très précises quand on ne parle pas du processus
8 électoral.

9 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. Ça conclut mes
10 questions, Madame la Commissaire.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

12 La Coalition des droits humains.

13 **(COURTE PAUSE)**

14 **MS. SARAH TEICH:** Bonjour.

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SARAH TEICH:**

16 **Me SARA TEICH:** Est-ce que nous pourrions
17 afficher le document WIT74? Et est-ce que nous pourrions
18 aller voir le paragraphe 28. Merci.

19 Vous voyez là qu'Élections Canada ne demande
20 pas au SCRS de valider le travail des organisations
21 communautaires.

22 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Eh bien, certaines
23 organisations font partie d'un réseau et, à ce moment-là,
24 elles reçoivent des bulletins d'information périodiques à
25 propos de nos activités, mais elles disposent d'outils qui
26 informent les Canadiens sur la façon de participer aux
27 élections à divers titres.

28 Comme je l'ai déjà dit, nous accueillons tout

1 le monde, tout le monde a le droit d'utiliser ces outils qui
2 proviennent d'Élections Canada, donc nous ne sommes pas
3 préoccupés par l'identité. La disponibilité de cet outil
4 n'est pas limitée à ce réseau, tout le monde peut y avoir
5 accès sur notre site web.

6 **Me SARA TEICH:** Eh bien, cela répond à toutes
7 mes questions. Ceci met fin à mes questions. Merci.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** L'avocat d'Erin O'Toole?

9 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS JARMYN:**

10 **Me THOMAS JARMYN:** Monsieur Perrault, je suis
11 Tom Jarmyn. Je représente Erin O'Toole.

12 Je voudrais demander qu'on affiche le
13 document WIT15.

14 **--- PIÈCE No. WIT0000015.EN:**

15 Interview Summary: Leona Alleslev

16 **Me THOMAS JARMYN:** Et je vous demande de... au
17 paragraphe... je vous demande de descendre un petit peu
18 jusqu'au paragraphe 3 de la page 1.

19 Voici un résumé du paragraphe qui porte sur
20 madame Alleslev qui parle d'un rapport sur des citoyens qui
21 avaient peur de voter.

22 Est-ce que vous avez entendu parler de tels
23 cas pour les élections?

24 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Je n'ai rien reçu, je
25 n'ai pas reçu d'informations pour corroborer ce genre
26 d'informations.

27 **Me THOMAS JARMYN:** Et monsieur Chiu a témoigné
28 du fait qu'il a entendu parler de rapports semblables.

1 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, ce sont des choses
2 dont j'ai entendu parler dans le cadre de la Commission et il
3 s'agit en partie des éléments de preuve qui ont motivé mon
4 désir d'accroître la sensibilité des électeurs à propos du
5 caractère secret du scrutin.

6 **Me THOMAS JARMYN:** En fait, les électeurs
7 avaient même peur qu'on les voie voter, c'était même le fait
8 de participer.

9 **Me STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact. Il y a
10 plusieurs façons de voter. Les électeurs peuvent voter en
11 personne au bureau de scrutin où on peut les voir, ils
12 peuvent voter par correspondance, ils peuvent voter dans des
13 bureaux des agences de scrutin. Donc, il y a différentes
14 façons de participer et je veux m'assurer que les électeurs
15 comprennent ces différents moyens et qu'ils décident ou pas
16 de participer.

17 **Me THOMAS JARMYN:** Madame Alleslev, dans ses
18 allégations, affirme que des agents de la Russie
19 travaillaient lors... durant les bureaux de scrutin. Nous ne
20 savons pas s'il s'agit d'un agent d'un parti politique ou
21 d'un employé d'Élections Canada. Quelles sont les mesures que
22 prend Élections Canada pour éviter que cette situation se
23 produise?

24 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Eh bien, nous avons des
25 autorisations de sécurité pour nos employés ou pour les
26 personnes qui travaillent aux bureaux des directeurs de
27 scrutin.

28 Il est important que tout le monde... que tous

1 les gens qui écoutent les travaux de la Commission sachent
2 qu'Élections Canada doit former environ 230 000 agents dès
3 qu'une élection est déclenchée. Donc, nous ne pouvions pas
4 demander à nos partenaires de sécurité de délivrer des
5 autorisations de sécurité pour 250 000 personnes.

6 Donc, en fait, il y a différentes occasions,
7 différentes façons de voter. On peut voter en public, devant
8 des observateurs, mais on peut aussi voter de façon secrète,
9 mais on recrute pendant toute la période qui va jusqu'au
10 lundi avant l'élection, donc on ne peut pas mener tous ces
11 contrôles de sécurité.

12 **Me THOMAS JARMYN:** Donc, ça veut dire que cela
13 fait partie du système de sécurité qu'il faut gérer (sic)?

14 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est inhérent à
15 notre système.

16 **Me THOMAS JARMYN:** Je voudrais demander qu'on
17 affiche le document dont je cite la cote.

18 **--- PIÈCE No. CAN011293:**

19 China: Domination of Chinese-Language
20 Media in Canada Poses National
21 Security Threats - IM 30/2023

22 **Me THOMAS JARMYN:** Il s'agit d'une note de
23 service du Service canadien du renseignement de sécurité, du
24 Secrétariat du renseignement.

25 Je vais vous demander de descendre jusqu'à
26 l'encadré.

27 On dit que :

28 « Le Parti communiste de la Chine

1 limite les voix dissidentes en
2 fournissant des incitations
3 économiques, en favorisant
4 l'autocensure pour influencer les
5 résultats des élections. »

6 Il y a des parties qui ont été caviardées.

7 Est-ce que ces mesures contreviendraient à la
8 *Loi sur les élections* et en particulier le paragraphe sur une
9 influence indue?

10 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Mais il y a des
11 dispositions qui parlent des médias.

12 **Me THOMAS JARMYN:** Oui, effectivement, il
13 s'agissait d'incitations économiques, alors...

14 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, cela
15 contreviendrait à la loi.

16 **Me THOMAS JARMYN:** Et peut-être aussi les
17 règles sur les contributions financières et sur les
18 contributions de tiers?

19 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

20 **Me THOMAS JARMYN:** Alors, au paragraphe 12.
21 Oui, c'est là.

22 Ça parle de...

23 « L'utilisation de WeChat présente
24 deux défis. »

25 Ça parle d'une campagne de désinformation
26 visant WeChat qui cherche à dissuader des électeurs à ne pas
27 voter pour des candidats avec des opinions anti-Chine.

28 Il semble que le Parti communiste de la Chine

1 utilise ses employés pour faire ses activités sur WeChat.

2 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Alors, je n'ai pas les
3 faits derrière ces commentaires. Il y a une exception, comme
4 je l'ai dit, pour le contenu médiatique. À savoir si ceci, ça
5 fait partie du contenu médiatique ou non, je ne sais pas.

6 **Me THOMAS JARMYN:** Monsieur Sheppard vous a
7 posé une question quant à vos recommandations pour ce qui est
8 de la transparence des plateformes en ligne. Est-ce que c'est
9 vrai que ces obligations juridiques s'appliqueraient à ces
10 plateformes ayant une présence juridique au Canada?

11 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Ça s'appliquerait aux
12 plateformes qui fournissent du contenu au Canada.

13 **Me THOMAS JARMYN:** Alors, TikTok
14 essentiellement a une présence juridique au Canada, alors je
15 peux voir comment ça, ça fonctionne. Qu'est-ce qui en est de
16 WeChat? Qu'est-ce qui arriverait avec WeChat?

17 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Ça dépend du projet de
18 loi. Il faudrait probablement avoir des aspects <non
19 interprété>... et cela dépendrait, en fait, de la rédaction de
20 la disposition. Ma recommandation ne va pas en grands
21 détails.

22 Mais vous parlez du défi d'assurer conformité
23 de façon extraterritoriale, la conformité avec les règles.

24 **Me THOMAS JARMYN:** Surtout avec un pays où on
25 n'a pas un traité mutuel?

26 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Exact. Ça sera au
27 commissaire d'en parler, mais, oui, c'est ce que je
28 comprends.

1 **Me THOMAS JARMYN:** Et si vous voyez infraction
2 des dispositions, vous envoyez ça au commissaire des
3 élections aux fins d'enquête et révision, et peut-être
4 poursuite?

5 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

6 **Me THOMAS JARMYN:** En discutant la gouvernance
7 des partis politiques, des courses à la chefferie et les
8 nominations, est-ce que vous préconiserez un modèle tel que
9 ce qu'on a en Colombie-Britannique où des professions peuvent
10 régler dans la mesure où ils satisfont les exigences en
11 matière de transparence? En d'autres mots, Élections Canada
12 peut fixer des normes et s'attendrait que les partis
13 politiques pourraient respecter les normes.

14 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Eh bien, on pourrait
15 considérer cela à une date dans l'avenir. Je crois qu'on
16 pourrait avoir des normes, mais il faut aussi faire preuve de
17 souplesse. Différents partis auront différentes règles, alors
18 ça, c'est une chose.

19 Mon autre commentaire là-dessus, c'est que
20 nous avons environ, bon, une vingtaine de partis, certains
21 partis sont très, très petits et ne font presque aucune mise
22 en candidatures qui sont contestées. Alors, je crois qu'il
23 faudrait avoir des normes qui reflètent la réalité des
24 partis.

25 **Me THOMAS JARMYN:** Ce sont toutes mes
26 questions. Merci.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

28 Avocate pour Jenny Kwan.

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MANI KAKKAR:

2 **Me MANI KAKKAR:** Bonjour, Monsieur Perrault.

3 Je suis l'avocate pour Jenny Kwan.

4 J'aurais quelques questions pour vous,
5 Monsieur Perrault.

6 Premièrement, un détail administratif. Vous
7 aviez mentionné que des tierces parties qui ont des dons,
8 qu'ils doivent cocher une case, c'est un système d'honneur.
9 Savez-vous si Élections Canada a identifié des cas
10 d'étrangers qui font des dons d'argent?

11 **Me STÉPHANE PERRAULT:** On a posé des
12 questions. Par exemple, si on voit un crochet qui vient d'une
13 banque étrangère, on va poser la question avec l'entité.
14 Alors, c'est quelque chose qu'on fait. Il y a eu des renvois,
15 oui.

16 **Me MANI KAKKAR:** Merci de la réponse.
17 Maintenant, si on regarde la réglementation des concours à la
18 chefferie, monsieur Sheppard a indiqué l'importance de
19 régler les mises en candidatures. On a vu qu'il y avait
20 des échappatoires. Est-ce que j'ai compris votre témoignage?

21 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Je crois qu'il y a une
22 reconnaissance que c'est un domaine de vulnérabilité sans
23 réglementation.

24 **Me MANI KAKKAR:** Et j'apprécie que vous ne
25 pouvez pas parler d'une recommandation précise par rapport à
26 la Commission, mais je veux essayer de comprendre un peu ce
27 que pourraient signifier des règlements pour le budget
28 d'Élections Canada et sa capacité.

1 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Ça serait plutôt pour
2 la capacité du commissaire des élections, et dépendamment des
3 règles, il y aurait des défis pour assurer la conformité. Par
4 exemple, s'il y a des règles autour du processus de mise en
5 candidatures, de participation, mais qu'il n'y a pas de trace
6 papier gardée par les partis ou les associations de district,
7 eh bien, ça, ça pose des défis. Les inquiétudes ne sont pas
8 vraiment financières, mais sont plutôt quant à assurer la
9 conformité.

10 **Me MANI KAKKAR:** Alors, je vais prendre un peu
11 de recul afin qu'on puisse comprendre qu'est-ce que cela veut
12 dire, pas juste au niveau plus vaste, mais plus précisément
13 avec les recommandations dont vous avez précisé.

14 Premièrement, votre résumé WIT74,
15 paragraphe 110 en particulier. Dans ce paragraphe, vous
16 décrivez le défi à Élections Canada, un organisme qui doit
17 s'activer quand il y a une élection. Vous parlez des
18 difficultés opérationnelles dont vous disposez et ça fait
19 partie de la raison que c'est clair avec votre résumé qu'on
20 ne va vraiment pas recommander cette voie.

21 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

22 **Me MANI KAKKAR:** Mais vous parlez de certains
23 règlements. Si on regarde le paragraphe 108, est-ce que cela
24 signifie qu'Élections Canada doit maintenant agir pendant une
25 plus longue période de temps, une période de temps prolongée,
26 puisque certaines des ces mesures seront en place pour les
27 concours de nomination et des courses à la chefferie?

28 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Non, pas

1 nécessairement.

2 **Me MANI KAKKAR:** Pouvez-vous expliquer
3 davantage?

4 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Eh bien, s'il y a une
5 exigence à voter, ça serait géré par les associations des
6 districts. S'il y a une plainte qui vise que quelqu'un a voté
7 et qu'il n'avait pas le droit de vote, eh bien, la
8 commissaire s'occuperait de la plainte. Elle a une capacité
9 permanente à cet égard et cela aurait un impact sur sa charge
10 de travail et soulèverait des questions. Bon, il faudrait
11 certainement avoir une trace papier, mais nous ne devons pas
12 avoir une présence permanente dans les régions, par exemple,
13 pour gérer ce genre de choses.

14 **Me MANI KAKKAR:** J'apprécie votre réponse et
15 votre témoignage.

16 Pour parler de ces mesures, est-ce que vous
17 diriez que les quatre, y compris si ces prohibitions
18 existantes en vertu de la Loi – par exemple, influence indue,
19 conduite criminelle – devraient s'appliquer aux concours à la
20 nomination et à la chefferie?

21 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Surtout, ça serait à la
22 commissaire d'assurer le respect des règles. Ça aurait un
23 impact sur son bureau à elle.

24 **Me MANI KAKKAR:** Merci. Maintenant, un point
25 différent. Je voudrais vous envoyer à 284 (sic). Monsieur
26 Sheppard et monsieur Jarmyn ont parlé de cela. Alors, il
27 semble que vous avez...

28 Oui, oui, voulez-vous que je l'affiche?

1 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

2 **Me MANI KAKKAR:** CEF302_R. C'est un document
3 qui n'était pas sur ma liste, mais c'est pour voir un
4 extrait.

5 **Me ERIN DANN:** On a accordé la permission,
6 oui. Allez-y.

7 **--- PIÈCE No. CEF0000302 R:**

8 Memo for CCE_Summary 2022-0925

9 **Me MANI KAKKAR:** À la page 4, il y a une note
10 en bas de page.

11 Monsieur Perrault, vous pouvez voir? Il y a
12 un extrait sur l'article sur l'influence indue.

13 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

14 **Me MANI KAKKAR:** Et il y a trois composantes
15 clés : a une influence indue sur un électeur à voter ou de ne
16 pas voter, que ce soit pour un candidat en particulier, un
17 parti enregistré ou du tout; qui ont une défense pour faire
18 la promotion ou s'opposer à un candidat dans l'élection; et,
19 que la conduite pourrait être une infraction en vertu d'une
20 loi ou d'un règlement, soit au niveau fédéral ou provincial.

21 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Et il y a des
22 alternatives aussi.

23 **Me MANI KAKKAR:** Bon, vous avez la dépense et
24 vous pouvez avoir une influence indue ou vous pourriez être à
25 l'encontre... en train de violer une loi. Pourquoi pensez-vous
26 que ces paramètres sont en place pour limiter ce qui pourrait
27 autrement constituer une influence indue?

28 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Eh bien, ça s'est

1 découlé du projet de loi 76. Ce n'était pas ma
2 recommandation, alors je ne peux pas parler de l'analyse qui
3 a eu lieu. Il faut lire cela avec une autre disposition qui
4 offre l'autorité extraterritoriale à la commissaire. Alors,
5 elle pourrait faire enquête si on a enfreint des lois. Mais
6 ce que je peux vous dire, je peux vous le dire après avoir lu
7 la disposition.

8 **Me MANI KAKKAR:** Est-ce que je peux vous
9 parler d'un exemple hypothétique, pas pour obtenir un avis
10 juridique, mais on a vu dans cette commission de façons dont
11 des acteurs étrangers font de l'ingérence. Par exemple, bon,
12 une loi FI ou une campagne gratuite en passant par WeChat, en
13 personne, des petits évènements, peu importe, imaginons que
14 ça ne coute rien et qu'un candidat, si élu, va... bon, s'il est
15 anti-Chinois, va causer la retaliation du gouvernement
16 chinois, peut-être prendre des mesures quelconques. Alors,
17 s'il n'y a pas de cout, cela ne va pas à l'encontre d'une loi
18 ou d'un règlement? Si je comprends bien, cette disposition ne
19 s'appliquerait pas?

20 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Non, mais il y a deux
21 bémols. Quand on décrit ce genre d'inconduite, bon, c'est un
22 défi de vivre dans une société ouverte, les électeurs seront
23 sujets à toutes sortes d'influence, et il est très difficile
24 de différencier entre ceux qui originent... voir leur origine
25 d'acteur étatique ou non. Alors, c'est un défi et souvent on
26 prend avantage de cette société ouverte.

27 Mais je voudrais quand même signaler le
28 projet de loi C-70 qui est maintenant en vigueur et cela

1 élargit la portée d'inconduite et pourrait avoir un lien avec
2 le paragraphe 2B ici. Alors, c'est une nouvelle disposition
3 qui parle de l'influence sur le processus politique aux
4 niveaux fédéral et provincial. Je n'ai pas le texte devant
5 les yeux, mais, bon. En utilisant... je crois que ça dit « en
6 utilisant des moyens de déception » ou quelque chose de ce
7 genre.

8 Alors, il y a un élément ici qui pourrait
9 être capté, dépendamment des faits par le paragraphe 2B.

10 **Me MANI KAKKAR:** J'apprécie cela et j'apprécie
11 que vous avez soulevé cela. Croyez-vous qu'à part de faire
12 des changements aux lois qui voudraient rendre certaines... qui
13 pourraient empêcher certains comportements et vous permettre
14 d'agir en vertu de 282.4, est-ce que vous croyez qu'il faut
15 avoir une modification législative?

16 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Alors, j'imagine... bon,
17 je ne l'ai pas devant les yeux là, paragraphe 4, vous parlez
18 de 282.4 comme un tout?

19 **Me MANI KAKKAR:** Sous-alinéa 2.

20 **Me STÉPHANE PERRAULT:** À mon avis, cela
21 devrait être élargi et devrait comprendre à tout moment, et
22 c'est ce qu'on voit dans le projet de loi C-65, et ça devrait
23 être élargi pour couvrir une nomination et une course à la
24 chefferie.

25 **Me MANI KAKKAR:** Et pour d'autres activités?

26 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Je suis ouvert aux
27 suggestions, mais...

28 **Me MANI KAKKAR:** J'apprécie beaucoup.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Avocat pour Michael Chong.

2 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me FRASER HARLAND:**

3 **Me FRASER HARLAND:** Bonjour, Monsieur
4 Perrault. Je suis Fraser Harland, avocat pour Michael Chong.
5 J'aurais quelques questions à vous poser par
6 rapport à la surveillance des médias sociaux faits par
7 Élections Canada.

8 Donc, si je comprends bien, Élections Canada
9 a un rôle limité pour ce qui est de la surveillance des
10 médias sociaux et se concentre uniquement sur le processus
11 électoral. Est-ce que c'est exact?

12 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Alors, cela
13 comprend de l'information à savoir où et quand voter, comment
14 voter, mais aussi il pourrait y avoir de l'information qui
15 intéresser Élections Canada. Par exemple, comment les gens se
16 sentent par rapport au processus, s'ils sont frustrés,
17 satisfaits, heureux, ou s'il y a des incidents, il pourrait y
18 avoir peut-être des obstacles routiers. Mais on se concentre
19 vraiment sur la participation, ce n'est pas une opinion
20 partisane qui importe.

21 **Me FRASER HARLAND:** J'apprécie cela et cette
22 distinction. Je voudrais vous poser quelques questions quant
23 aux ressources vouées à la surveillance des médias sociaux.
24 Combien de gens sont embauchés par Élections Canada pour
25 effectuer ces activités de surveillance?

26 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Lors des dernières
27 élections, je n'ai pas la ventilation entre la surveillance
28 et les rapports quotidiens par exemple, mais l'équipe était

1 composée de 27 personnes. J'en ai 41 pour la prochaine
2 élection. Ça reflète le fait que notre processus électoral
3 est de plus en plus impacté par les discussions en ligne, et
4 les médias sociaux à l'avenir vont jouer un rôle encore plus
5 important.

6 **Me FRASER HARLAND:** Et est-ce qu'il y a des
7 gens qui sont compétents dans toutes sortes de langues
8 étrangères?

9 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Lors des dernières
10 élections, on avait 15 langues représentées. Ça dépend du
11 recrutement. On vise la même chose. Ça va comprendre le
12 mandarin, le cantonais, le punjabi, russe et autres.

13 **Me FRASER HARLAND:** Et savez-vous combien
14 d'employés pour le mandarin et le chinois?

15 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Il va falloir y
16 revenir. Je ne sais pas.

17 **Me FRASER HARLAND:** Et savez-vous si ces
18 personnes seraient en train de surveiller WeChat?

19 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui. On surveille
20 WeChat depuis 2019.

21 **Me FRASER HARLAND:** Ce sont toutes mes
22 questions. Merci.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

24 Procureur général?

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BARNEY BRUCKER:**

26 **Me BARNEY BRUCKER:** Bonjour, Monsieur
27 Perrault.

28 Quand j'ai révisé votre preuve, j'ai eu

1 plusieurs impressions et je voudrais parcourir certaines
2 impressions avec vous pour voir si vous êtes d'accord avec
3 moi.

4 Il m'a semblé qu'Élections Canada a fait des
5 efforts considérables pour faire la promotion de l'éducation
6 et la compréhension du processus électoral, particulièrement
7 pour ce qui est de la diaspora des communautés autochtones et
8 vulnérables. Êtes-vous d'accord avec ça?

9 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est exact. Dans
10 le cas de la diaspora, on augmente nos efforts.

11 **Me BARNEY BRUCKER:** Et pour ce qui est du
12 financement politique et des règles, j'ai l'impression que
13 nous avons les règles les plus sévères pour ce qui est de
14 limiter une influence indue de la part de l'argent, la
15 transparence, et essayer d'équilibrer le terrain pour tous
16 les acteurs politiques.

17 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui. On peut voir des
18 aspects de notre régime qui se reflètent ailleurs, mais c'est
19 rare de voir la combinaison de rôles que nous avons. Bon, il
20 n'y a pas de système qui est parfait et à l'épreuve de tout,
21 mais je crois que nous avons un système très solide.

22 **Me BARNEY BRUCKER:** Alors, on fait aussi des
23 améliorations pour... aux mesures de sécurité autour du système
24 TI d'Élections Canada, y compris la capacité de déceler la
25 désinformation et la mésinformation?

26 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Alors, en termes de
27 notre infrastructure TI, nous sommes toujours en train de
28 travailler avec des experts de sécurité. On fait des

1 améliorations des systèmes. Il n'y a pas de sécurité
2 complète, mais dans le cas de désinformation ou
3 mésinformation, nous sommes... d'abord, c'est un aspect
4 différent, mais nous sommes en train d'améliorer nos efforts
5 dans ce domaine.

6 **Me BARNEY BRUCKER:** Je crois que vous avez dit
7 que le groupe de travail SITE avait été mobilisé en 2023 et
8 que le système de sécurité électoral, enfin, si j'ai bien...
9 s'était réuni... non, pardon, le Comité de la sécurité
10 électorale s'est réuni. Alors, nous avons reçu hier une liste
11 de 10 pages de sigles de la part de la Commission. J'en suis
12 encore à la page 1. Mais si je comprends bien, Élections
13 Canada copréside ce groupe.

14 **Me STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact, oui.

15 **Me BARNEY BRUCKER:** Avec le Bureau du Conseil
16 privé?

17 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Eh bien, pendant
18 les élections partielles, il y a des réunions régulières au
19 niveau de l'ADM et du DM.

20 **Me BARNEY BRUCKER:** Alors, vous... le comité a
21 accès à toutes les informations dont il a besoin?

22 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est ce à quoi je
23 m'attends.

24 **Me BARNEY BRUCKER:** Et vous pouvez en faire ce
25 que vous voulez?

26 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui, bien sûr, en
27 respectant la classification des documents.

28 **Me BARNEY BRUCKER:** Et la législation récente,

1 le projet de loi C-70 et les dispositions prévues dans le
2 cadre du projet de loi C-65, ça, c'est un projet de loi qui a
3 déjà été adopté, un autre qui est prévu, mais qui renforce la
4 sécurité des processus électoraux.

5 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Je crois que le
6 projet de loi C-65 apporte un certain nombre d'améliorations
7 et j'espère qu'on va pouvoir les étoffer.

8 **Me BARNEY BRUCKER:** Et à titre de directeur
9 général des élections, vous êtes responsable d'Élections
10 Canada et de l'administration des élections.

11 **Me STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

12 **Me BARNEY BRUCKER:** Aucun système n'est
13 parfait et on peut toujours apporter des améliorations, mais
14 est-ce que vous êtes convaincu que l'intégrité de nos
15 processus électoraux fédéraux est maintenue par Élections
16 Canada et ses partenaires?

17 **Me STÉPHANE PERRAULT:** J'ai un haut degré de
18 confiance dans l'ensemble du processus électoral du Canada.
19 Évidemment, il y a toujours matière à amélioration et, après
20 chaque élection, on fait un examen et on essaye d'améliorer
21 le processus.

22 **Me BARNEY BRUCKER:** La semaine dernière, un
23 témoin a décrit le Canada comme le terrain d'ingérence
24 étrangère. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette
25 déclaration?

26 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Je ne peux pas faire de
27 commentaires là-dessus. Je pense que la portée de cette
28 déclaration va bien au-delà de mon mandat.

1 **Me BARNEY BRUCKER:** Mais dans le cadre de
2 votre mandat, est-ce que vous avez des commentaires?

3 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Dans le cadre de mon
4 mandat, je crois que, non, le Canada n'est pas un terrain de
5 jeu pour l'ingérence étrangère.

6 **Me BARNEY BRUCKER:** Merci.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce que vous avez des
8 questions, l'avocat d'Élections Canada?

9 **PERSONNE NON IDENTIFIÉE (femme):** <Non
10 interprété> No questions. Thank you.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur MacKay ou
12 Monsieur Sheppard?

13 **Me DANIEL SHEPPARD:** Merci, Madame la
14 Commissaire.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pas de contre-
16 interrogatoire?

17 Alors, Monsieur, c'est fini pour vous. Merci
18 beaucoup. Bonne soirée.

19 Bonne soirée à tous. Demain matin à 9 h 30.

20 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il
21 vous plait.

22 This sitting of the Foreign Interference
23 Commission is adjourned until tomorrow, Wednesday, the 24th -
24 - the 25th of September, 2024, at 9:30 a.m.

25 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
26 étrangère est suspendue jusqu'à demain, mercredi le
27 25 septembre 2024, à 9 heures et demie.

28 --- Upon adjourning at 5:44 p.m.

1 --- L'audience est suspendue à 17 h 44

2

3

C E R T I F I C A T I O N

4

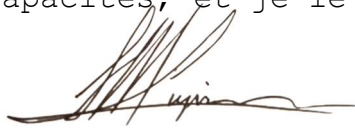
5 I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,
6 hereby certify the foregoing pages to be an accurate
7 transcription of my notes/records to the best of my skill and
8 ability, and I so swear.

9

10 Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,
11 certifie que les pages ci-hautes sont une transcription
12 conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes
13 capacités, et je le jure.

14

15



16 Sandrine Marineau-Lupien

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28